## UNIVERSITE DU QUEBEC

#### **MEMOIRE**

# PRESENTE A UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS- RIVIERES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN ETUDES QUEBECOISES

# PAR JOCELYNE MURRAY

LES MARCHES DE TROIS-RIVIERES: ETUDE DE SOCIABILITE URBAINE, 1850-1900.

**NOVEMBRE 1987** 

# Université du Québec à Trois-Rivières Service de la bibliothèque

#### Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

#### **RESUME**

Durant la deuxième moitié du XIXe siècle, Trois-Rivières est pourvue de trois marchés publics. Une vie intense se déroule dans ces enclaves marchandes situées en plein centre de la ville. Il existe, en ces lieux achalandés, une densification des rapports sociaux dont nous cherchons à connaître l'étendue et la diversité. Cette recherche a permis d'approfondir comment le fait de "faire son marché" représente pour le citadin une manière d'habiter la ville et pour le cultivateur, une ouverture sur l'extérieur et de quelles façons, une fois les transactions commerciales terminées, la population s'approprie soit l'édifice du marché aux denrées ou encore les différentes places de marché. Ce travail s'appuie principalement sur des recherches en archives et sur le dépouillement des journaux trifluviens pour la période de 1850 à 1900. Pour les usagers, la visite au marché implique un certain nombre de rencontres sociales: il y a d'abord les relations des consommateurs avec les vendeurs caractérisées par la fidélité des pratiques, la renommée de certains producteurs, la méfiance d'autres. Il y a également les rapports personnels entre les usagers qui, tout en faisant les courses trouvent le temps de converser. L'ambiance du marché, les cris, les odeurs, le coude à coude créent une atmosphère particulière. Une tournée des étals s'impose pour dénicher un vendeur préféré, une aubaine ou un aliment spécifique, spécialité de telle personne. Cette quête de l'approvisionnement favorise les rencontres. Sur ces places, on échange entre amis, voisins et parents. L'impression d'avoir fait un bon marché se mesure autant par les achats effectués que par la quantité de gens côtoyés. L'approvisionnement urbain dépend de la participation d'un grand nombre d'agriculteurs offrant chacun un léger surplus. Cependant, le ravitaillement urbain reste tributaire de la température, des voies de communication, des saisons et de la créativité des cultivateurs. Parmi les emplacements de marché, l'on remarque une division sexuelle de l'espace. Le marché à foin apparaît singulièrement masculin tandis que les marchés aux denrées et à poisson regroupent autant les femmes que les hommes. De plus, ces derniers agrémentent leur passage au marché par une visite dans les hôtels avoisinants. On ne saurait exclure de ce théâtre urbain les vendeurs retors, les faux-monnayeurs et les tire-laine qui se faufilent si aisément dans la cohue. Le commerce n'a cependant pas le monopole des activités sur les marchés. L'édifice du marché aux denrées partage pendant plus de vingt ans ses locaux avec l'hôtel de ville tandis que deux salles polyvalentes sont mises à la disposition des citoyens qui y organisent des assemblées publiques, des représentations théâtrales, des rencontres de musiciens. Durant la belle saison, des artistes ambulants et des cirques s'installent sur les places. La population y revient pour s'y divertir et ce, jusque vers la fin des années 1880. Néanmoins, les enfants continueront longtemps de s'y retrouver pour pratiquer leurs jeux de balles. Cette polyvalence des marchés permet donc aux citoyens de briser leur isolement et fait de ces espaces des centres très animés de sociabilité urbaine.

#### REMERCIEMENTS

Cette remontée dans le temps a nécessité la cueillette de renseignements puisés, entre autres, dans les différentes archives de Trois-Rivières. Je rends ici hommage à la disponibilité des archivistes ainsi qu'à leur personnel; elle n'a d'égale que celle manifestée par les bibliothécaires de l'Univeristé du Québec à Trois-Rivières. Les talents de Claude Demers, photographe du Service de l'audio-visuel de l'UQTR, ont également été mis à contribution pour certaines illustrations, notamment les figures 2, 3 et 5. J'apprécie ce service rendu avec tant d'affabilité.

Grâce aux témoignages de Mme Thérèse et M. Avila Denoncourt, M. Hervé Dupont, Mmes Henriette Normand et Yvonne Monfet-Saint-Pierre, Mme Blanche et M. Léo Poirier, Mme Angèle et M. Elie Saint-Pierre, Mmes Françoise Ayotte, Pauline Langlois et Annette Milot et M. Réal Fleury, qui ont accepté de partager avec générosité leurs souvenirs, j'ai pu recréer un savoir-faire et une atmosphère qui, sans eux, auraient manqué d'authenticité, de couleurs et de précision. Je leur en suis très obligée.

Ce projet de recherche, aussi captivant fut-il, n'aurait sûrement pas été accompli de la même façon sans la direction avisée de René Hardy. En chercheur compétent, il m'a conseillée et orientée avec justesse. Je lui suis reconnaissante de la confiance qu'il a su me manifester dès le début de cette entreprise.

Dans les périodes d'euphorie comme dans les creux inhérents aux travaux de recherches, j'ai pu compter sur la complicité et l'encouragement de mon mari, Raymond Leblanc, ce qui m'a permis de maintenir le cap et surtout d'arriver à bon port.

## TABLE DES MATIERES

RESUME	i
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIERES	v
LISTE DES FIGURES	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER - TOUR D'HORIZON	8
Trois-Rivières, chef-lieu	8
Les marchés publics	16
Le marché aux denrées  Le marché à foin  Le marché à poisson	25
Le marché aux pommes	
CHAPITRE II - GESTION ET PROFESSIONS	30
Régie et gérance des marchés	30
Les revenus des marchés  La salubrité  Les clercs	34 36
Les activités professionnelles	45
Les bouchers  Les commerçants  Les cultivateurs  Le crieur public  Les charretiers	53 57 60
CHAPITRE III - AMBIANCE ET ANIMATION	66
L'arrivée des cultivateurs	66
Les impondérables	69

Le marche aux denrees	/1
Le marché de PâquesLa tournée des marchés	
L'éventail saisonnier	
Les valeurs symboliques	
La rivalité ville-campagne	
La Tivante vine-campagne	
Le marché à foin	86
Vue d'ensemble	86
Les valeurs symboliques	95
Prolongement du marché à foin, les hôtels avoisinants	96
Le marché à poisson	98
La consommation de poisson	100
Le marché aux pommes	103
CHAPITRE IV - DELITS ET USAGE POLYVALENT DES MARCH	ÆS107
Les infractions	107
Les délits contre la réglementation des marchés	108
Les délits contre le code civil	
La délinquance	114
La polyvalence des marchés	117
L'espace intérieur	118
L'espace extérieur	123
Les discours politiques	123
Les expositions agricoles	
Les cirques et les amuseurs publics	
Les terrains de jeux	
La Saint-Jean-Baptiste	
CONCLUSION	136
	1/12
BIBLIOGRAPHIE	143

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Plan de la ville de Trois-Rivières	17
Figure 2.	Le marché aux denrées de 1869, vue arrière	23
Figure 3.	Le marché aux denrées après sa rénovation suite à l'incendie de février 1900	25
Figure 4.	Avis de mise aux enchères	33
Figure 5.	Cocher et charretier trifluviens	63
Figure 6.	"Viandes de Pâques"	74
Figure 7.	Achalandage au marché aux denrées	76
Figure 8.	Charretiers en attente au marché à foin	87
Figure 9.	Vendeurs de bois au marché à foin	90
Figure 10.	L'établissement Martin	97
Figure 11.	L'hôtel de ville, 1848-1868	125
Figure 12.	Enfants jouant au baseball au marché à foin vers 1930	131

#### INTRODUCTION

Marché public: deux mots évocateurs d'un lieu fourmillant d'une activité fébrile: une foule colorée circule parmi des alignements de tables, de caisses ou de voitures débordantes de denrées derrière lesquelles s'affairent vendeurs et vendeuses. Des odeurs disparates en enfilade, une rumeur persistante ponctuée de cris et d'exclamations dépeignent cet espace typique d'une ville et ce, depuis l'antiquité.

Au XIXe siècle, les marchés urbains conservent les caractéristiques héritées des Grecs et des Romains et aussi longtemps que les deux attributs d'origine prévaudront, à savoir: l'accessibilité à tous les vendeurs et acheteurs d'une agglomération et la distribution des produits locaux, surtout de la nourriture, la nécessité des marchés urbains s'imposera. Le principe de la réglementation des activités commerciales date aussi de la même période. Ces règles évolueront selon les époques s'adaptant aux besoins des utilisateurs.

Trois-Rivières met à la disposition des gens de la ville et de la campagne environnante trois marchés distinctifs, le marché aux denrées, le marché à poisson et le marché à foin. En tant que chef-lieu, la ville organise et gère ce service à l'exemple d'autres centres urbains québécois. Les historiens Jean Hamelin et Yves Roby considèrent que "ces petites villes jouent dans la vie des régions un rôle beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui car l'absence de moyens de transport

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Linda Biensenthal, To Market, To Market (Toronto, 1980): 4

nationaux adéquats confère à leurs entreprises un quasi monopole dans la satisfaction des besoins locaux". La population trifluvienne compte donc sur les nombreux agriculteurs de la région qui apportent au marché chacun une petite quantité de denrées. Le fleuve et les rivières demeurent les meilleures voies de communication. Le système routier, soumis aux caprices météorologiques, ne connaîtra aucune amélioration majeure avant le XXe siècle. Cette lacune sera comblée graduellement par la pénétration du chemin de fer, d'abord sur la rive sud, à partir de 1864, puis sur la rive nord, quinze années plus tard.

Au début de la seconde moitié du XIXe siècle, Trois-Rivières dispose d'un espace public peu étendu. Quatre quartiers se regroupent dans un rayon plutôt restreint et les marchés sont situés au coeur de ceux-ci. La population s'y procure les denrées alimentaires et autres commodités comme le bois de chauffage, la paille, etc. Les produits comestibles suivent le rythme des saisons et leur variété dépend de la production locale ou de l'initiative de certains. Cette recherche nous permet d'approfondir comment le fait de "faire son marché" représente pour le citadin une manière d'habiter la ville et pour le cultivateur, une ouverture sur l'extérieur.

La vie sur les marchés apparaît intense et diversifiée. Il existe, en ces lieux achalandés, une densification des rapports sociaux et nous cherchons à en connaître l'étendue et la diversité. L'étude des phénomènes de sociabilité qui s'y développent

Jean Hamelin et Yves Roby, Histoire économique du Québec, 1851-1896 (Montréal, 1971): 297.

permet de saisir les faits et gestes de la vie quotidienne des Trifluviens. Sorte de terrains neutres, les marchés permettent "une densité de relations entre gens d'une même localité. On y fait le partage d'une intimité, on bavarde tout en faisant des courses, on a des rapports amicaux sans empiètement dans la vie privée des individus", d'expliquer Catherine Paradeise. Chacun participe à ce théâtre urbain d'une manière ou d'une autre.

Empruntons à Michel Bozon sa définition de la sociabilité. Il énonce d'abord que: "Toute forme de contact entre des individus (...) est généralement considérée comme une manifestation de sociabilité" et considérant que l'ensemble des pratiques sociales forment un système, il ajoute que: "La moindre interaction de sociabilité met ainsi en jeu tout un ensemble de lois sociales, démographiques, sexuelles, historiques; la sociabilité n'est pas un jeu de société, mais un chapitre des rapports sociaux." Cependant, ce système laisse place à une part d'implicite social et de flou, précise-t-il encore.

Faire ses emplettes, aller et venir sur le marché ou attirer la clientèle, tout cela met en jeu - avant même un échange de paroles - différents rituels de reconnaissance. Les attitudes et les comportements en public supposent un respect de normes comme la politesse ou les convenances qu'Erving Goffman appelle des barrières.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Catherine Paradeise, "Sociabilité et culture de classe" (R. franç. sociol. XXI, 1980): 574-75.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Michel Bozon, Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province (Lyon, 1984): 12.

Plus les gens ont de barrières tangibles entre eux, plus ils sont sociables, de même qu'ils ont besoin d'endroits publics spécifiques dont la seule fonction soit de les rassembler (...). Les êtres humains ont besoin de se trouver protégés des autres pour être sociables.<sup>5</sup>

Selon lui, l'ordre public dépend de la confiance mutuelle que se manifestent les personnes en présence. De se retrouver parmi une foule oblige l'individu, d'une part, à s'assurer de la quiétude des gens qui l'entourent et, d'autre part, à rassurer ces derniers de sa position tout aussi amicale.

Il ne se contente pas d'aller de point en point en résolvant silencieusement et mécaniquement des problèmes de circulation, il est aussi occupé à prendre constamment soin de conserver une position viable par rapport à ce qui se trouve arriver autour de lui, et il peut commencer à tout moment des échanges gestuels avec des personnes connues ou inconnues afin d'établir cette position.<sup>6</sup>

La place publique se distingue donc par cette vulnérabilité mais conserve un attrait qui est, d'après Richard Sennett, le plaisir d'observer et d'être observé. Voilà "un univers constitué d'éléments hétérogènes où l'arbitraire des signes n'empêche pas l'expressivité des images".

Dans ce jeu de relations sociales, les expressions corporelles permettent de "prendre position, de faire des mouvements, d'offrir des parades, de poser des démarcations." D'un coup d'oeil, on perçoit l'autre et l'on sait à quoi s'attendre. Le

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Erving Goffman, La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 2 (Paris, 1973): 24.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> E. Goffman, op.cit., 151.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Richard Sennett, Les tyrannies de l'intimité (Paris, 1979): 164.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Guildo Rousseau et Lucie Grenier-Normand, "Discours romanesque et discours urbain". (Voix et images, vol. II, no 1, automne 1981): 104.

<sup>9</sup> E. Goffman, op.cit., 122.

regard insistant ou fuyant révèle ou non un acheteur; un pas vers l'étalage indique un intérêt; un sourire, un comportement sympathique; un signe de tête négatif, un refus. Le geste du client qui garde son porte-monnaie bien serré dans sa main ou un autre qui s'apprête à tendre son panier, voilà des indications révélatrices. L'expression corporelle est donc, pour l'individu en action, un moyen d'exprimer sa position avant la communication verbale.

Les vêtements sont également significatifs puisqu'ils font aussi partie du décorum. <sup>10</sup> Pour venir au marché, "on revêt, sinon le vêtement de grande cérémonie, du moins celui de petite sortie, signe d'ostentation, en même temps que plaisir des yeux." <sup>11</sup> L'inverse peut aussi s'appliquer et il arrive que certaines personnes tant chez les vendeurs que parmi la clientèle - par le biais des vêtements défraîchis - chercheront à attirer l'attention, sinon la pitié, mais ce phénomène est plus rare.

Après cette première prise de contact, s'élabore, avec les salutations, un dialogue entre l'acheteur et le vendeur. Sorte de négociation sur le prix des denrées, le marchandage apparaît comme l'un des phénomènes les plus ordinaires du théâtre urbain, dira Richard Sennett.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> E. Goffman, op.cit., 19.

Jacques Maho, "Aspects non économiques des foires et des marchés" (Etudes rurales, avrildécembre 1980): 66.

Pour l'homme-acteur, c'était une expérience banale et quotidienne. Le point terminal d'une chaîne de production et de distribution, dans une société sans prix fixes, c'est la gesticulation, les manoeuvres, l'art de déceler les failles de la défense de l'adversaire. Ce jeu stylisé lie socialement l'acheteur et le vendeur. Ne pas y participer activement, c'est risquer de perdre de l'argent.<sup>12</sup>

Ce manège, repris de place en place, impose son rythme aux affaires commerciales. "Ces efforts dramatiques, ou plutôt dramaturgiques prennent du temps et empêchent ainsi des ventes rapides et un roulement accéléré des marchandises," ajoute-t-il encore. Cette pratique se retrouve aussi dans le commerce au détail où "les prix varient et font l'objet d'un long marchandage jusqu'à la conclusion d'un marché sans recours." D'ailleurs, les ventes à l'enchère prolifèrent à cette époque. On liquide par encan le stock d'un magasin ou un ménage saisi par le huissier. Les étaux des bouchers et les magasins du marché sont offerts de la même manière. Par habitude, on transige et on n'arrête un prix ferme qu'au terme d'une négociation. "Sans ce rituel, la transaction perdrait son intérêt et (la visite au marché) son attrait spécifique." 14

\* \* \*

Travail passionnant que celui de retracer la vie des marchés trifluviens de 1850 à 1900. En général, la documentation sur les marchés québécois et canadiens ne

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> R. Sennett, op. cit., 116.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> J. Hamelin et Y. Roby, op. cit., 345.

Philippe Bossis, "La foire aux bestiaux en Vendée au XVIIIe siècle" (Etudes rurales, avrildécembre, 1980): 149.

foisonne pas. Banalité de gestes quotidiens ou trop familiers pour captiver les historiens ou les écrivains? Peu d'intérêt pour le petit commerce à l'échelle locale? Comment savoir? Les archives municipales, les journaux de Trois-Rivières et les témoignages demeurent la principale source de cette recherche. Il faut bien dire que nous n'avons pu interroger de centenaires! Mais, il demeure que la répétition de certains gestes et façons de faire hérités de la tradition - de père en fils, de mère en fille - nous donne à penser que les habitudes du XXe siècle ancrées dans celles du siècle précédent peuvent se ressembler. Tout comme en 1880, le marché accueille, en 1920, des cultivateurs et leurs voitures attelées à un cheval. Ils y viennent encore pour offrir le produit de leur ferme, au grand air, sur les places.

C'est à partir de ces sources et de ces témoignages que ce mémoire s'est amorcé. En paraphrasant Gabrielle Roy, "Allons, gai, au marché" 15.

Gabrielle Roy, "Allons, gai, au marché" (Bulletin des agriculteurs, octobre 1944): 8.

#### CHAPITRE PREMIER

#### TOUR D'HORIZON

#### Trois-Rivières, chef-lieu

Durant la seconde moitié du XIXe siècle, Trois-Rivières consolide sa position de capitale régionale. Centre diocésain, on y compte plusieurs maisons d'enseignement; district judiciaire, on y trouve un palais de justice et une prison; la ville est également dotée d'un hôpital ainsi que d'un asile pour les orphelins, les infirmes et les vieillards.

La population de Trois-Rivières double durant cette période passant de 4 936 habitants en 1851 à 9 981 en 1901. A leur tour, les comtés circonvoisins de la rive nord soit Champlain, Saint-Maurice et Maskinongé s'enrichissent de vingt nouvelles paroisses tandis que le peuplement des riches terres du sud connaît un accroissement régulier. Cependant, la population globale de la région immédiate - du moins celle pouvant profiter assez facilement des marchés de Trois-Rivières - compte 96 209 habitants en 1871 et 104 120 en 1901.

Nous tenons compte dans ces calculs de la population totale des comtés de Champlain, Saint-Maurice, Maskinongé, Trois-Rivières, Nicolet et Yamaska telle que recensée par le gouvernement du Canada en 1870-71 et 1901. Toutefois, on peut supposer que la fréquentation des marchés par les fermiers de Maskinongé pouvait être plus occasionnelle que régulière.

Encore faut-il atteindre la ville! Les moyens de communication se développent graduellement et avant l'arrivée du chemin de fer, dans les années 60 et 70, les cours d'eau supplantent largement les routes peu et mal entretenues.

Le réseau fluvial constitue un élément fondamental dans le développement des villes à cette époque et le transport par eau joue un rôle de premier plan dans les échanges économiques du Québec.<sup>2</sup> Le commerce international justifie la construction de canaux dont Montréal sera la grande bénéficiaire. Cependant, le cabotage sur le Saint-Laurent d'est en ouest permet au commerce intérieur de multiples échanges et "jamais, le fleuve n'a été plus qu'à la fin du XIXe siècle sillonné de paquebots, de péniches, de goélettes", de remarquer Jean Hamelin.<sup>3</sup>

Dans la région trifluvienne, fleuve et rivières constituent des routes commodes et très fréquentées. Le Saint-Laurent, grâce à des lignes de navigation, dessert les villages riverains de Sainte-Geneviève-de-Batiscan à Baie-du-Febvre et le Saint-Maurice apparaît comme l'épine dorsale de la Mauricie. Les magnats de l'industrie forestière profitent de la position avantageuse de cette ville pour y installer leurs usines. La rivière Godefroy, pour sa part, facilite les déplacements des maraîchers de la rive sud. Un service de bateaux-passeurs assure la liaison entre les deux rives du fleuve.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*. De la Confédération à la crise (1867-1929) (Montréal, 1979): 104.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> J. Hamelin et Y. Roby, op. cit., 119.

La Corporation de Trois-Rivières, consciente de la nécessité de voies de communication rapides pour le développement du commerce, subventionne les propriétaires de vapeur pour les aider à établir leur ligne de navigation.<sup>4</sup> Par ailleurs, elle réglemente le trafic maritime sur son territoire. Elle énonce les droits et les devoirs des traversiers, impose une taxe annuelle sur les bateaux à vapeur, les canots ou les chaloupes qui transportent des passagers sur une base commerciale et se réserve le privilège de fixer les heures de départ et d'arrivée.<sup>5</sup>

De Saint-Grégoire et Sainte-Angèle, dès les années 1850, puis de Nicolet à partir des années 80, des traversiers à vapeur font la navette entre la rive sud et Trois-Rivières, service quelque peu irrégulier à cause des conditions de la navigation.<sup>6</sup> "Le Charles-Edouard", "Le Cité", "Le Trois-Rivières", "Le Laval", "Le Bourgeois", "Le Glacial"- les deux premiers ayant été construits en cette ville - se succéderont pour transporter choses et gens.<sup>7</sup> Tempêtes et glaces ralentissent ou interrompent les traversées. Quand l'abondance des glaces empêche le vapeur d'effectuer son voyage, le capitaine met à la disposition du public une "quantité suffisante de canots sûrs et montés par des hommes habiles pour satisfaire aux

Procès-verbaux 12 fév. 1866 et 24 mars 1868.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Charte et Règlements de la Cité de Trois-Rivières (Trois-Rivières, 1888): 326-327. (A l'avenir, Règlements, 1838).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Des travaux de dragage à l'entrée de la rivière Nicolet à l'été 1882 permettent aux bateaux de remonter ce cours d'eau jusqu'à la ville de Nicolet, ce qui a pour effet de ralentir les activités au quai de Port Saint-François, situé sur les rives du Saint-Laurent, un peu en aval de la rivière. "Le Castor", "La Mouche à feu" et, au printemps, "Le Trois-Rivières" y font escale. (Voir à ce sujet: Jos. Elz. Bellemarre, *Histoire de Nicolet*, 1669-1924 (Arthabaska, 1924): 294)).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Jacques Duhaime, Les habitants de l'Isle, Sainte-Angèle-de-Laval (Trois-Rivières, 1970): 97 et suivantes.

demandes de tous les passagers".<sup>8</sup> Au printemps, durant la débâcle et même un peu avant, des chaloupes sur patins apparaissent. Elles peuvent naviguer entre les banquises et glisser sur celles-ci quand on ne peut les contourner, de relater Jacques Duhaime.<sup>9</sup> Que d'impondérables comportent les traversées! Pourtant, la distance n'est jamais bien grande mais les embûches marines défient l'habileté des navigateurs.

Précoce ou tardive, la prise de la glace représente un événement de taille: "Encore quelques jours et l'on pourra passer sans danger sur le pont de glace" note un journaliste le 16 décembre 1872. "A la grande joie de tout le monde, notre marché va être largement approvisionné maintenant et les prix excessifs vont baisser", espère-t-il. Des centaines de voitures le sillonneront en tous sens apportant abondance pour le marché et activité pour les commerces de la ville. Par contre, le 14 février 1887, on attend toujours sa formation. Ce retard hivernal permettra aux cultivateurs d'y traverser en toute sécurité pour le marché de Pâques, "la glace devant la ville est toujours solide comme le roc", soulignera un chroniqueur au mois d'avril suivant. Le pour le marché de Pâques de la ville est toujours solide comme le roc", soulignera un chroniqueur au mois d'avril suivant.

L'inspecteur des chemins de la ville de Trois-Rivières s'assure régulièrement de la solidité du pont de glace et le fait baliser. Malgré cela, des accidents s'y

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Comptes rendus du Conseil de Ville de Trois-Rivières, novembre 1865. (A l'avenir, Procédés du Conseil).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> J. Duhaime, op. cit., 75.

<sup>10</sup> Le Journal des Trois-Rivières, 16 déc. 1872.

Le Journal des Trois-Rivières, 18 fév. 1878.

Le Journal des Trois-Rivières, 7 avril 1887.

produisent comme pour ce charretier qui, en février 1896, la glace ayant cédé, perd son cheval et sa voiture chargée de quarts de poisson qu'il transportait de Sainte-Angèle à Trois-Rivières.<sup>13</sup>

Les conditions fluviales ne cessent de préoccuper les autorités municipales. Durant des années, il sera question de construire des piliers en différents points du fleuve pour faciliter, entre autres, la formation des ponts de glace. En vain, la Corporation défend sa cause auprès du gouverneur général de l'Amérique du Nord Britannique au printemps 1864. L'idée circule encore en février 1880, mais la position du gouvernement fédéral reste inchangée et le fleuve conserve son caractère imprévisible. On attend sûrement plus de fiabilité de la part des chemins de fer qui se développent à partir de 1854 avec le Grand Tronc, second axe, après le Saint-Laurent, autour duquel s'articulera partiellement le système des villes québécoises. 14

Le chemin de fer, "par sa taille, par son réseau de gares et d'installations, par le nombre de ses employés, par sa structure financière (société par actions) inaugurait l'ère de la grande entreprise." Gage d'efficacité et de rapidité dans les communications, synonyme d'économie moderne, la voie ferrée favorise l'implantation d'industries dans les villes à proximité de son parcours: Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Lévis, Rivière-du-Loup. Par son ensemble de voies ferrées,

<sup>13</sup> Procédés du Conseil, mars 1896.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> P.-A. Linteau et al., op. cit., 150.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> P.-A. Linteau *et al.*, *op. cit.*, 95.

Montréal se trouve à nouveau privilégiée.

La région trifluvienne ne sera reliée au Grand Tronc qu'en 1864 par la ligne Arthabaska/Sainte-Angèle-de-Laval. Une liaison par la rive nord s'avérerait plus efficace mais il lui faut attendre la construction du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental (QMOO), en 1879, pour vraiment profiter des avantages de ce moyen de transport. Cette même année, un chemin de fer régional, Trois-Rivières/Grandes-Piles, pénètre le grand domaine forestier du contrefort aidant le commerce du bois et la colonisation. 16

Tel un despote, la température impose ses caprices aux quelques routes de la région: tempêtes, dégel, pluies torrentielles causent aux individus d'énormes tracasseries. En 1856, on construit une route de Trois-Rivières aux Grandes-Piles sur la rive ouest du Saint-Maurice et en 1861, une autre voie court sur la rive est. Au sud du Saint-Laurent, aucune route ne relie les villages de Saint-Grégoire et de Sainte-Angèle séparés par la rivière Godefroy. Un double service de traversiers assure plutôt la liaison avec la rive nord.

Des moyens de communication efficaces amènent, en général, l'établissement d'industries qui favorisent un développement urbain et commercial diversifié, comme c'est le cas notamment pour la région de Montréal ou de l'Estrie. En Mauricie, les

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Alain Gamelin, René Hardy, Normand Séguin et Guy Toupin, *Trois-Rivières illustrée* (Trois-Rivières, 1984): 36.

activités forestières resteront longtemps l'unique moteur de l'économie régionale, du moins pour la période qui nous intéresse, rendant ce territoire plus vulnérable encore lors de ralentissements économiques. Cependant, on trouve une vingtaine de petites industries reliées au bois, fabriques de portes et fenêtres, de balais, de pelles, de haches, de meubles formant "un petit monde bigarré et mouvant dans le voisinage des installations de sciage." Trois-Rivières ne profite donc pas d'une croissance industrielle fulgurante et les cultivateurs des environs suffisent à l'approvisionnement des citadins.

Durant cette seconde moitié du XIXe siècle, le monde rural connaît à son tour des transformations. "Une volonté de "recyclage" des vieilles habitudes et d'ouverture à la science paraît surgir de partout." La nature autarcique de l'agriculture cède la place graduellement à une économie de marché, la mécanisation des fermes facilitant cette intégration. Le développement des villes représente un nouveau débouché pour les produits de la ferme. Le cultivateur produit alors de plus en plus pour satisfaire à la demande.

En Mauricie, on rencontre deux types d'agriculteurs: le fermier qui se consacre entièrement à sa production et le colon, "habitant ambivalent, moitié bûcheron, moitié agriculteur, qui tire péniblement son pain de la terre et de la forêt." Les marchés

<sup>17</sup> René Hardy et Normand Séguin, Forêt et société en Mauricie (Montréal, 1984): 186.

Paul-Louis Martin, "L'ethnographie au Québec" (Questions de culture, vol.5, 1983): 170.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> J. Hamelin et Y. Roby, op. cit., 226.

trifluviens les accueillent sans distinction et le commerce intérieur se trouve ici, comme ailleurs au Québec, en plein essor, surtout avec l'avènement du chemin de fer:

Entre la ville et la campagne existe un mouvement d'échange continu. De la campagne partent des produits agricoles, le bois de chauffage et les produits de l'artisanat domestique qui servent à ravitailler les citadins ou à grossir le volume des exportations. De la ville partent des objets ouvrés, fabriqués sur place ou importés, les liqueurs et les alcools, le sucre, la mélasse qui sont distribués à la grandeur du territoire.<sup>20</sup>

Cette rétrospective de la situation trifluvienne comme chef-lieu et centre urbain nous permet d'aborder maintenant l'historique des marchés, leur fonctionnement et finalement leur rôle dans la vie économique et sociale de cette ville. L'implantation d'industries forestières autorise la Corporation à afficher beaucoup d'optimisme durant les décennies 60-80. Les quelques récessions économiques à l'échelle nationale et internationale survenues au cours de cette deuxième moitié du XIXe siècle n'épargneront pas la Mauricie et les marchés de cette municipalité seront les témoins par excellence de ces temps difficiles.

Les périodes de prospérité ou de crise transparaissent dans l'offre et la demande qui oscillent entre l'abondance et la rareté. A travers la vie sur les marchés trifluviens, on peut découvrir les espoirs et les difficultés d'une ville québécoise entre 1850 et 1900.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> J. Hamelin et Y. Roby, op. cit., 343.

#### Les marchés publics

En accord avec la tradition, Trois-Rivières réserve un emplacement particulier à chacun de ses marchés<sup>21</sup> et leur position forme un véritable triangle qui enserre le coeur économique de la ville. (Voir carte page suivante). Le marché à poisson se situe en bordure du Saint-Laurent sur le quai de la Corporation; le marché aux denrées se trouve sur la rue des Forges au coin de la rue Badeaux, tandis que le marché à foin occupe un espace rectangulaire rue Saint-Philippe entre Saint-Georges et Saint-Roch. Dans ce périmètre restreint, il est facile d'aller et venir en peu de temps. Chacun de ces marchés a son caractère propre comme en témoigne leur petite histoire.

#### Le marché aux denrées

Le choix de l'emplacement de la rue des Forges remonte au début du XIXe siècle. Quelques bâtiments de petite dimension y ont été construits mais, en 1845, le Conseil de ville fraîchement constitué - selon les exigences du nouveau régime de la loi municipale du Québec - constate l'urgence de doter Trois-Rivières d'un marché plus adéquat. Par sa résolution du 27 octobre, il décide de construire deux halles "pourvu que le prix n'excède pas deux cents livres courantes". Les contraintes budgétaires ne permettent l'érection que d'un bâtiment mesurant 100 pieds de

L. Biensenthal, op. cit., 25.

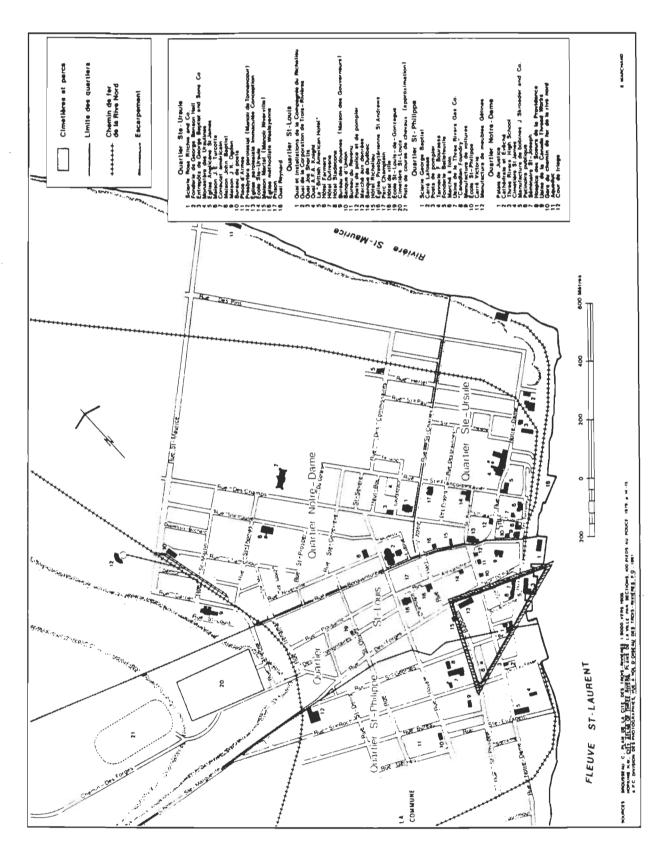


Figure 1. Carte de Trois-Rivières vers 1880. (Source: A. Gamelin et al., op. cit., 77.)

longueur sur 28 pieds de largeur et 10 pieds de hauteur. Les charpentiers Olivier Pothier et Joseph Hamel entreprennent, à l'été 1846, la construction de l'édifice destiné aux bouchers. Les cultivateurs et les regrattiers se regroupent autour de cette halle jugée trop exiguë dès son inauguration. Une année plus tard, on effectue un agrandissement en brique comprenant deux étages. L'hôtel de ville, une salle de spectacles et un local polyvalent occuperont l'étage supérieur. D'autres bouchers s'installeront au rez-de-chaussée mais, en 1850, certains devront céder la place à la pompe à incendie numéro 2, Le Lion Rouge. L'édifice subit encore plusieurs modifications mais ne répond jamais aux besoins du commerce.

La Corporation décide, en 1858, de construire un deuxième édifice à l'arrière du premier pour y loger les regrattiers espérant maintenir plus d'ordre et de propreté sur la place de marché. L'entrepreneur J. Hamel construit les Petites Halles qui mesurent 91 pieds de longueur sur 9 pieds de largeur. Ce projet financé par un emprunt à court terme sera remboursé à même les revenus générés par cette construction puisque l'on compte louer sans difficulté les onze étaux prévus.<sup>22</sup>

Pour résoudre le sempiternel problème d'espace, le Conseil songe, dès 1859, à construire un hôtel de ville qui répondrait mieux à ses besoins et à agrandir la place du marché.<sup>23</sup> Le projet mûrit quelques années mais l'exiguïté apparaît plus qu'évidente depuis la construction d'une ligne de chemin de fer reliant Arthabaska à

<sup>22</sup> Procès-verbaux, 9 août 1858.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Procès-verbaux, 17 mars 1859.

Sainte-Angèle-de-Laval, en décembre 1864, qui incite de nombreux cultivateurs à fréquenter les marchés trifluviens.<sup>24</sup> En 1866, la décision semble imminente puisque le Comité des marchés juge bon d'inclure une clause spéciale lors de la vente des étaux concernant la possibilité d'une cessation prématurée des baux.

Après plus de vingt ans de gestion municipale, le Conseil se sent prêt à investir une somme importante pour un immeuble "plus en rapport avec la progression de la ville." A la demande des conseillers, le secrétaire-trésorier établit, le 3 juin 1867, une liste des besoins à laquelle il joint un état des revenus actuels du marché ainsi qu'une estimation des revenus probables. Ses calculs "très modérés", selon son expression, contrastent toutefois avec l'utilisation plutôt ambitieuse de l'espace où cohabitent l'administration municipale, le commerce, la police et les salles de spectacles; J.-G.-A. Frigon cherche peut-être à justifier l'engagement de fortes dépenses auprès des contribuables de "la ville la moins taxée du Bas-Canada". 27

Le Comité nommé pour étudier les possibilités de construction évalue le projet à 35 000\$ et suggère deux solutions pour l'agrandissement de la place. Dès lors,

Le Journal des Trois-Rivières, 22 octobre 1867. En effet, cette ligne de 35 milles de longueur traverse le comté de Nicolet et une partie du comté d'Arthabaska. 3 des 5 gares du chemin de fer sont situées à moins de 18 milles du fleuve, soit Aston (18), Saint-Célestin (11) et Saint-Grégoire (4.5) permettant aux fermiers de la rive sud d'atteindre régulièrement Trois-Rivières. Les espérances entretenues depuis quelques années quant au rôle de ce moyen de transport dans l'approvisionnement en denrées des marchés trifluviens se sont donc réalisées. (Voir à ce sujet l'Ere Nouvelle des 15 septembre, 21 novembre et 22 décembre 1864).

<sup>25</sup> Procédés du Conseil, Rapport d'un comité en date du 11 novembre 1867.

Procédés du Conseil, Rapport du secrétaire-trésorier du 3 juin 1867, chemise novembre 1867.

Le Constitutionnel, 23 décembre 1868.

l'opinion de la population est partagée et, par des requêtes, des citoyens essaient d'influencer la décision du Conseil. En novembre 1867, le projet le moins onéreux est adopté sur division et l'extension de la place se fera vers la rue Notre-Dame plutôt que par l'arrière du terrain. On mandate alors le maire Sévère Dumoulin à se rendre, le plus tôt possible, en Angleterre, vendre, au nom de la Corporation, les actions de la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc évaluées à quarante mille livres.

Le projet alimente les discussions pendant plusieurs mois jusqu'à devenir un des enjeux de l'élection municipale de juillet 1868. Lors de son discours d'investiture, le maire réélu promet un édifice polyvalent mais reste vague quant à son emplacement pourtant formellement décidé l'automne précédent: "Quant au choix du site (sic), il est impossible de dire dès ce moment lequel devrait être choisi mais les intérêts de la ville seuls décideront de ce choix", déclare-t-il.<sup>28</sup>

Le nouveau Conseil reçoit, à son tour, des requêtes en faveur de l'une ou l'autre option. D'ailleurs, aucune expropriation n'a encore été faite. Entre-temps, un nouvel élément enrichit la polémique: deux édifices vaudraient mieux qu'un! Deux tendances s'affrontent. D'un côté, des citoyens et des conseillers veulent pourvoir la ville d'édifices à la fois fonctionnels et intéressants du point de vue architectural. Ils ont pleine confiance en l'avenir et croient que les investissements sont justifiés. Par ailleurs, il y a ceux qui préconisent modération et économie dans l'utilisation des

Le Constitutionnel, 6 juillet 1868.

finances publiques. Ils sont opposés à toute hausse de taxes et craignent un endettement excessif de la municipalité.

Un journaliste du *Constitutionnel* qui a eu l'occasion de "converser depuis quelques semaines avec bon nombre des principaux citoyens de (cette) localité" rend compte du cheminement du projet. La Corporation serait prête à bâtir deux immeubles puisque

des entrepreneurs compétents nous assurent que la différence du coût de deux édifices (...) n'excéderait pas 4 000\$.

Si le calcul est correct, la ville y trouverait un triple avantage: un magnifique hôtel de ville (City Hall), un bel édifice public comme marché aux denrées et une promenade publique, chose qui nous manque depuis si longtemps.<sup>29</sup>

Cette idée de jardin public face à la cathédrale a l'heur de plaire à Monseigneur Laflèche qui, à l'instar de quelque cent personnes, dont plusieurs notables, signe une requête appuyant cette option.

A sa réunion du 10 août 1868, le Conseil, fort de l'appui de citoyens influents - la signature de Georges Baptist jouxtant celle de l'évêque - décide la construction de deux immeubles et l'agrandissement de la place du marché par l'acquisition des terrains et immeubles situés à l'arrière du marché. Le 16 octobre suivant, on procède à la cérémonie de la pose de la pierre angulaire. Des opposants reviendront encore à

Le Constitutionnel, 7 août 1868.

Benjamin Sulte, "Les marchés des Trois-Rivières" ( Mélanges historiques, Montréal, 1919): 113.

la charge en novembre 1868 mais cette fois, la décision demeure irrévocable.<sup>31</sup> Lors de l'inauguration en avril 1869, le journaliste constate que "le nombre d'adversaires du marché tend à diminuer de jour en jour".<sup>32</sup> Comment garder rancune devant le magnifique édifice qui fait la fierté des citoyens? L'expérience acquise lors de cette première entreprise majeure du Conseil servira aux édiles qui entreprendront bientôt d'autres chantiers afin d'équiper la municipalité de services essentiels.

L'architecte montréalais Narcisse Larue dessine les plans et devis tant pour le marché que pour l'hôtel de ville.<sup>33</sup> La direction des travaux relève des entrepreneurs trifluviens O. Z. Hamel et Charles Vadeboncoeur pour la charpente et la menuiserie. Dominique Lortie obtient le contrat de la maçonnerie. Une équipe d'ouvriers: maçons, menuisiers, charretiers, scieurs de long, journaliers, peintres, couvreurs en fer blanc<sup>34</sup> travaillent pendant huit mois à la construction de l'immeuble de trois étages mesurant 170 pieds de longueur<sup>35</sup> par 50 pieds de largeur. Des commerçants de la région fournissent les matériaux requis pour cette construction qui coûtera environ

Procédés du Conseil, novembre 1868.

Le Constitutionnel, 12 avril 1869.

Nous avons pu retracer l'architecte, jusqu'ici oublié, grâce à deux lettres retrouvées dans les documents des procédés du Conseil, chemise de septembre 1868. Les lettres ne spécifient pas la nature des plans, mais comme les seules constructions justifiant l'apport d'un tel spécialiste étaient le marché et l'hôtel de ville, on peut présumer qu'il s'agit bien là du concepteur de l'édifice sur le point d'être érigé. D'ailleurs, le Comité des finances du Conseil recommande le paiement de deux plans d'architecture au montant de 100,00\$ au nom de Narcisse Larue lors de sa réunion du 5 octobre 1868.

Procédés du Conseil, Résumé de la classification des déboursés faits depuis le 31 août 1868 au 30 juin 1869. Juin 1869.

Procès-verbaux, 10 septembre 1868.

28 000,00\$. 36

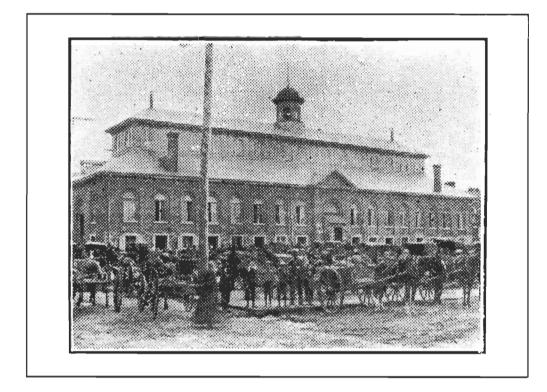


Figure 2. Le marché aux denrées de 1869, vue arrière.

(Source: Trois-Rivières, Album illustré)

Pendant plusieurs mois, les aléas de la construction prédominent lors des délibérations au Conseil. Les requêtes proviennent d'employés mécontents de leur salaire, de commerçants expropriés ou pénalisés par les travaux en cours et de citoyens réclamant l'ouverture de la rue Saint-Antoine. Il faut, de plus, amender les règlements municipaux pour effectuer un emprunt, créer un fonds d'amortissement et modifier un article afin de construire une partie du toit en bois. Etant donné

Le parachèvement des travaux durera quelques années et les coûts définitifs de la construction (27 909,53\$) sont donnés dans le Rapport des opérations financières en date du 11 mars 1878.

l'isolement du marché, on ne court aucun risque de conflagration si jamais un incendie se déclarait.

L'inauguration, le samedi 10 avril 1869, prend les proportions d'une fête publique. On décore la halle; les drapeaux anglais, français et américain se déploient aux quatre coins de l'édifice. Tous se rendent "admirer le nouveau monument qui fait l'orgueil de (la) ville," rapporte un chroniqueur. Tet immeuble imposant, ces fenêtres en ogive, ce toit surmonté d'un campanile logeant la cloche à incendie, cette place beaucoup plus vaste, voilà de quoi éblouir la population! Trois-Rivières se compare avantageusement à d'autres villes canadiennes qui, à cette époque, construisent des marchés de ce type: édifice de brique rectangulaire, spacieux et dont l'architecture dénote un air de prospérité.

Au fil des années, la Corporation entretient régulièrement le bâtiment et le modernise: on refait les glacières en 1883, on installe l'électricité en août 1891 et des w.c. en septembre 1892. La réfection complète de l'immeuble est à peine terminée qu'un incendie ravage tout l'intérieur le 3 février 1900. Dès le 5 février, le Conseil décide sa reconstruction. C'est un architecte de Québec, G.-E. Tanguay, qui prépare les plans et devis. Quelques modifications seront apportées à la toiture mais l'aspect extérieur des murs reste intact. La célérité des administrateurs à reconstruire le marché montre bien l'importance de cette institution dans la vie de la municipalité.

Le Constitutionnel, 12 avril 1869.

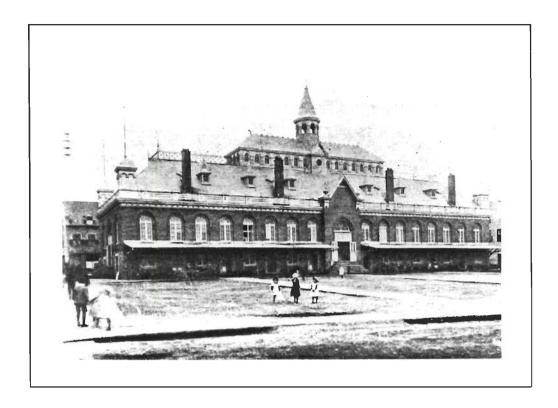


Figure 3. Marché aux denrées après les rénovations de février 1900.

(Source: Trois-Rivières, Album illustré)

#### Le marché à foin

D'allure beaucoup plus modeste, le bâtiment du marché à foin ne ressemble en rien à celui du marché aux denrées. Construite en bois, la maison des pesées, de 25 pieds sur 12.5 pieds, occupe, avec la balance publique, le centre du terrain.<sup>38</sup>

L'inspecteur de la ville prépare, en juin 1893<sup>39</sup>, les spécifications pour sa

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> H. Hopkins, Atlas of the City of Three Rivers. (s.l., 1879).

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> *Procès-verbaux*, 26 juin 1893.

reconstruction et une étude des plans contenus dans les devis de Charles E. Coad<sup>40</sup> révèle que la structure de cette maison ne varie pas. Plus tard, elle prendra une forme octogonale, tel qu'on peut le constater sur l'une des rares photos de ce marché, prise en 1930.

L'aspect extérieur de ce marché préoccupe néanmoins les citoyens qui réclament, en 1856, la construction de trottoirs de 12 pieds de large sur les trois faces du marché, au nord-ouest, nord-est et au sud-ouest, tandis que sur la face occupée par des habitations, on demande l'installation d'un fossé recouvert bordé d'arbres. Ces 115 pétitionnaires trifluviens devront faire preuve de beaucoup de patience car ce n'est que le 5 juin 1865 que le Comité des chemins reçoit l'autorisation "de faire un canal boisé pourvu que les particuliers du quartier Saint-Philippe plantent des arbres, le tout sous la direction de l'inspecteur des chemins."

Il n'est pas toujours aisé d'avoir pignon sur le marché à foin. Dans une autre requête, les citoyens réclament qu'une partie de la clôture sur les côtés s.-o. et n.-o. soit ouverte pour permettre le passage des voitures jusqu'aux maisons.<sup>41</sup> Malheureusement, on ne saurait dire le sort de cette demande mais on peut imaginer que les jours d'affluence les citadins se trouvaient peut-être incommodés par la circulation de tous ces véhicules passant soit à la pesée ou stationnés en attente des clients.

<sup>40</sup> Charles Coad, *Insurance Plan Of The City of Three Rivers* (Montréal, juillet 1888, révisé en mars 1903.)

Procès-verbaux, 30 juin 1873.

#### Le marché à poisson

Le marché à poisson n'est guère plus imposant. Il s'agit simplement d'un lieu, le quai de la Corporation situé au bas de la rue du Platon ainsi que de la glissoire, sorte de passage public entre deux quais, en l'occurrence ceux de John Molson et de Joseph Turcotte, donnant accès au fleuve.<sup>42</sup>

La vente du poisson frais est circonscrite depuis fort longtemps soit sur la grève<sup>43</sup> ou sur les quais. Est-ce dû à la nature saisonnière de cette vente, allant de l'ouverture de la navigation au 30 novembre? Est-ce le peu d'importance de ce commerce? Toujours est-il qu'un abri rudimentaire pour les vendeurs, les étaux et leurs bassins ne sera construit qu'en 1898.<sup>44</sup> L'hiver, les commerçants se transportent au marché aux denrées pour y vendre le poisson congelé.

#### Le marché aux pommes

Les règlements municipaux ne font aucune mention de ce marché qui doit son appellation à l'usage. A faible distance du quai de la Corporation, vis-à-vis la rue Saint-Antoine, des goélettes chargées de pommes s'amarrent dans le port quelques semaines par année et la population désigne familièrement cette partie des quais

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Procédés du Conseil, juin 1860.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Règlements municipaux de la ville de Trois-Rivières (Trois-Rivières, 1856): 29.(A l'avenir, Règlements, 1856).

<sup>44</sup> Procès-verbaux, Dépenses probables pour l'année 1898, janvier 1898.

comme étant "le marché aux pommes".45

La Corporation entreprend des travaux à cet endroit, en 1864, à la demande de quelques pétitionnaires, vraisemblablement des propriétaires de bateaux, qui craignent de faire endommager leurs embarcations aux abords des quais,

le sable (ayant) presque complètement rempli une partie de ce bassin en sorte que les bateaux chargés de pommes et autres effets qui ont coutume de se placer à cet endroit ne peuvent s'approcher de terre et sont exposés à souffrir des dommages de la part des bateaux à vapeur qui arrêtent la nuit au quai de M. Molson.<sup>46</sup>

Le Comité de la grève, un des comités du Conseil municipal, en accord avec les remarques de cette requête, propose la construction d'un quai, la réfection d'un autre et la remise à neuf de l'escalier descendant à la grève.<sup>47</sup> Vingt ans plus tard, les travaux de Joseph Marcheterre nécessiteront de nouvelles réparations.

\* \* \*

Ces trois marchés, grâce à leurs transformations successives offrent donc aux cultivateurs, vendeurs et acheteurs de la région des lieux en général fort convenables au commerce des produits indispensables à la subsistance. La construction du marché aux denrées demeure un épisode important dans la gestion des affaires municipales. Ce marché et sa place quoique très achalandés ne contenteront vraiment les citoyens

Le Journal des Trois-Rivières, 1er septembre 1884.

Procédés du Conseil, Requête de M. Louis Clair et al., 10 août 1864.

<sup>47</sup> Procédés du Conseil, Rapport du Comité de la grève, septembre 1864.

qu'avec l'ouverture, en 1879, de la rue Saint-Antoine qui en plus de donner un accès direct au marché par la rue Notre-Dame permettra l'installation de nouveaux commerces.

Les marchés servent d'ailleurs de point de référence comme on le constate dans les textes publicitaires publiés dans les journaux. Monsieur W. Desaulniers annonce son restaurant du no 11 rue des Forges, "coin du Marché aux denrées". M. Dominique Vallée, horloger-bijoutier, invite les clients à visiter son magasin "en face du Marché aux denrées" ou encore M. Morissette, marchand de meubles, rappelle que sa boutique est située "rue Saint-Georges et marché à foin". Les propriétaires de l'Hôtel du peuple utilisent aussi ce point de repère et convient leur clientèle à leur établissement "près du marché". Voilà donc trois éléments dynamiques de la vie commerciale trifluvienne de cette époque.

### CHAPITRE II

### **GESTION ET PROFESSIONS**

# Régie et gérance des marchés

Sous juridiction municipale depuis 1845, les marchés publics sont régis d'après la Charte et Règlements de la Cité de Trois-Rivières. Le onzième chapitre, de loin le plus élaboré, concerne les marchés publics. On y établit, entre autres, les droits et devoirs des usagers: clercs de marché, bouchers, cultivateurs et regrattiers ainsi que des utilisateurs des pesées et balances publiques. Charretiers et crieurs publics qui fréquentent aussi les marchés se verront imposer des directives mais chacun dans des chapitres respectifs. Les transactions commerciales s'appuient donc sur une réglementation, en général, assez détaillée et le Conseil municipal confie à un comité permanent, le Comité des marchés, la direction de ceux-ci.

# Le Comité des marchés

Le premier comité remonte à 1847. De trois membres, il passera à cinq à partir de 1875. Composé majoritairement de marchands - quoi de plus normal que de confier la gestion des marchés à des commerçants ou des hommes d'affaires - il compte aussi des membres des professions libérales. La présidence est habituellement assumée par des commerçants; J.-C.-H. Craig dirigera le comité

pendant huit années consécutives et l'épicier Louis Brunelle y reviendra six fois. Quelques membres, comme l'épicier O. Carignan, le sellier J.-B. Thivierge, le marchand F. Gélinas, le boucher J. Savard y travailleront six années et parfois même davantage. Le notaire L.-A. Camirand y oeuvre cinq années, l'avocat N.-L. Denoncourt, quatre. Malgré les impondérables des élections, le comité conservera toujours un membre de l'ancienne équipe, assurant ainsi une continuité dans la gestion.

Les rencontres mensuelles du comité deviendront hebdomadaires, en 1872, à cause de l'augmentation des affaires municipales. Entre autres tâches, il voit au bon fonctionnement des trois marchés, à l'élaboration des règlements et à leur mise à jour ainsi qu'à la réception des requêtes des citoyens. Le Conseil entérine les décisions du Comité. Nous n'avons relevé que très peu de divergence de vues durant les cinquante années étudiées.

La première version officielle des règlements municipaux relatifs au marché, publiée en 1856, subira de nombreuses modifications au fil des ans. Celle de 1871, plus définitive, ne connaîtra par la suite que quelques changements ou additions. On pense aux heures d'ouverture et de fermeture, aux tarifs des licences, des pesées et des taxes; seul, le règlement concernant la vente de la viande sera nettement amélioré, nous y reviendrons plus tard. L'application des règlements, d'abord confiée aux officiers municipaux et aux juges de paix, reviendra à l'inspecteur de la ville puis

Procès-verbaux du 13 octobre 1863 et du 18 novembre 1872.

au chef de police, en 1888, toujours sous le contrôle du comité, faut-il préciser.<sup>2</sup>

En outre, le Comité des marchés supervise durant les six premiers mois de l'année un certain nombre d'encans. Il détermine les prix de départ et les conditions de location des étaux de bouchers, des magasins de la petite halle et de l'édifice principal, des glacières ainsi que des revenus des marchés.

La mise aux enchères des revenus des marchés équivaut en quelque sorte à la vente annuelle d'une franchise qui assure à la Corporation des recettes tout en la libérant de l'administration quotidienne des marchés. Pendant presque trente ans, de 1862 à 1891, le Conseil maintiendra cette politique, assez fréquente à l'époque, que l'on retrouve même à la Nouvelle-Orléans.³ Voici ce qu'en disent les auteurs de l'*Histoire du Québec contemporain*: "Les dirigeants municipaux préfèrent confier à l'entreprise privée l'administration de ses services publics. C'est une pratique courante dans toutes les grandes villes nord-américaines. La concession de tels services se fait au moyen d'un contrat exclusif d'exploitation (franchise)." Cette procédure sera interrompue de 1878 à 1881 dans le cas du marché aux denrées, le Conseil voulant "en constater la valeur". La ville embauche alors un clerc et un assistant-clerc.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Règlements, 1888: 272.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Robert A. Sauder, "The Origin And Spread Of The Public Market System In New Orleans" (*Louisiana History*, vol.22, no 3, 1981): 286.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> P.-A. Linteau et al., op. cit. 191-192.

<sup>5</sup> Procès-verbaux, 3 juin 1878.

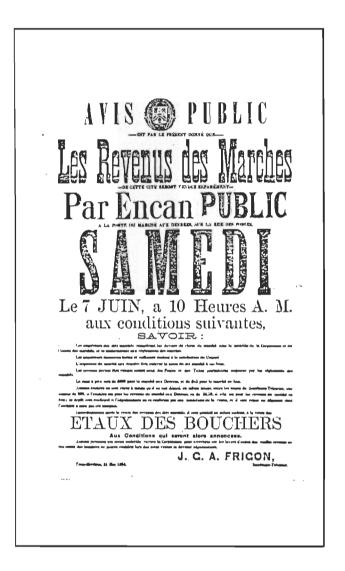


Figure 4.

(Source: Archives municipales)

partir de 1891, Corporation préfère reprendre en main l'administration de marchés et engage trois employés soit un clerc et un assistant-clerc pour les marchés aux denrées et à poisson et un clerc pour le marché à foin. Il est difficile d'évaluer les effets engagements les revenus totaux des marchés. Il y a certes une augmentation des dépenses causée par les salaires mais un changement dans l'année fiscale en 90-91 et les conséquences de la récession économique en 93 viennent brouiller l'interprétation des rapports financiers de la ville.

#### Les revenus des marchés

Le secrétaire-trésorier du Conseil produit à chaque année un rapport financier où l'on retrouve les recettes générées par les trois marchés. Une analyse succincte des chiffres fournis par l'employé municipal nous donne une idée des diverses variations qui affectent les finances trifluviennes.

Plusieurs facteurs déterminent les hausses ou les baisses des revenus. Ainsi, certaines augmentations proviennent soit des améliorations apportées au marché aux denrées en 1869 ou de l'obligation de faire peser sur la balance publique du marché à foin tout le charbon vendu dans la ville en 1887<sup>6</sup> ou encore traduisent un regain dans les activités forestières qui avantagent toujours le commerce. Par contre, la diminution des recettes provient en général des crises financières d'envergure nationale et internationale pénalisant une région dont l'économie se caractérise par sa trop faible diversité.

Selon Hamelin et Roby, trois crises majeures ponctuent l'évolution de l'économie québécoise dans la deuxième partie du XIXe siècle, soit les années 1873-79, 1884-87 et 1893-96.7 Cependant, seule la crise de 1873-79 semble avoir eu des effets marquants sur les revenus des marchés. Lorsque l'objectif fixé lors des prévisions budgétaires n'est pas atteint, comme en 1879, le secrétaire-trésorier en

<sup>6</sup> Procès-verbaux, 22 août 1887. Lettre d'Antoine Morrissette.

J. Hamelin et Y. Roby, op. cit., 335.

attribue la cause à "l'époque de gêne générale et (au) manque d'ouvrage" qui affecte la région à ce moment-là.8

Par deux fois, durant la période qui nous intéresse, le Conseil étudie en profondeur l'état général des finances municipales qu'il trouve alarmant, soit en 1878 et 1892. A chaque fois, des mesures sont prises pour corriger la situation. Les hausses des recettes des marchés qui s'ensuivent proviennent probablement plus d'une augmentation des loyers et des tarifs ou encore de la reprise en main de la gérance du marché aux denrées (1878-81) que d'une augmentation réelle des affaires commerciales.

La baisse constante des revenus de 1880 à 1884 reflète la crise touchant le commerce international du bois qui se traduit dans notre région par l'exode de milliers de travailleurs durant cette décennie. La relance dans ce secteur, grâce à l'industrie de la pâte à papier, se perçoit par une hausse de revenus de 1888 à 1896 exception faite de l'année 1894 qui affiche une baisse. Suivra un autre déclin, aggravé en 1900, par l'incendie du marché aux denrées. Une étude plus poussée de la vie économique de la ville apporterait sûrement d'autres éclaircissements sur les hausses et les baisses de revenus affectant les marchés trifluviens.

<sup>8</sup> Procès-verbaux, 14 juillet 1879.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> A. Gamelin *et al.*, *op. cit.*, 29.

Si les questions financières retiennent l'intérêt du Conseil et du Comité des marchés, l'attention des conseillers semble plus difficile à capter quand il s'agit de salubrité. Il est notoire que les conditions d'hygiène sur le marché sont défaillantes et les règlements municipaux peu appliqués, mais le problème relève davantage d'une façon de vivre que d'une négligence volontaire des individus. L'état hygiénique des marchés laisse à désirer? Voyons ce qu'il en est.

### La salubrité

Les clercs et les vendeurs, en particulier les bouchers, sont formellement tenus de maintenir propres les marchés et les étaux: "Il sera du devoir du clerc des marchés de faire nettoyer les trois marchés ainsi que les Halles et les maisons des pesées tous les samedis après-midi (...) et tout boucher ou autre occupant d'étal (...) les entretiendra proprement en tout temps (...)". 10 Cependant, les matériaux de l'édifice ne facilitent pas l'entretien: planchers et murs de bois s'imprègnent lentement des liquides et des odeurs. Puis, la Corporation n'ayant pas de service de collecte régulière des déchets, on accumule les résidus des matières végétales et animales un certain temps avant de les faire enlever. Ces émanations et détritus attirent la vermine et on assiste au "bal des rongeurs à tous les soirs et à toutes les nuits. 11

Règlements de la Cité des Trois-Rivières (Trois-Rivières, 1871): 174 et 179. (A l'avenir: Règlements, 1871).

Le Nouvelliste, 20 janvier 1944.

Cette inobservance des règles s'expliquerait par une tolérance des individus aux odeurs de toutes sortes dans une ville où l'abattoir voisine la tannerie et où latrines et écuries se retrouvent dans les cours arrière des habitations. Toutefois, il arrive que des citoyens se plaignent de la malpropreté sévissant sur les marchés et surtout de ces poissonniers qui débitent et qui accommodent leurs poissons sur le bord des quais 12 ou encore, qui laissent les poissons vivants séjourner dans une eau stagnante. 13 Que dire des déchets sur le marché à foin où le fumier et la paille souillée empestent à leur tour l'atmosphère? A cela s'ajoutent les saletés provenant des marchandises apportées tels le bois et le charbon. Aucune mesure significative ne sera prise avant la dernière décennie du siècle alors que le gouvernement du Québec crée, en 1886, le Conseil provincial d'hygiène et force les municipalités à prendre des mesures concernant l'hygiène publique. 14

Lors de sa visite, en 1891, l'Inspecteur du Conseil d'hygiène visite le marché aux denrées et déclare qu'il "laisse malheureusement à désirer sous le rapport de l'entretien et de la propreté":

J'en ai fait l'inspection le soir et la nuit, à plusieurs reprises et les mauvaises odeurs qui s'en échappaient de tout côté trahissaient, à ne pas s'y tromper, la corruption des matières animales et végétales que par une négligence impardonnable, on n'avait pas eu le soin d'enlever. Au reste, pendant le jour aussi bien, j'ai vu quantité de déchets de toutes espèces amoncelées ça et là à

<sup>12</sup> Procédés du Conseil, juillet 1886.

Le Trifluvien, 8 mai 1906.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> P.-A. Linteau et al., op. cit., 262.

divers endroits du marché. Je ne doute pas que ces matières soient enlevées quelques fois mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ne le sont pas assez souvent, surtout les jours d'été. 15

Le Comité de santé de la municipalité inspecte, un an plus tard, le même marché et s'étonne de la sévérité du rapport Beaudry et "suppose que M. l'Inspecteur aurait visité cet établissement dans une circonstance exceptionnelle et en quelque sorte fatale qui aurait produit un état de chose inaccoutumé, autrement son appréciation, en mauvaise part, semblerait exagérée. On peut penser qu'entre-temps une plus grande préoccupation des principes d'hygiène s'est manifestée et que le Comité ne fait qu'en constater les effets. Il formule néanmoins quelques recommandations, entre autres, sur la vente de la viande à l'extérieur durant l'été et sur la manière d'amener les animaux vivants au marché. Le public, quant à lui, mettra un certain temps à changer ses habitudes.

Que peuvent, en effet, ces conseillers quand l'acheteur touche-à-tout n'hésite pas à vérifier la tendreté d'un bifteck du bout des doigts<sup>17</sup> et le vendeur, à compter son argent sur les morceaux de viande?<sup>18</sup> Il y a encore cette façon qu'ont les clients-goûteurs de s'assurer de la fraîcheur de la crème en plongeant le doigt dans le récipient de la fermière qui transvidera ensuite une certaine quantité dans le contenant

Joseph Beaudry, Rapport de son inspection générale à Trois-Rivières les 21, 22 et 23 septembre 1891: 4 et 5.

<sup>16</sup> Procédés du Conseil, Rapport du Comité de santé, 15 août 1892.

Le Nouvelliste, 25 novembre 1954.

Le Nouvelliste, 27 novembre 1954.

qu'ils ont apporté. 19 A ces habitudes, s'ajoutent le soleil et la poussière qui assaillent les denrées exposées.

L'inspecteur des viandes verra son mandat élargi en 1900 à toutes les marchandises et il aura fort à faire pour que les choses changent et que les conditions d'hygiène soient de mieux en mieux respectées. Mais le clerc n'a-t-il pas son mot à dire? Ne peut-il pas être plus sévère? Apparemment, il préfère, en tout premier lieu, s'occuper des opérations commerciales.

#### Les clercs

Le Conseil de ville établit les politiques générales de fonctionnement des marchés mais délègue à un gérant la mise en application de celles-ci. Dans le sillage de la réglementation apparaît la fonction de clerc de marché. Celui-ci régit et contrôle les transactions qui y ont cours tout en s'assurant que les usagers respectent les normes. Bien encadré, il doit se plier aux tâches et devoirs décrits dans les règlements municipaux et tels "qui lui seront prescrits par le Comité des Marchés ou par le surveillant des Marchés."<sup>20</sup>

Voyons quelques-unes de ses attributions. D'abord, la perception des taxes journalières et des tarifs des pesées et mesures qu'il effectue; l'inspection des poids,

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Témoignage de Mme Normand.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Règlements, 1888: 273.

balances, mesures ou instruments servant à peser ou à mesurer; le règlement des différends qui surviennent entre vendeurs et acheteurs. Il doit s'assurer de la qualité des produits vendus sur le marché et poursuivre les contrevenants. En dernier lieu, il voit au déneigement et à la propreté du marché sous sa gouverne.

Quelles qualifications peut exiger un tel travail? On demande "une personne compétente et convenable, sachant le français et l'anglais" que le Conseil se réserve le droit de "destituer et remplacer quand bon lui semblera."<sup>21</sup> Adjudicataire des revenus ou salarié, le clerc doit satisfaire aux exigences du Conseil. C'est ainsi qu'un clerc, en 1887, indique à ce dernier son intention d'être à la hauteur du poste:

Suivant la demande faite par l'association des bouchers, je me propose de faire strictement observer les règlements en force sur le marché et de plus je donnerai une attention toute spéciale aux viandes qui y seront exposées en vente et cela sans rémunération aucune. Je crois que Votre Honorable Conseil sera d'avis que je suis amplement qualifié à ce faire. Enfin, je m'efforcerai, tout en étant cependant inflexible quant aux contraventions aux règlements, de rendre justice aux cultivateurs et aux bouchers afin de m'attirer si possible à la fin de l'année les remerciements de ces derniers.<sup>22</sup>

Le métier présente certaines contraintes et nécessite une présence continuelle.

La journée commence très tôt, se termine avec la fin des opérations. La tâche du clerc du marché aux denrées présente plus d'exigences compte tenu de la forte densité de vendeurs et d'acheteurs. Par contre, le moindre geste du clerc du marché à foin exige rétribution. A chacune des pesées et à chacun des articles et des animaux

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Règlements, 1871: 171.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Procédés du Conseil, Lettre de Jean Cloutier, mars 1887.

amenés sur la place correspond une taxe qu'il se doit de réclamer, selon le tarif affiché bien à la vue dans son bureau.<sup>23</sup>

On remarque une certaine stabilité parmi les titulaires du poste au marché aux denrées. En fonction depuis 1817, Alexander Thompson est remplacé par Edouard Méthot en 1852. Ce clerc salarié, boucher de son métier, devra céder sa place en 1862 au premier adjudicataire, Henry Clark. Suite à son décès, Augustin Cloutier, marchand, ex-cultivateur, achète les revenus du marché aux denrées de 1865 à 1878. La famille Cloutier gardera le contrôle de ce marché jusqu'en 1892. Pendant les trois années où la Corporation emploie plutôt un clerc, de 1878 à 1881, Joseph Cloutier, gendre et neveu d'Augustin, agit comme assistant-clerc et devient, par la suite, adjudicataire dès la remise aux enchères des revenus. Devenu hôtelier, son père Jean prend la relève jusqu'en 1891 et termine son mandat comme employé municipal en 1892.<sup>24</sup> Par la suite, on note chez les clercs une plus grande rotation. Quant aux clercs du marché à foin, ils changent fréquemment tandis que la gestion du marché à poisson relève, à partir de 1867, du clerc du marché aux denrées.

Entre 1850 et 1900, la rémunération des clercs varie énormément. Elle est d'abord fixée selon un pourcentage des revenus des marchés. Lorsque la Corporation embauche Edouard Méthot, son contrat stipule qu'il ne peut dorénavant exercer son

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Règlements, 1871: 192-194.

Les liens de parenté entre ces trois personnes ont pu être établis après consultation des registres de mariages et baptêmes aux Archives Nationales du Québec à Trois-Rivières. Pour confirmer qu'il s'agit bien de la même personne, nous avons comparé deux signatures d'Augustin Cloutier, l'une sur un registre de baptême et l'autre sur un document des archives municipales.

métier de boucher. Il occupera néanmoins la charge d'inspecteur des chemins, le salaire comme clerc étant insuffisant. Les revenus du marché à foin sont dérisoires: A.-M. Cooke touchera comme salaire annuel la somme de 33\$ représentant 33% des recettes. Il ne faut pas se surprendre quand il demande une hausse du pourcentage à 50% pour l'année 61-62. La faiblesse des revenus sur ce marché obligera les différents titulaires à maintenir leur commerce - épicerie ou cordonnerie - parallèlement à cette occupation. L'adjudicataire, quant à lui, tire sa rémunération "des revenus quotidiens des taxes imposées sur les personnes fréquentant les marchés de cette cité ou faisant peser des provisions ou autres effets aux pesées des dits marchés. Tenu d'agir comme clerc et de remplir les devoirs imposés par les règlements du Conseil ou par le Comité des marchés, il compte parmi les officiers de la Corporation.

Les acquéreurs des marchés paient par versements égaux le montant de l'enchère et fournissent lors de la signature du contrat deux cautions.<sup>28</sup> Une diminution des affaires les affecte directement et il arrive qu'ils ne peuvent rencontrer les échéances et s'endettent auprès de la Corporation. Ils doivent alors plaider leur cause au Conseil. Ainsi, durant la construction du marché aux denrées qui entraîne

En comparant les prix de départ des mises aux enchères de 1862, on peut voir l'écart entre les deux revenus: Denrées: 350\$ et Foin: 40\$.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Règlements, 1871: 170.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Règlements, 1871 et 1888.

Procédés du Conseil, Rapport du Comité des marchés, 23 juin 1862.

une baisse dans l'affluence, les clercs désavantagés réclament une remise de loyer. <sup>29</sup> Une modification aux règlements qui exempte les regrattiers licenciés de payer les droits et taxes journalières se répercute aussitôt sur les revenus d'Augustin Cloutier qui demande et obtient réparation. <sup>30</sup> Elargit-on le trottoir devant la halle, voilà autant d'espace de moins à louer. <sup>31</sup> Un clerc endetté décède-t-il en cours de contrat, ses cautions ou sa veuve demandent alors au Conseil la permission de ne pas honorer entièrement les dettes du défunt. <sup>32</sup> Finalement, s'ajoute à tout cela le phénomène d'enchérissement lors de l'encan. Parfois, l'acquéreur paiera la franchise plus cher que prévu suite à une montée artificielle des prix. <sup>33</sup> Certains préféreraient même signer un bail de trois années pour éviter ce genre d'ennui. Le Conseil refuse une telle entente. Il hésite à engager du personnel. Après l'essai des années 1878-81, il attendra quelque temps avant d'opter définitivement pour le salariat.

Les candidats à un emploi avec la municipalité ne manquent pas. En 1878, lorsque le Conseil interrompt la mise aux enchères des revenus du marché aux denrées, six personnes sollicitent le poste de clerc. Il en sera ainsi à chaque fois que le Conseil décidera d'engager du personnel pour ses marchés. Certains comptent même profiter d'informations privilégiées pour obtenir un poste de clerc comme ce

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> *Procès-verbaux*, 26 avril 1869 et 17 mai 1869.

Procès-verbaux, 9 juillet 1877 et 21 août 1877.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Procédés du Conseil, août 1886.

Procès-verbaux, 16 novembre 1867 et Procédés du Conseil, Lettre de Dme Vve Joseph Dugré, mai 1885.

Procédés du Conseil, Lettres de Joseph Cloutier et de Joseph Dugré, avril 1884.

fut le cas pour Ephrem Teasdale, président du Comité des marchés, qui n'hésita pas - dans ce but - à renoncer à ses fonctions de conseiller municipal lors de la réunion du 8 mars 1886. Le même soir, l'échevin O. Carignan propose d'abolir la pratique de la vente des revenus des marchés et d'engager un clerc, en l'occurrence E. Teasdale et un assistant-clerc, Alfred Teasdale. Cette proposition sera battue 8 voix contre 2. La démission du conseiller aura été vaine!

En 1891, certains candidats demandent l'appui de citoyens pour soutenir leur demande. Olivier Panneton, qui a acquis une expérience en boucherie aux Etats-Unis recueille 63 signatures et Jean Cloutier, ex-acquéreur des marchés, soumet une requête contresignée par 135 personnes. Ce dernier sera nommé pour un an au salaire de 450\$ mais devra s'adjoindre, à ses frais, un assistant-clerc.<sup>34</sup> En 1892, Pierre N. Robichon lui succède avec un salaire annuel de 240\$ et Alfred Bélisle sera nommé assistant-clerc à 120\$.<sup>35</sup> Le Conseil reçoit désormais, en juillet de chaque année, les demandes d'augmentation de salaire de son personnel. On ne répond pas toujours favorablement à ces requêtes, ce qui expliquerait peut-être la rotation des clercs que l'on retrouve par la suite.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Procès-verbaux, 13 avril 1891.

<sup>35</sup> Procès-verbaux, 28 mars 1892.

# Les activités professionnelles

#### Les bouchers

De prime abord, les bouchers semblent les commerçants les plus choyés. Logés dans un édifice, ils occupent un étage complet et profitent de l'installation de glacières. En réalité, la conservation de la viande, denrée périssable et délicate, exige des précautions. Depuis fort longtemps, les marchés publics réservent aux bouchers des emplacements intérieurs. Au début du XIXe siècle, à Trois-Rivières, une petite bâtisse surnommée la "pigeonnière" les protège des intempéries et lors de la construction de 1869 ou la reconstruction de 1900, ils occuperont un abri temporaire construit spécialement à leur intention. Par ailleurs, cette concentration des bouchers permet au Conseil "d'assurer un contrôle plus prompt, une inspection plus effective et l'exécution facile des règlements de la cité." 37

On constate dans le guide des adresses de Trois-Rivières de 1880 que 23 Trifluviens professent ce métier et habitent ça et là dans le centre de la cité. Certains autres viennent de la rive sud comme Sainte-Angèle-de-Laval et Saint-Grégoire, ou encore de la rive nord, de Pointe-du-Lac, de Rivière-du-Loup ou de Yamachiche, peut-on apprendre dans les requêtes au Conseil.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> B. Sulte, op. cit., 104.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Procédés du Conseil, Rapport du Comité des marchés, septembre 1877.

La location des étaux se fait sur une base annuelle lors de l'encan public organisé par le Comité des marchés qui fixe les prix de départ selon l'emplacement de chacun des étaux. La faible différence entre le prix de départ et celui de l'adjudication, 10 cents en 1869, laisse croire davantage à une formalité qu'à une véritable enchère. La procédure sera modifiée légèrement en 1878 donnant la possibilité aux bouchers, déjà locataires "de garder leurs étaux" moyennant - à partir de 1884 - un acompte fixé au dixième du prix de départ de l'enchère. Certaines conditions, cependant, ne varieront pas et il sera toujours stipulé que:

L'acquéreur sera obligé de payer tous les trois mois d'avance, de prendre un bail et d'en payer le coût et de fournir deux cautions solvables. Aucun des étaux ne sera adjugé à des personnes qui doivent des arrérages pour des étaux.<sup>41</sup>

Une consultation des rôles d'évaluation permet de constater une assez bonne occupation des 36 étaux de bouchers. En général, seuls deux ou trois étaux sont vacants sauf durant quelques années où le nombre peut aller jusqu'à sept (1894 et 1895). Il est possible également que des retardataires passent leur bail une fois le rôle d'évaluation complété. Certains bouchers hésitent parfois à signer un bail considérant les prix de location trop élevés<sup>42</sup> et essaient, en vain, de faire fléchir le Conseil. Ainsi, en 1885, le Comité des marchés a l'intention de présenter une

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Procédés du Conseil, juillet 1869.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Procès-verbaux, 3 juin 1878.

<sup>40</sup> Procès-verbaux, 3 mars 1884.

<sup>41</sup> Procès-verbaux, 16 juillet 1860.

Procédés du Conseil, Requête de Maxime Landry et al., juillet 1861.

proposition dans laquelle on envisage la location mensuelle des étaux.<sup>43</sup> Cependant, cette proposition n'apparaît pas dans les procès-verbaux du Conseil, ce dernier préférant sans doute poursuivre sa politique habituelle.

La vente de la viande au marché est sujette à une réglementation ambiguë qui mécontente fortement les bouchers. Les cultivateurs et les commerçants de viande peuvent, en respectant certaines normes, vendre cette denrée et les gens de métier essaient de se protéger contre cette concurrence.

Voyons en quels termes les règlements municipaux définissent le métier de boucher: "Toute personne qui achètera à la campagne ou en cette ville des animaux vivants ou morts ou des viandes pour revendre sur le marché aux denrées sera considérée comme boucher et tenue de prendre à loyer un étal dans la Halle du marché." Pour exercer son métier, le boucher doit se procurer une licence qu'il renouvellera à chaque année. Au marché aux denrées, seuls les bouchers licenciés et locataires d'étaux ont droit de couper, de dépecer et de peser de la viande. 45

<sup>43</sup> Procédés du Conseil, mai 1885.

<sup>44</sup> Règlements, 1856: 33.

Règlements, 1871: 175. Les règlements de 1871 prévoient la possibilité pour les bouchers d'exercer leur métier dans des étaux privés. Toutefois, le comité des marchés rejette une demande en ce sens, en 1877, prétextant que le marché répond amplement aux besoins de la population. Il considère, en outre, qu'il est plus facile d'y exercer un contrôle de la qualité des viandes. Les membres du comité craignent, de plus, que cette pratique amoindrisse les revenus de la cité compte tenu des sommes investies dans la construction de ce vaste immeuble. Au fur et à mesure de l'expansion de la ville, cette situation évoluera mais l'étude de l'implantation d'étaux privés dans les différents quartiers de la ville reste à faire. Notons toutefois que les quelques lignes consacrées aux étaux privés dans les règlements de 1871 et 1888 feront place à une réglementation très détaillée en 1911. Ceci laisse croire que les bouchers ouvriront, vers la fin du 19e siècle et au début du 20e, des commerces en différents points de la ville.

Le cultivateur a le droit d'offrir de la viande soit par morceaux, par quartier ou même un animal entier si cette denrée provient de sa propre ferme. Le commerçant de viande, moyennant une licence, peut vendre du "mouton, veau, lard, boeuf salé ou frais, viande de boucherie d'aucune (sic) sorte qui ne sera pas de produit de sa propre ferme. Mais comment distinguer le cultivateur du commerçant de viande? Cette capacité pour quiconque de vendre de la viande sans détenir de licence - prétendant être cultivateur - exaspère les bouchers qui se sentent lésés et revendiquent durant de nombreuses années le quasi-monopole de la vente de viande sur le marché.

Ils se plaignent constamment de cette forte concurrence auprès du Conseil et ce, dès 1864. Si ce n'était ces vendeurs en dehors de la halle, écrivent-ils, ils seraient en mesure de "vendre à meilleur marché (...) parce que sachant toujours d'avance la quantité de viande dont ils pourraient disposer; ils auraient moins de risques à courir." Ils considèrent, de plus, que "la vente du lard en détail, à part les viandes fraîches, ne devrait pas être permise ailleurs que dans la halle."

En 1869, ils reviennent à la charge donnant en exemple ce qui se pratique à Montréal. Dans une autre requête, en juillet 1879, ils précisent toutefois leur position car leur attitude n'est pas sans causer des inquiétudes parmi les cultivateurs et la population qui achète de ces derniers à meilleur prix: "Qu'il soit bien compris que

Cette disposition existe dans les règlements de 1856, 1871 et 1888 mais n'apparaît plus en 1911.

<sup>47</sup> Règlements, 1871: 184.

<sup>48</sup> Procédés du Conseil, Requête des bouchers, Edouard Deseaunier et al., décembre 1864.

vos requérants ne veulent pas être les seuls à vendre de la viande en cette ville mais ils veulent fortement à ce que tous ceux qui en vendent soient sur un pied d'égalité." Cette prise de position prête à confusion et des rumeurs circulent voulant que les cultivateurs ne puissent plus vendre de viande au marché sans payer une taxe additionnelle. 50

Le Journal des Trois-Rivières rapporte en janvier 1881 que le Conseil de ville rejette un tel projet sauvegardant ainsi le droit des cultivateurs. Cependant, les bouchers ne lâchent pas prise. En 1887, ils sont persuadés que la solution de leur problème serait un clerc plus impartial, non acquéreur des revenus du marché, qui aurait plus à coeur de faire respecter les règlements et à distinguer le commerçant du cultivateur. La Ville ne modifie pas sa politique. De nouvelles rumeurs et des démentis dans les journaux, tant de la part des conseillers que des bouchers, continuent cette année-là d'alimenter la polémique. Se

Les bouchers décident alors de se regrouper en association vers 1887. En son nom, ils dénonceront les commerçants qui se prétendent cultivateurs. Ils intentent de nombreuses poursuites et, en octobre 1899, le Conseil de ville se voit contraint d'agir, lui qui, "depuis plusieurs années a éprouvé beaucoup de désagrément dans l'application de ses règlements à ce sujet, et même a dû faire des déboursés assez

<sup>49</sup> Procédés du Conseil, Requête des bouchers, Pierre Dorion et al., juillet 1879.

Le Journal des Trois-Rivières, 18 novembre 1880.

Procédés du Conseil, Requête des bouchers, Jules Dumont et al., mars 1887.

Le Journal des Trois-Rivières, 20 janvier 1887.

considérables pour frais judiciaires."<sup>53</sup> Prenant exemple sur les règlements de la ville de Saint-Hyacinthe, il modifie sa réglementation. Les commerçants de viande seront bannis du marché et les cultivateurs pourront offrir "par occasion seulement la viande provenant d'animaux élevés sur leur ferme, en payant les droits imposés sur leur voiture et places occupées par eux sur le dit marché." Ce faisant, le Conseil reconnaît enfin que l'interprétation des règlements "difficile et ambiguë" a permis à un grand nombre de personnes de faire le commerce illicite de viande au détriment des bouchers et des cultivateurs.<sup>54</sup>

Cette modification des règlements représente pour les bouchers non seulement une grande victoire mais témoigne de l'action concertée de ce groupe de marchands. Le regroupement des bouchers dans un même lieu et le partage des mêmes problèmes favorisent une solidarité qui, au fil des ans, se cristallise autour d'un intérêt professionnel relié à la quasi exclusivité de la vente de la viande sur le marché.

Leur cheminement se laisse découvrir à travers les différentes requêtes adressées au Conseil, toujours contresignées par plusieurs bouchers licenciés. Ils développent, peu à peu, une conscience de groupe en se qualifiant eux-mêmes de "classe des bouchers", "classe qui mérite d'être protégée, non seulement parce qu'elle rend de grands services à la population mais parce qu'elle est une des plus grandes sources

Procédés du Conseil, Rapport du Comité spécial, 23 octobre 1899.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Cependant, ce changement n'empêchera pas les abus. La seule solution possible - celle d'obliger les cultivateurs à prendre une licence de commerçants de viande - sera imposée plus tard comme on peut le constater dans la réglementation de 1911.

de revenus de (la) Corporation."<sup>55</sup> Ensemble, ils émettent deux déclarations et protêts chez le notaire P.-O. Guillet en 1887 et 1890. Ils se constituent finalement en "Association des bouchers de Trois-Rivières". Aucun document n'a permis d'établir avec précision la date de la formation de cette association. Toutefois, considérée comme telle depuis au moins 1887, selon l'expression employée par Jean Cloutier dans une lettre au Conseil, l'Association, comme groupe, ne demandera l'usage d'une salle au marché que le 29 mai 1899. A partir de ce moment, elle sollicite maintes fois l'autorisation de la Ville pour poursuivre, en son nom, les personnes coupables d'infraction aux règlements. Pouvons-nous supposer que l'expérience acquise par le boucher J. Savard à la présidence du Comité des marchés de 1892 à 1898 a eu quelque influence sur le rôle de l'association et son acharnement à débusquer à la fois les prétendus cultivateurs et la présence de la viande malsaine au marché?

Dès qu'ils obtiennent officiellement gain de cause, les bouchers donnent un deuxième objectif à leur association: la récréation de ses membres. L'association demande au Conseil d'être constituée en Corporation civile en septembre 1903 dans un but de "récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps." Elle sera enregistrée comme club de recréation à Québec le 24 septembre 1903. 57

Procédés du Conseil, Requête de Pierre Dorion et al., juillet 1879.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Procès-verbal, 21 septembre 1903.

<sup>57</sup> Ministère des Institutions financières, Bureau du fichier central des entreprises, dossier no 1579-8648.

L'association n'attend pas cette reconnaissance officielle pour organiser des activités récréatives. Arrêtons-nous à quelques-unes de leurs premières manifestations où sont conviés les bouchers, leurs garçons ainsi que les commisbouchers. Le 19 août 1901, tous se rencontrent d'abord pour un pique-nique, la section boucherie du marché étant fermée pour l'occasion. Ils soulignent avec ostentation cette célébration en formant un défilé qui parcourt les rues de la ville avant de se diriger vers le nord en direction de la Villa Mon Repos installée sur les bords de la rivière Millette. Au cours de cette journée, promenade, repas et courses donnent l'occasion aux bouchers "de s'unir ensemble pour mieux fraterniser et mieux se récréer."

L'association organise, quelques jours plus tard, des courses à l'hippodrome. Plus de deux mille personnes assistent à l'événement toujours précédé d'un défilé auquel participent des musiciens, les juges, les organisateurs et les amateurs de chevaux. Pour leur part, les élèves du Séminaire feront une entrée fort remarquée sur le terrain quelques minutes avant l'ouverture des courses. 60 La période de festivité est couronnée par une messe d'action de grâce chantée à la cathédrale. Là encore, "messieurs les bouchers se (rendent) en corps en l'église revêtus de leurs insignes et ils en (reviennent) dans le même ordre", rapporte le chroniqueur du *Trifluvien*. 61

<sup>58</sup> Procès-verbaux, 12 août 1901.

Le Trifluvien, 20 août 1901.

<sup>60</sup> Le Trifluvien, 13 septembre 1901.

<sup>61</sup> Le Trifluvien, 17 septembre 1901.

Il aura donc fallu attendre que l'association sorte gagnante de sa longue lutte avec la Corporation pour assister à ce déploiement d'activités sociales. L'acquisition du monopole étant en quelque sorte une reconnaissance du métier de boucher, il leur est alors possible d'exprimer leur cohésion professionnelle. Ce besoin de s'extérioriser par des défilés au moindre événement apparaît comme une affirmation de groupe. Les diverses activités témoignent également d'une sociabilité masculine où la convivialité sportive est couronnée par la convivialité spirituelle. 62

Il existe une autre occasion où les bouchers unissent leurs efforts mais professionnellement cette fois. Cet événement annuel, attendu avec impatience par la population et qui prend des proportions féériques, presque magiques, c'est le marché de Pâques. Nous y reviendrons.

D'autres marchands occupent l'édifice du marché ou la petite halle située juste à l'arrière. Ces locataires, moins nombreux que les bouchers, occupent qui un magasin qui un étal. Ils participent pleinement à la vie affairée et vivante du marché.

## Les commercants

Que serait le marché aux denrées sans ces marchands-revendeurs qui profitent de l'affluence des clients pour installer leur commerce de denrées comestibles ou non

De telles activités spirituelles existent aussi en France dans certaines sociétés musicales comme le rapporte Pierre Goujon dans "Association et vie associative dans les campagnes au XIXe siècle: le cas du vignoble de Saône et Loire", (Cahier d'Histoire, XXVI, 1981, 2): 125.

parmi les étaux des bouchers et des cultivateurs? Aux produits agricoles et artisanaux qui semblent, comme partout ailleurs, faire bon ménage, s'entremêlent des produits d'épicerie et des menus articles qui donnent un air de foire à la place du marché. Les regrattiers se joignent donc aux producteurs et, à leur intention, la Corporation construit la petite halle et prévoit six échoppes dans l'édifice de 1869.

Parmi les locataires de l'immeuble principal, logés dans le soubassement, on retrouve des revendeurs de fruits et légumes, des épiciers, un marchand de menus articles détaillant des boutons, du cirage, des crayons, des savonnettes et même des pétards. Le dernier étage du marché sera aménagé, en 1873, en atelier et magasin de meubles pour MM. Gélinas, Bergeron et cie. F.-X. Tapin prendra leur succession se limitant au commerce de l'ameublement et ce, jusqu'en 1896. Dans la petite halle, se voisinent regrattiers et artisans, tels un limeur et un horloger.

Les magasins aussi appelés étaux des regrattiers sont "vendus" annuellement par encan public aux mêmes conditions que pour les bouchers. Un locataire, revendeur de fruits et légumes se sent pourtant lésé ne pouvant acheter sa marchandise avant une certaine heure tel que formulé dans les règlements municipaux. Sa plainte sera entendue et le Conseil lui fera une remise de 75\$ sur le prix de son loyer adjugé à 151\$.64 Par contre, la réglementation protège les commerçants d'objets manufacturés en interdisant aux colporteurs et aux marchands ambulants de pratiquer leur négoce

Archives nationales du Québec, Cour des sessions de la paix, 22 juillet 1879.

<sup>64</sup> Procès-verbaux, 24 novembre 1875 et Rôle d'évaluation, année 1875.

sur les marchés.65

Les regrattiers de produits manufacturés se font parfois envahissants et, grâce à la tolérance du clerc, remplacent les tables habituelles par de grands coffres contenant leur marchandise. Les cultivateurs ont vite fait de protester auprès du surveillant des marchés et réclament que "l'entresol soit laissé aux cultivateurs comme par le passé". 66 La concurrence est vive également entre regrattiers qui se disputent la clientèle, ceux de l'intérieur trouvant déloyales les méthodes des vendeurs placés à l'extérieur qui "arrêtent les passants par signe ou de vive voix." 67

Les locataires des magasins - tout comme les bouchers - n'hésitent pas à s'unir lors de requêtes au Conseil et défendent leur point de vue quant à l'enlèvement des déchets ou de la neige ou demandent l'usage gratuit de leur devanture de magasins. El y a aussi les demandes à la chaîne, c'est-à-dire que si tel locataire demande la réfection ou d'un plancher ou d'un plafond, un autre commerçant présentera, à son tour, une requête comme par effet d'entraînement.

<sup>65</sup> Règlements, 1871: 169.

<sup>66</sup> Procés-verbaux, Rapport du surveillant des marchés, 28 avril 1884.

<sup>67</sup> Procès-verbaux, 27 août 1873.

Les règlements stipulent que les locataires des magasins doivent payer la somme de 2\$ pour l'enlèvement de la neige. Le 16 avril 1888, ces derniers demandent, en vain, l'abolition de cette taxe. Quelques mois plus tard, le 2 septembre 1889, ils craignent que la municipalité procède d'une manière identique pour les déchets. Prétextant que les détritus proviennent tout autant des regrattiers et des cultivateurs, ils émettent l'opinion que le Conseil doit continuer d'assumer ce service. Les édiles prennent compte de cet argument puisqu'aucune modification n'apparaît dans la réglementation. Les conseillers ont déjà répondu favorablement à d'autres demandes des locataires comme celle ayant trait à l'utilisation, sans coûts additionnels, de l'espace extérieur devant leurs magasins, ce qui leur permet d'occuper plus de surface à peu de frais.

L'édifice n'est pas aussi confortable qu'on pourrait l'imaginer. L'humidité du soubassement oblige les regrattiers à se chauffer, même en été<sup>69</sup>. Certains veulent faire hausser d'un pied le plancher afin de le "rendre plus sec et plus chaud".<sup>70</sup> De l'eau s'égoutte des glacières placées à l'étage supérieur par les planchers de bois et les locataires aimeraient qu'on installe un double plafond "afin de préserver (leurs) effets des dommages causés par l'eau et la poussière qui tombent du plafond actuel et qui se trouve en très mauvais ordre."<sup>71</sup> Que dire des tuyaux de cheminées qui fuient et laissent échapper leur fumée? Une revendeuse de fruits et légumes, en octobre 1895, aimerait bien faire rafraîchir son étal détérioré par la fumée, évaluant qu'une somme de 10\$ suffirait à rendre son magasin plus attrayant pour la clientèle. Elle sollicite l'aide du Conseil qui rejette sa demande. Quelques années auparavant, en propriétaire avisé, la Corporation rajoutait des clauses à ses baux laissant à la charge des locataires l'entretien des glacières et des tuyaux de poêle. Ces derniers doivent donc assumer les conséquences de leur détérioration.<sup>72</sup>

Dans la partie centrale du soubassement s'alignent deux rangées d'étaux réservés aux cultivateurs moyennant le paiement d'une taxe journalière. Cependant, l'édifice ne pouvant les contenir tous, la place les accueille en grand nombre.

<sup>69</sup> Procédés du Conseil, Rapport du Comité des marchés, mai 1898.

Procédés du Conseil, Rapport du Secrétaire-trésorier, janvier 1872.

<sup>71</sup> Procédés du Conseil, Lettre de J. Bégin et cie, 5 octobre 1891.

Procès-verbaux, 26 mars 1892.

### Les cultivateurs

Les cultivateurs s'installent dans la cour arrière du marché de part et d'autre de larges trottoirs de bois aménagés à l'intention des acheteurs. Ils paient une taxe journalière pour leur voiture ou pour les éventaires placés le long de l'édifice. Les gens de la rive nord vendent leurs produits de leur charrette évitant les ennuis du déchargement. Ceux de la rive sud doivent forcément utiliser les "établis ou tables" puisque les traversiers ne permettent pas l'accès aux voitures les jours de marché. Par contre, l'hiver, quand le pont de glace est formé, ils utilisent leur traîneau comme comptoir de vente tout comme ceux de la rive nord.

Les agriculteurs viennent de partout aux alentours. Il s'en trouve de tous les villages des comtés de Nicolet, Saint-Maurice, Champlain et des comtés limitrophes. De Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Pierre-les-Becquets, de Yamachiche et Baie-du-Febvre, des paroisses nicolétaines et certaines échelonnées le long du chemin de fer d'Arthabaska ou celles du contrefort des Laurentides, les cultivateurs apportent leurs denrées au marché.

La région de Nicolet, "le coeur de l'agriculture mauricienne", assure principalement au marché de Trois-Rivières un approvisionnement abondant et diversifié de denrées animales et végétales. "Pour ce qui est de capacité de production agricole, Nicolet est le comté le mieux nanti de toute la région et fait

même bonne figure dans l'ensemble québécois", soutient Normand Séguin. Table l'importance de cet apport apparaît aussitôt que les communications avec le sud sont coupées comme on peut le lire dans le *Constitutionnel* du 3 décembre 1875: "le marché aux denrées ne sera réellement bien approvisionné que lorsque nous aurons les gens du sud." Les moyens de communication - fleuve et rivières navigables, routes carrossables et chemins de fer - décident donc, en dernier ressort, de la fréquentation des marchés.

Il est bien difficile de connaître la quantité exacte de vendeurs et de voitures qui s'assemblent au marché. Entre ce boucher qui évalue à cent le nombre de vendeurs sur la place du marché<sup>74</sup> et ce chroniqueur qui chiffre par centaines les voitures, où est le juste milieu? Des centaines de personnes utilisent les traversiers,<sup>75</sup> des centaines de voitures sillonnent le pont de glace<sup>76</sup> et si on a parfois l'impression que tous les cultivateurs se sont donné rendez-vous à Trois-Rivières<sup>77</sup>, on ne saurait dire avec précision le nombre de personnes qui vendent sur les marchés.

De même, on ne peut déterminer quelle quantité de marchandises se transige sur ceux-ci. A part les producteurs maraîchers du sud, plus orientés vers une économie de marché, les agriculteurs offrent leur excédent. Que peut signifier un surplus?

Normand Séguin, "L'agriculture de la Mauricie et du Québec, 1850-1950", (RHAF, vol.35, 4, mars 1982): 549.

Procédés du Conseil, Procès de J. Cloutier, février 1891.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Le Journal des Trois-Rivières, 9 juillet 1877.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Le Journal des Trois-Rivières, 18 février 1878.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Le Journal des Trois-Rivières, 25 mai 1872.

Prenant exemple sur la famille Louis Casaubon (12 personnes) qui utilise le croît annuel de son troupeau pour sa consommation domestique ou pour la vente, soit "12 poules ou poulets, 14 agneaux ou moutons, 6 cochons, 3 bêtes bovines et plus rarement un poulain", on peut présumer que l'excédent destiné au marché est assez limité même si Léon Gérin ne précise pas la quantité destinée à la vente. Ra famille d'Isidore Gauthier (9 personnes et quelques ouvriers occasionnels), telle que présentée par Gauldrée-Boilleau, écoule annuellement 50 kg de boeuf, 175 kg de lard et de porc, 6 brebis, 8 poulets, 18 oies, les trois quarts de la production d'oeufs, 50 kg de beurre et 8 kg de laine. La consommation du ménage dépasse la quantité vendue sauf dans le cas des oeufs et des brebis et exception faite des animaux vendus sur pied soit 8 agneaux, 2 vaches, 2 boeufs et 1 pouliche. Pour satisfaire à la demande des citadins, la participation d'un grand nombre de cultivateurs est, par conséquent, essentielle.

Les prix en vigueur suivent ceux du marché de Montréal puisque les journaux en communiquent régulièrement la liste. Cependant, grâce à la collaboration du clerc du marché aux denrées, on publie, à l'occasion, une liste corrigée, adaptée aux marchés trifluviens.<sup>80</sup>

Léon Gérin, L'habitant de Saint-Justin, réédité, sous la direction de Jean-Charles Falardeau et Philippe Garigue, in Léon Guérin et l'habitant de Saint-Justin, (Montréal, 1968): 59.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Gauldrée-Boilleau, "Paysans de Saint-Irénée", in Pierre Savard, *Paysans et ouvriers* québécois d'autrefois, (Québec, 1968): 48-53.

L'Ere Nouvelle, 23 février 1853 et Le Constitutionnel, 5 avril 1869.

Les agriculteurs font peu de requêtes au Conseil. Ils formulent davantage leurs plaintes au clerc ou au surveillant des marchés. Ils semblent, en général, satisfaits des conditions de vente et la question de la vente de la viande qui créa tant de remous n'a pas réussi à les regrouper.

# Le crieur public

Il est, par contre, un individu qui, en peu de temps, a le pouvoir d'arrêter momentanément toute activité sur la place et de rassembler tout le monde. Porteparole du Conseil, il a vite fait de rallier les badauds et les citoyens en général. Bien connue des habitués des places de marchés, la voix du crieur public y résonne en de nombreuses occasions. Muni d'une licence et sous l'autorité du Conseil, il doit y proclamer "à haute et intelligible voix", "criées et ventes des étaux, à l'intérieur et à l'extérieur de la halle sur le marché aux denrées et y faire toutes les lectures, publications affiches des Règlements, ordonnances, annonces, ordres. avertissements et autres."81 Une fois son message rendu, le crieur public disparaît et la foule reprend ses activités.

Les règlements stipulent que lui seul peut faire "usage de clochette ou instrument dans les rues et places publiques en cette cité, afin d'appeler, inviter ou attirer l'attention des gens à sa personne ou à l'annonce faite, lue ou exposée." 82 S'il

Procédés du Conseil, Motion de M. McDougal, septembre 1849.

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup> Règlements, 1871, 250.

reçoit des honoraires pour chacune de ses criées, celles effectuées sur les marchés publics ne lui rapportent que la moitié du tarif habituel. Il est sans doute plus rapide de faire une lecture sur cette place, le public étant déjà rassemblé.

Ce poste est soudainement menacé de disparition. Un conseiller émet, lors de la séance du 22 avril 1872, son intention de présenter une recommandation à l'effet d'abolir cette occupation et de rappeler le règlement. Trouvait-il vieillotte cette façon d'informer la population? Il n'en fit rien puisqu'un volet des règlements municipaux en 1911 concerne toujours le crieur public. Celui-ci doit cumuler d'autres fonctions, les criées n'étant pas à ce point fréquentes pour faire vivre l'homme. Il est alors huissier à l'emploi de la municipalité ou même artisan, comme ce cordonnier Vaillancourt qui remplace la cloche habituelle par un violon.83

On retrouve encore d'autres gens de métier sur les marchés. Parmi toutes les personnes qui s'y affairent, on ne peut oublier les charretiers qui y ont leurs postes d'attente, toujours prêts à transporter choses et gens.

### Les charretiers

Les trois marchés servent de point de ralliement aux cochers et aux charretiers.

Les voitures de louage destinées aux clients du marché aux denrées stationnent en face de celui-ci, rue des Forges. Les charrettes et "cabrouets" affectés au transport

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Témoignage d'Edmond Blais, Le Nouvelliste, 17 mars 1933.

des marchandises pondéreuses se postent à l'arrière du marché, rue Saint-Antoine sauf le samedi jusqu'à midi ou encore rue Saint-Philippe, côté marché à foin. Le marché à poisson accueille indifféremment les deux types de transporteurs. Entre deux courses, ces hommes et leurs voitures se placent en bordure des marchés, toujours prêts à parcourir les rues pour conduire des clients ou charroyer des marchandises.

Il faut cependant distinguer les cochers des charretiers. Les premiers, affectés au transport des personnes, possèdent soit un omnibus, un carrosse, un cab, une calèche, une sleigh ou une carriole et doivent prendre une licence au montant de 5\$.84 Les charretiers conduisant cabriolet, "barouche", tombereau, wagon, charrette, traîneau ou sleigh, porteur d'une licence coûtant 1\$, distribuent l'eau potable, livrent le foin, le bois de chauffage ou le charbon et font le transport entre le port, la gare, les commerces et les manufactures.85 Les règlements fixent les tarifs soit selon le nombre de personnes, le temps de la course et l'attelage pour les voitures de promenade et selon le poids de la charge pour les autres. Chaque voiture doit afficher un numéro remis par le secrétaire-trésorier. De plus, on exige l'âge de seize ans pour les charretiers.

\_

Règlements, 1888, pp. 309 et suivantes.

<sup>85</sup> A. Gamelin *et al.*, op. cit., 90.



Figure 5. Cocher et charretier trifluviens.86

Les charretiers en attente au quai de la Corporation doivent se conformer à quelques directives pour ne "pas embarrasser la rue avoisinante non plus que les passages conduisant aux quais voisins, (...) ni nuire aux pêcheurs, poissonniers, canotiers, au clerc de marché à poisson ou à toute autre personne qui aura à vaquer

Cette photo tirée de l'Almanach de Trois-Rivières de 1913 (p. 98), représente à gauche le charretier Alphé Bossé et à droite le cocher Narcisse Lacombe. Grâce au guide des adresses de la ville de 1880, on a pu retracer les résidences de ces Trifluviens. A. Bossé demeurait au 101 rue Royale tandis que N. Lacombe habitait au 47 rue Sainte-Elizabeth.

sur le dit quai."87 Les mêmes règles s'appliquent pour les autres postes mais un artisan de la rue Saint-Antoine soutient que la station des charretiers en face de son atelier lui cause "des dommages considérables."88

Le Conseil se réserve le droit d'annuler une licence "pour cause d'incompétence, mauvaise conduite ou d'ivrognerie ou de tout autre délit, de la part du porteur de telle licence", qu'il soit cocher ou charretier. <sup>89</sup> Le temps d'attente est parfois long et les règlements stipulent que : "Personne ayant charge de quelque voiture, au repos, ne s'amusera à faire voltiger ou claquer inutilement son fouet, ni ne laissera sa voiture, sans raison, ni n'importunera les passants en leur demandant de l'emploi." <sup>90</sup>

On dénombre, en 1880, 54 charretiers à Trois-Rivières.<sup>91</sup> Réunis en quelques lieux, il leur est facile - entre les courses - de discuter de leurs problèmes et de s'unir. Cette solidarité s'exprime lors de requêtes au Conseil soit pour protester contre une taxe jugée excessive,<sup>92</sup> soit contre une baisse des tarifs alors que les prix de l'avoine, du foin et de la paille augmentent<sup>93</sup> ou encore contre les charretiers qui travaillent sans licence.<sup>94</sup> Ils sont 45 à se plaindre de ces illégaux, en 1874, ce qui

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> Procédés du Conseil, avril 1869.

Procès-verbaux, 27 juillet 1885.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> Règlements 1888, 310 et 314.

<sup>90</sup> Règlements 1888, 317.

<sup>91</sup> N. Marchand, L'Almanach des adresses de la cité de Trois-Rivières (Trois-Rivières, 1880).

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Procédés du Conseil, Requête de Flavien Girard et al., avril 1866.

<sup>93</sup> Procédés du Conseil, 15 mai 1854.

<sup>94.</sup> Procédés du Conseil, mai 1874.

signifie la grande majorité des charretiers trifluviens.

\* \* \*

Gérés et administrés par la municipalité, les trois marchés permettent donc à un certain nombre de personnes, y compris les clercs de marché, d'y exercer leur métier ou de vendre leur production. La réglementation fixe les modalités de pratique que le Conseil modifie afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Ce contrôle de l'activité commerciale assure également à la population un environnement propice aux achats courants.

## CHAPITRE III

## AMBIANCE ET ANIMATION

## L'arrivée des cultivateurs

L'aube se lève à peine que déjà les cultivateurs arrivent dans la ville. Tous convergent vers les places de marché. "Les voitures se frôlent: tapissières de fermiers vaniteux, planches de paysans plus modernes, haquets où brinquebalent des tonneaux, bogheis, tombereaux, fardiers, charrettes aux hautes ridelles branlantes."

C'est la ruée vers les meilleures places. Le clerc, la gibecière de cuir sur la hanche, les accueille et les disperse ici et là. L'on comprendra, peu à peu, que derrière l'apparent désordre, le régisseur prend soin de "classifier autant que possible les diverses classes des vendeurs et de placer les uns contre les autres tous ceux qui vendent les mêmes choses ou des choses qui ont de la similitude."

Puis, le clerc appose sa marque sur le flanc de la voiture après avoir reçu le paiement de la taxe journalière. La course aux écuries avoisinantes termine le premier volet d'une journée qui s'annonce active.

Dans le jour naissant, les paysans disposent avec art leurs denrées tandis que le traversier accoste le quai de la Corporation. Parmi les beuglements et les cris de la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Adélard Dugré, La campagne canadienne (Montréal, 1925): 91.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Règlements 1871, 173.

manoeuvre, c'est l'agitation du débarquement. Adélard Dugré se remémore cette arrivée:

Sur le quai, des charretiers criaient et gesticulaient, s'offrant aux cultivateurs pour transporter leurs marchandises. Les vendeurs, pressés d'aller prendre sur les tables de vente les places les plus favorables semblaient vouloir descendre tous à la fois. Ils s'écrasaient sur le parapet, prêts à sauter par-dessus bord dès qu'on aurait accosté. Les hommes d'équipage, énervés et débordés, avaient peine à contenir ces impatients. Dès que la passerelle fut abattue, ce fut une ruée d'hommes et de femmes courant, se précipitant, ployant sous le fardeau de leurs paniers et de leurs boîtes (...)(et, tel un) torrent s'engouffrer dans la rue des Forges et disparaître vers le nord.<sup>3</sup>

Quelques-uns prennent à pied la direction du marché à foin en tirant leur bête derrière eux et d'autres, aidés des conducteurs, chargent nerveusement les charrettes.

Certains cultivateurs préfèrent arriver la veille et coucher chez des parents ou dans des maisons de pension, comme celle d'Alfred Picard, rue des Forges et Saint-Olivier, "le rendez-vous des cultivateurs des paroisses d'en-haut" ou encore celle de Thomas Grenier, à quelques pas du marché aux denrées.<sup>4</sup>

La visite au marché donne presque lieu à un rituel. La veille, on s'affaire aux préparatifs: choisir les produits à vendre, nettoyer les légumes, emballer certaines denrées, les disposer dans des caisses en bois et des paniers et placer le tout dans la voiture. On doit aussi prévoir les achats à faire à la ville ou telle visite pour régler une affaire. Finalement, on écourte la nuit afin d'arriver aux premières lueurs du jour. Il ne reste plus maintenant qu'à écouler la marchandise ... Quel contraste avec

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A. Dugré, op. cit., 182.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Thomas Boucher, Mauricie d'autrefois (Trois-Rivières, 1952): 92.

le quotitien laborieux!

Voyez ce maraîcher du sud qui, tout en devisant avec sa voisine, installe les bottes de radis, les salades et la rhubarbe; il ne semble aucunement fatigué par sa nuit passée sur le traversier amarré à Saint-Grégoire. Il en a l'habitude, car les jours de marché, le capitaine n'admet pas de voitures sur le pont et les cultivateurs "se devaient d'arriver la veille de la traversée durant la soirée. C'était alors l'opération transbordement. Les coffres et les produits de toutes sortes, viandes, volailles, légumes, s'entassaient sur le pont sur plusieurs étages. Toute la nuit, il régnait sur le quai de la rive sud un branle-bas indescriptible."5

L'hiver, profitant des ponts de glace, ceux-ci se rassemblent encore et forment un convoi de traîneaux en direction des marchés.

Souvent plusieurs pistes étaient balisées. On partait d'aussi loin que Nicolet et Saint-Grégoire pour aller faire son "petit marché" à la ville. La qualité des chargements sur les traîneaux des cultivateurs qui circulaient à la file était assez variée, selon qu'on allait au "marché à foin avec des provisions de beau mil ou de poche d'avoine pesante comme des grains de plomb à fusil ou que l'on profitait des facilités de transport d'hiver pour livrer de banales charges de pierre des champs que les Trifluviens appréciaient pourtant à cause de leur qualité sans pareille pour bâtir des maisons solides et durables ...6

Maintenant tout est en place. Les vendeurs vivent un court moment d'anxiété qui s'évanouit à l'arrivée des premiers clients.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> J. Duhaime, op. cit., 97-98.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> J. Duhaime, op. cit., 77.

## Les impondérables

Petit à petit, la foule envahit la place. Dense ou clairsemée, elle sert de baromètre dans l'évaluation des affaires marchandes et garde d'une année à l'autre son caractère imprévisible. Lorsqu'un chroniqueur rapporte à un moment donné qu'il y a foule au marché et un grand nombre de produits différents, cela n'implique pas qu'il en sera toujours ainsi. A une même époque, quelques années plus tard, on peut lire dans le journal tout le contraire: les marchés semblent peu fréquentés et les cultivateurs offrent leurs marchandises à des prix élevés. En réalité, les accidents climatiques influencent l'achalandage. Les conditions des routes demeurent à cette époque tributaires de la pluie, de la neige et du dégel. Ces impondérables déterminent l'abondance ou la rareté des produits. On se réjouit des marchés bien approvisionnés et encombrés d'acheteurs et l'on déplore la moindre diminution dans la clientèle. Il n'est pas rare qu'un journaliste souligne la prouesse des paysans qui, "malgré les mauvais chemins" ont rendu possible la tenue d'un magnifique marché."

Pour les consommateurs, ces caprices de la température se traduisent par des hausses de prix. Dans les journaux, on commente la tendance du coût de la vie, surtout la cherté: les produits se vendent, le plus souvent, à des prix "élevés", "fabuleux", "excessifs" mais, à l'occasion, "les prix sont bons" ou "se maintiennent".

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le Constitutionnel, 23 février 1874.

<sup>8</sup> Le Journal des Trois-Rivières, 14 février 1881.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Le Journal des Trois-Rivières, 24 septembre 1888.

Un marché abondant du milieu de l'été n'implique pas toujours une baisse de prix comme en témoigne ce chroniqueur du *Bien Public*.

Il y avait affluence, sur le marché, plus que d'habitude, samedi matin. Le tout se détaille au gros prix mais ce ne sera pas long, maintenant, il faut l'espérer. D'aucuns prétendent que bientôt, toute chose devenue si chère depuis un certain temps, se vendra au prix raisonnable du passé. C'est à souhaiter.<sup>10</sup>

Aux aléas de la température, d'autres facteurs peuvent modifier le cours des denrées comme ce fut le cas pour le prix du beurre. En 1872, peu de temps avant le carême, une Circulaire au clergé émanant de l'Archevêché de Québec et retransmise dans le diocèse de Trois-Rivières, incite les fidèles à substituer la graisse ou le saindoux au beurre et à l'huile les jours maigres. D'après le chroniqueur du Constitutionnel, cette intervention du prélat a fait baisser le coût du beurre. Les vendeurs utilisèrent probablement ce stratagème pour écouler une marchandise périssable. De même, la rivalité entre certains produits laitiers comme le fromage peut encore influer sur le prix du beurre. L'établissement de fromageries, grandes consommatrices de lait, en fait monter la valeur. Cette industrie accapare une certaine quantité de lait autrefois destinée à la production de beurre et crée ainsi une rareté qui se traduit par une

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Le Bien Public, 27 juillet 1909.

Henri Têtu, Mgr., Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec, vol.1 (Québec, 1887): 93-94; et Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Trois-Rivières, vol.2 (Trois-Rivières, s.d.): 347. Dans une lettre du 9 février 1872, Mgr Taschereau précise certains points de la discipline de l'Eglise catholique concernant le jeûne et l'abstinence. Il indique qu'il faut substituer la graisse ou le saindoux au beurre et à l'huile, dans la friture, la cuisson et la préparation des aliments maigres. Comme la majorité des Trifluviens sont catholiques pratiquants une telle directive en période de pénitence a des répercussions sur le prix du beurre comme l'a constaté un journaliste quelques jours plus tard.

Le Constitutionnel, 26 février 1872.

hausse de prix.13

Les acheteurs ont-ils tout cela en tête quand vient le temps de faire les emplettes? Suivons-les au marché aux denrées.

#### Le marché aux denrées

Aujourd'hui, par cette belle journée d'été, le citadin reprend contact avec la nature. Une fraîche odeur de jardinage sollicite l'odorat des premiers clients et leur regard s'émerveille. Spectacle qui porte les doigts à toucher tous les produits afin d'en vérifier la fraîcheur ou la tendreté. Fureteuses ces mains qui manipulent et soupèsent d'un air connaisseur la marchandise étalée.

Il y a tellement de couleurs à cet endroit quand frappe le soleil que les sens ont du plaisir. Des gens regardent le panier de provisions, examinent les poules à travers les barreaux des cages, (...) flattent le céleri avec leurs doigts,(...) enfouissent leur nez dans des paquets de fleurs (...)<sup>14</sup>

Le poète exulte: "Elle est souveraine et âprement savoureuse la poésie des ravitaillements. Elle ramène les esprits aux choses essentielles, aux grandes réalités concrètes qui supportent le fragile échafaudage de l'existence." <sup>15</sup>

Situons-nous vers 1880 et pénétrons dans l'édifice de brique rouge. Le vaste bâtiment fourmille d'une activité bruyante. Une odeur de viande et de produits frais

Le Journal des Trois-Rivières, 11 août 1881.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Félix Leclerc, Andante, (Montréal, 1975): 51.

<sup>15</sup> C. Marchand, op. cit., 10.

se mêle à la senteur rance imprégnée dans les planchers et les étals de bois. Quelques marches vous amènent soit vers le rez-de-chaussée ou vers le premier étage où les bouchers, au geste large, aiguisent leurs couteaux. Le claquement des portes des glacières retentit à tous moments.

Une cliente, postée sous l'enseigne "du boeuf et du cauchon (sic) gras" <sup>16</sup> surveille Napoléon Charbonneau déposer une pièce de boeuf sur une balance à patente sur pied. Elle examine ensuite quelques morceaux de mouton et le boucher lui propose un gigot d'agneau. Il n'offre jamais de volailles. Celles-ci, considérées comme de la petite production, sont vendues par les fermières dans la cour. <sup>17</sup> D'ailleurs, la responsabilité du poulailler leur revient et les agricultrices écoulent elles-mêmes leur production avicole. Même si l'homme chasse le gibier, il confie, de préférence, la vente des sarcelles, perdrix, outardes et oies blanches à sa femme. <sup>18</sup> L'éventail des viandes semble satisfaisant à la ménagère, quoiqu'il ne ressemble en rien à celui du marché de Pâques.

## Le marché de Pâques.

De tous les marchés de l'année, aucun n'égale celui-là et ne suscite autant l'émerveillement général. Il faut dire que les bouchers déploient pour cette occasion

Le Constitutionnel, 3 juin 1872.

On retrouve cet usage en France comme le mentionne Marie-France Gueusquin-Barbichon, dans "Différenciation et espace sexuels dans les foires et marchés à Corbigny (Nièvre). *Etudes rurales*, avril-décembre 1980, 78-79-80: 329.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Témoignage de Mme A. Saint-Pierre.

une énergie sans pareille et qu'après 40 jours de jeûne, l'idée de faire grande chère peut paraître délectable, comme le relate un journaliste du *Concorde*: "Avec la fin du carême arrive pour MM. les bouchers le temps de montrer leur savoir-faire en même temps que celui de rivaliser entre eux pour étaler aux regards du public un choix de viande de la plus belle apparence et partout du goût le plus fin." Le chroniqueur ne manque pas non plus de souligner l'aspect enchanteur de la halle pavoisée de fleurs et de guirlandes de papier. Les étaux débordent de morceaux de qualité, une odeur inhabituelle de fumée surprend l'odorat. La foule se presse autour des étaux de bouchers. Il règne au marché une atmosphère de fête qu'aucun Trifluvien ne veut manquer. "Dans l'imagination de celui qui a "fait son carême" s'animent les perspectives alléchantes: la vue, l'ouīe, l'odorat, le goût et le toucher s'éveillent d'une longue nuit de privation." 20

Les rigueurs du carême sont vite oubliées et le journaliste du *Clairon* se laisse emporter lui aussi par le mouvement général et l'on peut lire dans sa chronique:

C'est vendredi soir surtout que l'affluence de visiteurs devint plus grande. C'est à peine si l'on pouvait passer dans la halle travestie comme par l'effet d'une baguette magique en un véritable palais féérique. Le tout Trois-Rivières élégant s'y étant donné rendez-vous et l'on y côtoyait plus d'une jeune fillette qui aurait désiré être ménagère pour le simple plaisir de pouvoir faire choix d'aussi belles viandes exposées dans les divers étaux.<sup>21</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> La Concorde, 26 mars 1883.

Denise Rodrigue, Le cycle de Pâques au Québec et dans l'ouest de la France (Québec, 1983), 237.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Le Clairon, 14 avril 1884.

Les acheteurs se procurent le fameux jambon fumé qui "constitue dans nombre de familles le plat de résistance du dîner de Pâques."<sup>22</sup> La coutume veut que

le jambon préserve celui qui en mange le jour de Pâques. On consomme donc du jambon ou des grillades de lard, à Pâques, pour ne pas avoir la gale ni mal aux dents durant l'année. Il faut se rappeler que chez les Indo-Européens, le porc était présage de chance de prospérité. Le jambon a conservé traces les ce symbolisme.23

Circulant dans la halle, un journaliste remarque les "superbes quartiers de boeuf, veau, mouton et (les) jambons de la plus belle apparence

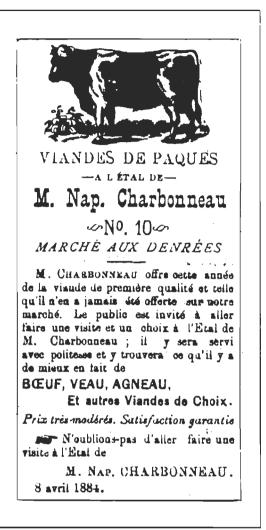


Figure 6.

(Source: Le Clairon, 14 avril 1884)

sur lesquels se lisaient les noms des acheteurs qui avaient choisi à l'avance ces morceaux succulents et doublement tentatifs, surtout en carême."<sup>24</sup> Ce qui n'est pas sans causer des quiproquos quand la pièce réservée est un veau et l'acheteur, un

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> D. Rodrique, *op. cit.*, 249.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> D. Rodrigue, *op. cit.*, 249.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> La Concorde, 26 mars 1883.

politicien renommé.<sup>25</sup> La joie pascale est communicative et les clients vont même jusqu'à ovationner le boucher Napoléon Charbonneau qui n'avait pas ménagé sa peine. Ses amis, membres du Trotting Club, lui présentent le vendredi, à un moment de grande affluence, "une adresse accompagnée d'un superbe bouquet. M. Charbonneau, ému de cette démonstration, trouve quelques paroles pour remercier ses amis et les assurer que jamais son zèle ne se ralentirait."<sup>26</sup>

Le lundi suivant, le chroniqueur du marché ne manque pas, à son tour, de faire l'éloge des bouchers responsables de cette euphorie alimentaire:

Nous devons dire que Trois-Rivières possède des bouchers dont l'esprit d'entreprise et le rare bon goût ne saurait (sic) être surpassé dans aucune autre ville de la province. Leur fête n'arrive qu'une fois par année, mais ajoutons-le, elle est tellement générale et si bien organisée qu'elle attire l'attention de toute la population et qu'elle ajoute chaque année à la bonne réputation de ceux qui font partie de la classe nombreuse des bouchers.<sup>27</sup>

#### La tournée du marché

Chargée de son paquet, la femme se dirige vers l'escalier. Au rez-de-chaussée, à l'abri des intempéries, des cultivateurs présentent leurs produits, bien à la vue, tel qu'exigé par le règlement, sur des tables de 4 pieds de longueur sur 3 pieds et demi de profondeur. Des tinettes de beurre qui doivent faire le poids, sinon gare à la confiscation, côtoient un panier d'oeufs et quelques légumes qu'on tire d'une boîte placée sous l'étal. Par les fenêtres, on aperçoit à l'arrière, sur la place du marché,

Le Journal des Trois-Rivières, 17 avril 1879.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Le Clairon, 14 avril 1884.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> La Concorde, 26 mars 1883.

d'autres paysans qui, sous le soleil ou sous la pluie, aux quatre vents, offrent leur marchandise.

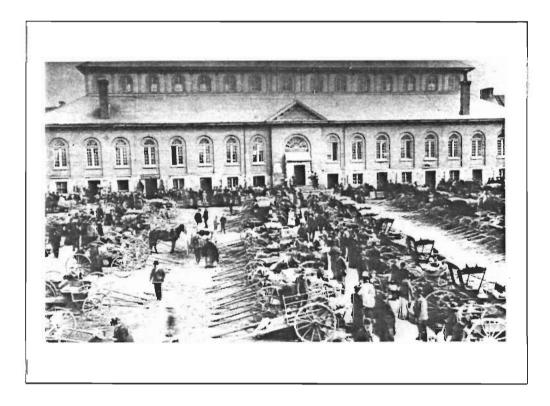


Figure 7. Achalandage au marché aux denrées.

(Source: A. Gamelin, op. cit., 50)

La cour est encombrée de voitures, les brancards tombent en harmonie sur le sol. Les trottoirs de bois forment un enclos où, essieu contre essieu, se serrent les charrettes et les cabriolets chapeautés de toile, remplis de poches de légumes, de jarres de grès contenant des concombres salés ou quelques terrines, peut-être un cochon de lait. Les jours d'orage ou de neige, les articles disparaissent sous des

bâches et les vendeurs, une couverture de laine sur les épaules, piétinent pour se réchauffer tout en criant leur litanie de produits. Appuyés contre l'immeuble, quelques vendeurs occupent, qui un demi-banc, qui un banc, loué pour quelques sous et proposent du tabac, des gâteaux, de la confiture ou encore des articles de mercerie, le tout placé dans des paniers ou des boîtes.<sup>28</sup>

En tenue proprette, la fermière vend au marché la production de son potager et de sa basse-cour où elle passe beaucoup de temps. C'est elle qui décide d'écouler tel plat cuisiné, tête fromagée ou "blé d'inde" lessivé, tel légume mariné, ou d'apporter des fleurs et des petits fruits. Avec goût, elle tapisse les casseaux d'une feuille de chou avant d'y déposer fraises ou framboises.<sup>29</sup> La fermière mettra aussi en vente des objets d'industrie domestique: courtepointe, tapis crocheté, mitaines, savon du pays. Venue seule, elle dînera sur place et avant de regagner sa campagne, arrêtera saluer quelques parents de la ville ou, chemin faisant, de la banlieue.<sup>30</sup>

Les achats hebdomadaires ne comprennent pas beaucoup de légumes qui s'achètent principalement au temps des récoltes. L'approvisionnement annuel comprend "surtout des "patates", des choux, des carottes, des betteraves, des poireaux, des navets; et les fruits sont généralement des pommes."<sup>31</sup> Chaque famille

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Règlements 1871, 184-187.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Témoignage de Mme F. Ayotte.

Témoignage de Mme A. Saint-Pierre.

Jean Lavoie, "Les caveaux à légumes de la Côte de Beaupré" in J.-C. Dupont, Habitation rurale au Québec, (Montréal, 1978): 87.

dispose d'un caveau ou d'un carré aménagé dans la cave des maisons. Une bonne conservation exige certaines précautions car chaque légume requiert des soins particuliers, d'expliquer Jean Lavoie. Le manque d'espace ou un entreposage déficient, oblige le recours aux provisions du cultivateur.

La tournée des étals s'impose. Telle est la loi de cette production locale. Quel plaisir de se procurer une denrée inespérée ou de rencontrer telle marchande renommée pour une spécialité. Rien de meilleur que la rhubarbe de Mme X, les glands ou les petits cornichons d'une autre, les cerises de Maskinongé, les pommes de terre de Champlain ou les melons de Rivière-du-Loup. Telle autre excelle à préparer le canard selon les goûts des citadins. Il faut dire que les directives de la Gazette des campagnes renseigne bien la fermière:

Tu sauras, en dernier lieu et pour ta gouverne, que la chair de canard étouffé est bien plus savoureuse que celle du canard saigné. Pour ton usage donc, tu l'étoufferas; pour la vente, tu le saigneras, car il y a plus d'acheteurs que de connaisseurs et comme la peau de cette volaille étouffée prend une teinte rosée, on la rebuterait au marché.<sup>32</sup>

Elle propose ensuite ses fines herbes et indique avec fierté ses "paniers à beurre où les mottes bien moulées et fleuries (sont) soigneusement rangées par étages."<sup>33</sup>

#### L'éventail saisonnier

Exception faite des surprises dénichées ici et là, l'alimentation varie selon les périodes de l'année. Après l'abondance des récoltes, seules les productions

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Jean Provencher, C'était l'été (Montréal, 1980): 172.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> A. Dugré, op. cit., 180.

saisonnières briseront la monotonie du ravitaillement. Au printemps, les produits d'érable apportent quelque douceur à un marché plutôt restreint à en juger par le commentaire d'un chroniqueur: "le sucre et la tire ainsi que le sirop d'érable étaient à peu près tout ce qui constituait notre marché de samedi. C'est dire qu'il était maigre."<sup>34</sup>

Pour les producteurs, voilà un apport de revenus intéressant. Les érablières de la rive sud, lorsqu'elles sont épargnées de la crue des eaux, peuvent produire de 1 000 à 1 500 livres de sucre sans compter le sirop, peut-on lire dans le *Journal des Trois-Rivières* du 7 mai 1888. Si de grands vents et une chaleur trop soudaine nuisent à la récolte d'eau d'érable, les paroisses du nord assurent alors tout l'approvisionnement<sup>35</sup>. Léon Gérin, dans son étude sur l'habitant de Saint-Justin, soutient que: "Quelques familles retirent des sommes assez rondes de la vente de l'excédent du sucre et du sirop de leur fabrication."<sup>36</sup>

A la ville, les produits d'érable comptent probablement parmi les denrées "de luxe" si l'on en juge par la quantité employée par la famille d'un typographe de Québec. Des 143 kg de glucides consommés annuellement, 13,5 kg proviennent du sucre et du sirop d'érable. La concurrence du sucre, de la cassonade et de la mélasse, faciles à obtenir à l'épicerie et à beaucoup moins cher, expliquerait peut-être

Le Journal des Trois-Rivières, 18 avril 1887.

Le Bien Public, 25 avril 1918.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> J.-C. Falardeau et P. Garigue, op. cit., 60.

cet état de fait. Les Gauthier de Saint-Isidore ont une consommation différente. Ils achètent, dans une même période, 50 kg de sucre d'érable et 30 kg de cassonade et mélasse.

A l'été, au fur et à mesure de l'avancement de la saison, le marché se garnit d'une multitude de fruits et de légumes:

Le tout donnait l'image d'un immense et superbe jardin, visité par une foule. C'est, qu'en effet, les jardins y vont maintenant de leurs produits en abondance, et les cultivateurs nous apportent de la bonne salade, ainsi que des fèves et même de grosses tomates bien mûres; choux, carottes, navets, concombres, rien maintenant ne peut faire défaut aux gourmets. La framboise, elle-même, n'a pas voulu tarder à faire parade dans le grand jardin, samedi, et elle a eu vite fait aussi d'être cueillie par tout le monde.<sup>37</sup>

A l'automne, après la riche période des récoltes et dès les premiers froids, le lard et les produits de boucherie, rillettes, sang de mouton, boudin, apparaissent ainsi que le gibier, perdrix, sarcelles, lièvres, etc. On trouve aussi du rat musqué, <sup>38</sup> appelé rat d'eau, qui abonde aux abords du lac Saint-Pierre. Sa chair est excellente, sauf au printemps, mais on le chasse alors pour la qualité de sa fourrure. <sup>39</sup>

L'hiver, morue salée et poulamon succèdent à la dinde offerte en décembre. Il

Le Bien Public, 27 juillet 1909.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Témoignage de Mme Langlois.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Jean Provencher et Johanne Blanchet, *C'était le printemps* (Montréal, 1980). Certains pouvaient le consommer malgré tout, au printemps, comme on peut le lire dans le *Journal des Trois-Rivières* du 21 avril 1887, puisqu'un "cultivateur de la rive sud a traversé en cette ville avec un traîneau chargé de rats musqués qu'il offrait en vente sur le marché."

y a aussi du lait congelé en brique<sup>40</sup> ou dans des seaux de sirop d'érable.<sup>41</sup> Le cultivateur place ce précieux glaçon dans un sac de toile blanche et les clients l'emportent ainsi chez eux. Durant la période des fêtes, une pratique peut acheter discrètement une bouteille ou deux d'alcool que le vendeur garde à l'écart dans sa voiture.<sup>42</sup> La viande, les volailles, le beurre et les oeufs constituent la base des aliments qui se trouvent en permanence sur les étals.

De partout, des marchands sollicitent la clientèle qui, panier d'osier au bras, arpente la place. Des cris annonciateurs de la marchandise résonnent: "Des choux, Madame, voyez mes beaux choux"! Parmi la cohue, on s'interpelle familièrement: "Allons, jeune dame, achetez-moi mon tabac pour mettre votre mari de bonne humeur" ou encore "Eh oui, mam'zelle, les pommes d'amour, je les aurais baptisées moi-même que j'aurais pas pu trouver mieux." Les gens regardent intéressés: "Sous leurs yeux emplis de la plus ancienne convoitise s'entassent les caboches de laitue, les paquets d'épinards aux feuilles froissées, les bouquets frisés de poireaux et les tresses d'oignons."

Sophie-Laurence Lamontagne, L'hiver dans la culture québécoise (XVII - XIXe siècles), (Québec, 1983): 93.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Témoignage de M. et Mme A. Denoncourt.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Témoignage de M. Poirier.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Marguerite Bourgeois, "Le Marché", Le Bien Public, 19 novembre 1936.

<sup>44</sup> C. Marchand, op. cit., 10.

## Les valeurs symboliques

Soudain, le crieur public interrompt le déroulement des activités. Au son d'une cloche ou d'un violon, la foule curieuse se rassemble pour entendre la lecture des proclamations de la Corporation ou la tenue d'événements quelconques, tels les encans.

Cette pause invite à la conversation et l'on cherche une figure amie avec qui échanger les dernières nouvelles. Rien ne presse quand on fait son marché. On en profite pour s'informer des gens de la campagne, transmettre des informations sur les uns et les autres ou lier amitié avec une voisine. Quelque personne, pauvre ou avare, allez savoir, accoste un avocat ou un médecin et lui glisse un mot, mine de rien, sur une tracasserie ou un malaise. Hochements de tête et sourires: "Passez donc me voir au bureau"...<sup>45</sup> Et le professionnel de continuer son marché.

Le flâneur prend plaisir à observer cette foule d'acheteurs:

ménagères qui soupèsent et marchandent; voleuses au sac léger pendu au poignet; (...) citadins, jeunes et vieux, pauvres et riches, passent et repassent. (...) marmaille, chômeurs, curieux, brutes, crocodiles, filous, fous, ombres, miséreux, et tous les autres attirés par les étranges couleurs des produits de la terre, par le tiraillement dans le ventre, par l'obsession du dîner de demain, par la loi tout simplement. Là, nous sommes tous frères.<sup>46</sup>

Il s'attarde ensuite à examiner une peau de mouton qui pend d'une table et cache à moitié un tapis crocheté. Il s'approche d'une table où des Amérindiens, derrière des

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Témoignage de M. et Mme A. Denoncourt.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> F. Leclerc, op. cit., 50.

piles de paniers et de chapeaux tressés,<sup>47</sup> continuent d'entremêler paille et foin d'odeur sans trop se soucier des gens qui passent. Le mouvement habile de leurs doigts s'arrête quand un client se présente et leur silence contraste avec le bavardage intarissable de la vendeuse de menus articles et du marchand de sabots.

Près de la porte de l'immeuble, il remarque les porteurs d'effets ou commissionnaires, munis d'une licence et d'un numéro, qui attendent les clients à côté de leurs voiturettes, certaines attelées à des chiens. Ils proposent leur service pour quelques centins.

Le promeneur descend une allée et s'arrête captivé par la conversation d'une cliente qui négocie le prix d'une poule. Elle insiste, la marchande reste impassible, la femme recule, fait mine de partir, regarde ailleurs espérant apercevoir d'autres oiseaux aussi beaux, s'éloigne à regret mais la vendeuse la rappelle, propose un autre prix. On s'accorde enfin et la femme dépose la poularde tant désirée dans son panier. Tout près, un agneau fait l'objet d'une autre discussion. L'acheteur argumente un peu sachant qu'il devra recourir au service du dépeceur de la halle qui exigera, à son tour, quelques sous pour le débitage; un manège identique au précédent se poursuit quelques minutes qui semblent bien longues au poète:

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Chronique "Vous souvenez-vous?", Le Nouvelliste, 2 mars 1933.

Mais que de désespérants marchandages! Quels charmants assauts d'usure ou simplement d'avarice! Que de feintes, que de phrases prodigieusement adroites, au nom d'un sou, d'une carotte! Toujours veille dans la face finaude des ruraux l'instinct coriace du gain.<sup>48</sup>

## La rivalité ville-campagne

On sent dans cette dernière phrase un peu de cette rivalité caractéristique entre les gens de la ville et ceux de la campagne. Le coude à coude sur la place publique constitue, pour les citadins, un élément de leur urbanité. Pour les fermiers habitués à l'isolement sur leur ferme, la ville leur semble un lieu forcément grégaire "où les humains n'ont rien qui les sépare, où la vie est faite de contacts, où le travail au lieu d'isoler, rassemble le troupeau des hommes, suivant l'éternel désir de l'âme grégaire; de cette vie ordonnée et machinale où les dimanches sont toujours oisifs, les soirées jamais interrompues".49

On croit déceler chez le cousin de la ville dans *Trente Arpents* un sentiment de domination que lui procure son travail de boutique moins épuisant que celui de la terre, lui assurant une rémunération régulière moins aléatoire que celle des paysans et qui lui donne l'impression "d'être le maître des choses". Cette fierté se laisse deviner dans l'attitude de certaines clientes: "grassettes petites bourgeoises souriantes et ignorantes convaincues que les cultivateurs n'ont rien à faire, longues et sèches femmes jaunes, de teint et de caractère, qui crient au vol quand l'habitant fait deux

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> C. Marchand, op. cit., 10.

<sup>49</sup> Ringuet, Trente arpents (Paris, 1938), 95.

sous de profit."<sup>50</sup> En revanche, on trouve aussi "des habitants fermés, aux visages durs, sans sourires, qui visiblement détestent les citadins. Ils servent en bougonnant, prennent beaucoup de temps à faire la monnaie, regardent dix fois la balance, dix fois l'acheteur, dix fois l'argent qu'on leur présente. Il y a des avares, des vocations manquées chez les habitants."<sup>51</sup> Eugen Weber, dans sa *Fin des terroirs*, prétend que "l'homme de la ville était immanquablement considéré comme un être maniéré, rapace et inflexible" par les paysans.<sup>52</sup>

Trois-Rivières entretient des liens étroits avec le monde rural mauricien y puisant les "effectifs humains pour assurer sa croissance et l'approvisionnement en denrées". 53 Alliance teintée de rivalité qui incite le cultivateur à valoriser sa production. Il n'est pas disposé à laisser partir sa marchandise pour rien du tout et accepte le marchandage comme un défi. Il compte d'ailleurs sur les recettes tirées du marché qui représentent souvent une des principales sources de revenu pour sa famille. Martine Segalen emploie le terme de "campanage" pour désigner ces recettes aussitôt utilisées dans les commerces avoisinants. 54 La ville leur distribue alors des biens de production et dispense des services. 55 A son tour, le cultivateur marchandera tel morceau de cuir ou telle pièce de tissu.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> F. Leclerc, op. cit., 50.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> F. Leclerc, op. cit., 52.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Eugen Weber, La fin des terroirs. (Paris, 1983): 589.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> René Hardy et Normand Séguin, Forêt et société en Mauricie. La formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930 (Montréal, 1984): 207.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Martine Segalen, Mari et femme dans la société paysanne (Paris, 1980): 164.

<sup>55</sup> R. Hardy et N. Séguin, op. cit., 207.

Les gens de la campagne apprivoisent donc la ville à leur tour. Ils s'initient aux moeurs citadines, font des courses dans les boutiques du voisinage et se procurent des produits manufacturés ou profitent de leur séjour pour régler quelques affaires ou rendre visite à des parents ou des amis. Un jour de marché est souvent pour eux un "événement fort de la convivialité et de la consolidation des rapports de parenté: elle permet les retrouvailles pour les individus dont certains résident en ville." 56

La tournée du marché aux denrées terminée, il faut encore s'arrêter au marché à poisson ou au marché à foin. Ce dernier, situé à proximité, n'a rien en commun avec le marché aux denrées et se distingue tant par ses fonctions que par la géographie des lieux. Deux minutes suffisent pour changer d'atmosphère. Ironie du sort, la rue Badeaux, au coin de Saint-Georges, devient Saint-Philippe!

## Le marché à foin

## Vue d'ensemble

Une odeur typique où se combinent les exhalaisons de bois, de paille et d'animaux, des cris de conducteurs de charrettes et de plates-formes retentissant à travers le claquement des fouets et le bruit des roues, voici le marché à foin avec son air d'exploitation agricole parmi les habitations environnantes.

M.-F. Gueusquin-Barbichon, op. cit., 328. D'après le témoignage de Mme Saint-Pierre, ici, comme en France, les cultivateurs profitent de leur venue à la ville pour visiter des parents et parfois prendre un repas avant de repartir.

Les véhicules, certains vides, d'autres chargés, circulent autour de la balance publique accolée à la maison des pesées occupant le milieu de la place, d'où le va-et-vient continuel. Les matières pondéreuses s'accumulent sur les côtés de cet emplacement rectangulaire, les animaux vivants sont regroupés à une extrémité tandis que l'autre est laissée libre selon les directives de la Corporation qui se réserve cet espace.<sup>57</sup>

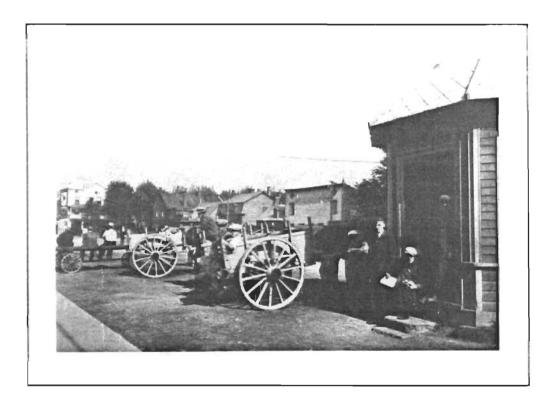


Figure 8. Charretiers en attente au marché à foin vers 1930.

(Source: Archives du Séminaire Saint-Joseph)

<sup>57</sup> Procès-verbaux, 14 juin 1869.

Des attroupements d'acheteurs et de fermiers, auxquels se mêlent les charretiers en attente, se forment par petits groupes sur le pourtour de la place.

Pour le moment, autour des voitures, on était tout à la bonne humeur. Des conversations s'engageaient, les hommes allumaient, faisaient ou renouvelaient des connaissances, discutaient les questions qui intéressent éternellement les gens de la campagne, apparences de la récolte, beau et mauvais temps, nouvelles du jour, parfois la politique.<sup>58</sup>

Ce matin, un regroupement de curieux, se constitue du côté nord-est. L'attraction en vaut la peine. Un cultivateur de Nicolet exhibe fièrement un porc de race canadienne pesant 584 livres.<sup>59</sup> De mémoire de clerc, c'est un des plus gros qu'il ait vus sur ce marché, lui qui doit "tenir un compte régulier du nombre et de la désignation de tous les animaux emmenés et offerts en vente sur le marché.<sup>60</sup> Il réclame alors 3 sous pour l'animal que l'agriculteur lui remet sans sourciller puisque cette bête lui rapportera bientôt une jolie somme et, pour l'instant, lui procure un certain prestige.<sup>61</sup> Le préposé en profite pour inscrire tous les animaux déjà sur le marché, boeufs, moutons, cochons, car quelques bouchers parlementent avec les fermiers et il lui faut réclamer la taxe journalière exigée pour chacune des bêtes.

Le clerc retourne à la maison des pesées. Une voiture d'apparence plutôt neuve

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> A. Dugré, op. cit., 183-184.

<sup>59</sup> Le Constitutionnel, 11 janvier 1869.

<sup>60</sup> Règlements 1871, 193.

Donald Deschênes, "Boucherie et lard salé", (Revue d'histoire et de traditions populaires de la Gaspésie, 49, jan.-mars 1975): 17. D. Deschênes émet l'opinion que les fermiers rivalisaient entre eux pour produire les plus gros porcs possible. Cette émulation trouvait sa récompense dans le prestige social associé à la réussite de l'élevage.

a pris place sur les travées de la balance. Il inscrit sur chaque côté du "cabrouet" et sur les moyeux des roues le poids du véhicule et réclame le tarif habituel soit six deniers. A peine a-t-il enregistré cette opération qu'un individu, l'air furieux, brandissant un certificat émis antérieurement, s'approche de lui. Il prétend que le foin qu'on vient de livrer à son écurie ne fait pas le poids et exige que le clerc pèse la charrette vide avant de régler la transaction. Le cultivateur de Baie-Jolie doit se conformer à la demande de son client, tout comme l'officier qui ne reçoit aucun honoraire pour ce service tel que stipulé dans le règlement. Vérification faite, le clerc verra à corriger le prix demandé, s'il y a lieu.

Voilà qu'arrive une plate-forme chargée de madriers. Une bonne senteur de bois fraîchement scié se répand tout à coup. Suit un chargement de paille, tout aussi odoriférant. L'employé échange quelques mots avec le fermier de Pointe-du-Lac. La perception terminée, il se dirige vers un colon de la région des Piles. Sous l'oeil de badauds, celui-ci installe sa charrette remplie de bois de chauffage sur le côté nordouest de la place. "Marche donc", commande-t-il à son cheval qui docilement lui obéit. Il paiera la taxe de deux centins,<sup>64</sup> espérant vendre son chargement.

\_

<sup>62</sup> Règlements 1871, 190.

<sup>63</sup> Règlements 1888, 288.

<sup>64</sup> Règlements 1888, 289.



Figure 9. Vendeurs de bois au marché à foin (Source: Archives du Séminaire Saint-Joseph)

En été, la demande est moins forte mais dans quelques semaines, l'activité reprendra. Le colon mauricien compte malgré tout écouler sa marchandise parmi ces Trifluviens qui, "trop pauvres pour faire des provisions pour la saison entière, (...se procurent) leur bois par petite quantité à la fois. Un fermier, comme Louis Casaubon, prépare 40 cordes de bois par année dont une quinzaine sont destinées à la vente. Ce colon du contrefort en fait probablement autant, sinon plus. Celui de

<sup>65</sup> R. Hardy et N. Séguin, op. cit., 188.

<sup>66</sup> L. Gérin, op. cit., 60.

Saint-Irénée ne prépare que les 20 cordes de bois qui lui sont nécessaires.<sup>67</sup>

Les difficultés reliées au transport de cette matière pondéreuse provoquent une irrégularité dans l'approvisionnement. Une grande quantité de bois de chauffage parvient à Trois-Rivières par route mais également "par bateau, avant et après la période de gel, par traîneau et enfin par train à partir des années 80".68 Cependant, "quelques jours de gros temps suffisaient à paralyser complètement les approvisionnements" de relater René Hardy et Normand Séguin. Un chroniqueur de 1875 mentionne, par exemple, que "les dernières tempêtes de neige ont fait tort à nos chemins. Néanmoins, à présent que la glace est solidement prise sur le Saint-Maurice, le bois de chauffage sera plus abondant en cette ville".69 Les exploitants agricoles des nouvelles paroisses au nord de Trois-Rivières, en aval de Shawinigan, profitent de cette voie hivernale pour apporter le produit de leurs boisés.

Il va sans dire que les prix fluctuent allant de "très élevés" à "fermes" mais aussi à "pas très élevés" ce qui devait alors soulager une partie de la population puisque comme le note un chroniqueur du *Journal des Trois-Rivières* durant l'hiver 1873 "plusieurs familles dépensaient pour se chauffer autant que pour se nourrir."<sup>70</sup> Cependant, la dépense pour le bois de chauffage ne devait pas affecter tous les budgets familiaux dans la même proportion. La famille du typographe de Québec

<sup>67</sup> Gauldrée-Boileau, in P. Savard, op.cit., 49.

<sup>68</sup> R. Hardy et N. Séguin, op. cit., 188.

<sup>69</sup> Le Constitutionnel, 3 décembre 1875.

R. Hardy et N. Séguin, op. cit., 188 et Le Journal des Trois-Rivières, 6 mars 1873.

utilise, en 1903, 25 stères de bois. Le coût de ce combustible équivalant à 13% de ses dépenses en nourriture.<sup>71</sup> La variation du prix résulte, à l'occasion, du jeu de la concurrence. Un autre combustible comme le charbon amène "une réduction du prix du bois".<sup>72</sup> Une association de colons, par l'intermédiaire du journal, peut aussi modifier l'offre et la demande en proposant à des prix alléchants "des bois de première qualité, coupés à la scie, livrés en bordure du chemin de fer ou même chargés sur le train."<sup>73</sup> Ils sollicitent l'encouragement des citoyens qui contribueront ainsi "au défrichement de (...) terres incultes, tout en payant bon marché."<sup>74</sup>

Eprouvés par cette compétition, des marchands trifluviens de bois de chauffage, dans une requête au Conseil de ville, réclament l'abolition de leur licence annuelle au coût de 10\$ "vu la grande difficulté et même l'impossibilité (...) de faire peser cette taxe équitablement sur tous ceux qui y seraient sujets (...).75

Voici que le côté nord-est du marché à foin s'anime à son tour à l'arrivée d'un maquignon et de ses bêtes. Amateurs de chevaux, quelques charretiers stationnés sur Saint-Philippe s'approchent flairant quelques distractions. Parce qu'il a l'initiative et le privilège de l'écoulement d'un produit noble, nous dit M.-F. Gueusquin-Barbichon, ce commerçant d'animaux détient la première place au marché. Maître de la ruse et

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> S. A. Lortie, in P. Savard, op. cit., 105.

Le Journal des Trois-Rivières, 15 décembre 1873.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> R. Hardy et N. Séguin, *op. cit.*, 167.

Le Journal des Trois-Rivières, 14 mai 1887.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Procédés du Conseil, Lettre de Harry Buckley, novembre 1888.

de la crédulité, il "guette les acheteurs, les laisse circuler autour des bêtes, et faisant mine de rien, des réponses malignes plein la bouche, il observe tout ce monde sous ses sourcils blonds." Avec un air de s'y connaître, "les clients tâtent les flancs des chevaux à vendre, ouvrent les gueules pour savoir l'âge, soupèsent les sabots, examinent les cornes avec un canif, boxent les épaules, le poitrail, reculent trois pas, réfléchissent", raconte encore F. Leclerc. C'est pourquoi, nous rappelle Jean Provencher, "les périodiques agricoles ne cessent de mettre en garde les habitants contre les astuces des maquignons, surtout appelés "matillons". Par une série d'artifices, ces derniers arrivent à vieillir les poulains et à rajeunir les "picouilles" et bien malin qui ne s'y laisse pas prendre."

En 1871, on dénombre à Trois-Rivières 471 chevaux pour une population de 7 570 habitants. Le transport routier est assuré essentiellement par des voitures ou des traîneaux tirés par des chevaux. Chaque famille ne possède pas un tel animal, il va sans dire. Les propriétaires de chevaux se recrutent parmi les gens aisés, les hôteliers et maîtres de pension, mais aussi parmi les cochers, charretiers, bouchers, artisans et les cultivateurs de la ville. Des écuries de louage mettent, en outre, à la disposition des Trifluviens des chevaux et différentes sortes de voitures. Dans le guide des adresses de Trois-Rivières de 1880, on en retrouve trois situées rue du Fleuve, rue Notre-Dame et au no 1 de la rue La Fosse.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> F. Leclerc op. cit., 51

Jean Provencher, C'était l'été (Montréal, 1980): 68-70.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> A. Gamelin *et al.*, *op. cit.*, 103.

Le goût des Canadiens pour la race chevaline remonte aux origines. Au début du XVIIIe siècle, les dirigeants de la Nouvelle-France se plaignaient déjà de la popularité des chevaux auprès de la population. L'attachement et la fierté des ancêtres pour ces animaux pouvaient se remarquer, par exemple, dans la diversité et l'entretien des harnais qui mettaient en valeur l'allure générale de ces bêtes. Les charretiers durant le temps de Pâques, à l'instar des bouchers, décorent les chevaux de fleurs de papier. Cet attachement pour les chevaux se remarque encore dans un almanach populaire de 1857 où l'on consacre quelques pages sur les soins à apporter à son animal, conseils basés sur l'expérience des Arabes. On peut souligner également que depuis 1829, presque tous les dimanches de la saison estivale, des concours hippiques attirent la population au "rond de course" sur le côteau Saint-Louis.

Cet intérêt notoire pour les chevaux est même reconnu outre-frontière: des commerçants de New Haven viennent en cette ville pour en acheter, rapporte-t-on dans le *Constitutionnel* du 15 août 1881. Nos cultivateurs posséderaient d'excellentes races d'animaux, leurs chevaux étant fort appréciés en Angleterre, aux Etats-Unis et

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Robert-Lionel Séguin, La civilisation traditionnelle de l'habitant au XVIIe et au XVIIIe siècles (Montréal, 1967): 538.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Paul-André Leclerc, Les voitures à chevaux à la campagne (La Pocatière, 1978): 538.

<sup>81</sup> Témoignage de Mme Normand.

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup> Almanach populaire de 1857 (Trois-Rivières, 1857): 49-51.

<sup>83</sup> A. Gamelin *et al.*, op. cit., 208.

## Les valeurs symboliques

Les activités et l'animation du marché à foin ont un caractère singulièrement masculin. Certes quelques femmes viennent y acheter du bois, du foin ou un animal domestique mais leur bref séjour ne s'apparente en rien à celui des hommes qui s'y attardent davantage.<sup>85</sup> Non plus de vendeuses, seuls les hommes se mêlent ici du commerce: les cultivateurs y vendent leur production, les bouchers y acquièrent des animaux, des maquignons y traitent et les charretiers y circulent sans arrêt.

Au même titre que sur la ferme où l'homme s'occupe des grosses bêtes, la vente, l'achat et l'entretien du bétail relève de son domaine. Le marché à foin constitue son univers qui se prolonge aux hôtels et aux bars alentour où l'on va célébrer une transaction ou poursuivre une discussion. Il semble que le bar soit un lieu "où la familiarité s'instaure à travers la poursuite d'activités communes, prétexte et expression des rapports de camaraderie entre hommes." Jacques Maho précise qu'on "échange les tournées de boisson comme on offre de la nourriture, comme on donne et prend des nouvelles. 87

Le Journal des Trois-Rivières, 17 mars 1887 et Procès-verbaux, 18 mars 1887.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> Témoignages de MM. Denoncourt et Poirier.

<sup>86</sup> C. Paradeise, op. cit., 590.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> J. Maho, op. cit., 66.

## Prolongement du marché à foin: les hôtels avoisinants

En cours de journée ou à la fin de celle-ci, avant de reprendre la route ou le bateau, les cultivateurs s'arrêtent volontiers à un bar, ce qui semble faire partie de leurs habitudes si l'on en croit ce témoin qui, lors d'un procès, affirme fréquenter l'hôtel d'Adolphe Lajoie comme le font d'ordinaire les cultivateurs qui viennent en ville. E. Weber dira à ce sujet que: "le fait de boire, que l'on a si souvent reproché aux paysans, était en fait un luxe citadin. Tout comme le fait conscient ou inconscient de perdre du temps ou d'avoir du temps à perdre ou bien de bavarder les autres jours que le dimanche." C'est pourquoi, pressentant une baisse d'affluence durant la construction du nouveau marché, l'hôtelier Joseph Bernier demande au Conseil la permission d'ouvrir un bar temporaire près du marché à foin, "les meilleures pratiques devant l'abandonner, vu l'éloignement du centre de leurs affaires."

Le bar est une pièce de l'hôtel spécialement aménagée où l'on ne retrouve ni tables ni chaises mais un long comptoir où les hommes prennent leur consommation debout, un pied appuyé sur une longue tige placée à quelques centimètres du plancher et courant sur toute sa longueur; près de l'entrée, quelques crochets pour y suspendre chapeaux et manteaux et surtout le râtelier où les clients déposent leur fouet qu'il est

Archives nationales du Québec. Cour des sessions de la paix. Procès du 31 août 1880, cote 3A01.430B.B.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> E. Weber, op. cit., 589.

<sup>90</sup> Procès-verbaux, 25 août 1868.

si facile de se faire voler.<sup>91</sup> A une époque où le cheval est indispensable, le fouet, en plus d'être un instrument de travail, porte une connotation symbolique de prestige.

Téléphones: HOTEL 766 COMMERCE DE CHEVAUX PENSION 983

Eddie Martin, Encanteur Licencié et propriétaire de

# HOTEL MARTIN

Encan de chevaux tous les vendredis à 2 heures P.M.
dans la cour de l'hôtel.
Achat èt vente privés tous les jours de la semaine ainsi
que vente à commission

Chambres et pension de 1re classe

14 RUE ST-GEORGES



TROIS-RIVIERES

Figure 10. L'établissement Martin

(Source: Almanach des adresses, 1922-23)

Un établissement deviendra célèbre à partir des années 1920 et portera le sobriquet de "L'hôtel des fouets". D'abord fréquenté comme restaurant en 1912, auquel on ajoute une salle de quilles, de pool et de billard deux ans plus tard, le commerce d'Onésime Martin sera transformé par son fils en hôtellerie vers 1918. L'hôtel Martin devra sa renommée à son propriétaire, Eddy Martin, qui organisera des encans de chevaux dans la cour arrière de son commerce. Situé juste en face du marché à foin, il deviendra le rendez-vous des cultivateurs, des charretiers et des

Octte description du bar, aussi appelé buvette, a pu être reconstituée grâce à une liste de réparations faites par l'hôtelier Joseph Bernier in *Procédés du Conseil*, novembre 1868 et aux témoignages de MM. Dupont et Fleury.

amateurs de chevaux.92

La proximité du port et des marchés favorise la localisation de la très grande majorité des hôtels. En réalité, en 1880, un seul établissement, rue Champflour, près de la gare, sort du circuit; un autre aura pignon rue Saint-Maurice, quelques années plus tard. Tous les autres se regroupent au coeur de la ville et voisinent les marchés. D'ailleurs, la publicité des hôteliers s'adresse, entre autres, aux cultivateurs leur indiquant qu'on met à leur disposition de grandes écuries pouvant contenir jusqu'à 25 chevaux. Anticipant peut-être de bonnes affaires, un ex-clerc du marché aux denrées, Joseph Cloutier, devient hôtelier rue Notre-Dame en 1886. Les usagers des marchés y reçoivent sûrement un accueil familier.

Quittons le marché à foin, ses odeurs et ses activités terriennes. La tournée des marchés ne saurait se terminer sans une visite au marché à poisson, le plus petit des trois. Quelques pêcheurs installent déjà leur marchandise dans l'air frisquet du matin.

## Le marché à poisson

A cette heure, les pêcheurs de la rive sud amarrent au quai de la Corporation leurs embarcations, sorte de grosses chaloupes "de type verchère, mais plus grandes,

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Témoignage de MM. Denoncourt et Dupont et consultation des almanachs des adresses de Trois-Rivières de 1900 à 1924.

<sup>93</sup> A. Gamelin *et al.*, op. cit., 87.

Guide de Trois-Rivières, 1881.

plus fortes et plus lourdes."<sup>95</sup> Les eaux poissonneuses et giboyeuses du lac Saint-Pierre et des lacs aux Outardes et Saint-Paul fournissent aux "barbottiers" de Sainte-Angèle une belle variété de poissons qui s'ajoute à ceux du Saint-Laurent. Tôt le matin, ils s'installent dans la glissoire ou sur le quai pour vendre leur production ou encore la céder à un commerçant afin de retourner sans plus tarder à leurs filets et rets.

Chaque poissonnier ou marchand de poisson est tenu de prendre soit une licence annuelle de 1\$ ou de payer une taxe journalière de 5 sous. Ils acceptent, sans trop regimber, une installation précaire. Ils débitent et accommodent leurs poissons sur place, jetant à l'eau les entrailles et autres détritus. Les abords du quai dégagent des odeurs nauséabondes qui incommodent les passagers descendant à cet endroit comme l'explique le détenteur d'une licence de traversier dans une plainte adressée au Conseil.96

Point d'exclusivité en ce qui touche l'usage des quais. Les poissonniers doivent partager l'espace considéré comme passage public. Les clercs maugréent davantage et adressent leurs récriminations à la Ville car "plusieurs personnes se permettent de déposer sur le quai de la pierre, du bois de corde et autres effets presque toujours placés sans ordre, gênant et embarrassant le marché à poisson en certaines

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> J. Duhaime, op. cit., 108.

<sup>96</sup> Procédés du Conseil, Requête de Joseph Doucet, 2 juillet 1886.

circonstances." Ces adjudicataires se considèrent lésés par cet état de fait ne pouvant réclamer de taxe à ces usagers et devant, par ailleurs, assumer les frais de nettoyage et surtout de déblayage de la neige. 98

Les vendeurs de poisson ne sont pas au bout de leur peine puisqu'on grugera encore la superficie qui leur est attribuée, comme nous le donne à penser une requête de 1885, dans laquelle quelques poissonniers soulignent que tel qu'il est situé maintenant, le marché à poisson "offre de grands désavantages et aux poissonniers et aux acheteurs attendu que le chemin de fer de ceinture (loop-line) qui passe en face est une occasion continuelle de danger", suggérant même de faire placer les tables "sur le quai avoisinant ou sur toute autre place plus éloignée de la ligne et offrant moins de danger."

### La consommation de poisson

Des clientes matinales désireuses d'acheter quelque poisson rare débouchent rue du Fleuve et approchent des quais. Aspirant l'air chargé d'odeurs marines, elles admirent le fleuve quelques instants, puis se dirigent vers les poissonniers affairés à étaler leurs prises bien nettoyées sur leurs tables. Elle fouillent alors du regard les paniers et s'attardent à examiner les barbottes, perchaudes, anguilles, dorés, achigans et brochets. Le pêcheur propose à une pratique un crapet ou exhibe fièrement un

Procédés du Conseil, Requête de Cyrille Beaumier, 8 juillet 1864.

Procès-verbaux, Requête d'Augustin Cloutier, 22 octobre 1873.

<sup>99</sup> Procédés du Conseil, Requête d'Alex Levasseur et al., août 1885.

énorme esturgeon. "Dans un scintillement d'écailles, les poissons éventrés s'étirent. Ici, l'odeur saline du large monte des tas d'huîtres rugueuses." 100

Si le poète se laisse séduire par la faune aquatique, peu de gens pourtant succombent au charme du poisson, élément de l'alimentation associé davantage à la mortification qu'à la réjouissance. Les Trifluviens, catholiques pratiquants, semblent limiter presque aux jours "maigres" et aux périodes de jeûne leur consommation de poissonnaille. Outre le vendredi, il y a la vigile des fêtes religieuses importantes, l'avent et le carême où l'abstinent doit trouver un substitut à la viande. A quelques jours des fêtes pascales, en ce 4 avril 1884, le chroniqueur du *Journal des Trois-Rivières* relate que: "le marché aux denrées n'était guère achalandé samedi dernier. Il va sans dire que la semaine qui commence ne se prête guère à ce genre de consommation. En revanche, les poissonniers sont dans la jubilation. A chacun son tour." Au lendemain de Pâques, son commentaire laisse deviner sa lassitude: "Les plus belles pièces de viande qui étaient exposées suffisaient amplement à faire oublier le règne du poisson."

Comment expliquer alors le succès des petits poissons des chenaux? Ce poulamon que l'on pêche, l'hiver venu, pendant quelques semaines et qui se vend congelé sur le marché aux denrées. "Le fleuve devenait un village de pêcheurs. Depuis Champlain jusqu'ici et de la gueule du Saint-Maurice jusqu'au Rapide des Forges, c'était des cabanes et des cabanes dans lesquelles on prenait le fameux

<sup>100</sup> C. Marchand, op. cit., 10.

poisson des chenaux.<sup>101</sup> Ce lacet de maisonnettes suit le chenal et la pêche se fait à l'aide de verveux. On fait même état dans le journal de l'arrivée "de la petite morue" sur le marché.<sup>102</sup> D'autres poissons comme le brochet, la lotte et le catostome nettement plus savoureux l'hiver se mêlent aux petits poissons.<sup>103</sup> Peut-être cette popularité est-elle due aux allures mêmes de cette pêche hivernale qui fait de ces poissons un cru de nos cours d'eau et dont il ne faut jamais manquer la primeur. Qui sait?

En décembre, les commerçants de poisson réintègrent leur quartier d'hiver au marché aux denrées. Après la période du poulamon, on peut y acheter de la morue salée venant de la Gaspésie<sup>104</sup> ou du hareng du Labrador.<sup>105</sup> Des revendeurs transportent sur le trottoir avant du marché de grandes boîtes "qui ont presque la proportion de hangars (...) gênant la circulation publique au grand détriment des locataires des magasins", apprend-on dans une requête au Conseil.<sup>106</sup> Décidément, les vendeurs de poisson n'ont pas la vie facile.

L'activité sur les quais n'a de cesse tant que dure la saison de la navigation. Embarcations diverses, vapeurs, traversiers, chaloupes y abordent constamment.

Témoignage d'Emond Blais, Le Nouvelliste, 16 décembre 1929.

Le Constitutionnel, 23 décembre 1868.

Jean Provencher. C'était l'hiver, (Montréal, 1986): 222.

Témoignage de M. et Mme Denoncourt.

Journal des Trois-Rivières, 28 novembre 1870.

<sup>106</sup> Procédés du Conseil, Requête de Dominique Pleau et al., novembre 1888.

Septembre venu, et pendant quelques semaines, s'y joindront des goëlettes chargées d'une denrée des plus délectables. Approchons-nous du quai situé à la hauteur de la rue Saint-Antoine où se tient le marché aux pommes.

## Le marché aux pommes

Fin d'été, début d'automne, le port accueille des goëlettes chargées de pommes et tous, petits et grands, accourent vers les cargaisons parfumées. Sur le pont des bateaux, d'énormes caisses de bois ainsi que des barils regorgent des fruits rouges les plus populaires qui soient au Québec. Quel plaisir que de monter à bord chercher sa provision. La rue du Fleuve connaît alors une grande affluence. On y vient facilement du marché aux denrées à partir de 1880 puisque la rue Saint-Antoine, ouverte depuis peu, permet un accès direct au port.

Plusieurs variétés de pommes sont particulièrement adaptées à l'est du Canada. A une exposition agricole tenue à Québec en 1860, une prime couronne la meilleure collection "de pas moins 20 variétés" de 5 spécimens chacune. D'après Léon Provancher, la Bleue de Pearmain semble très populaire sur les marchés tout comme la Fameuse originaire du Canada. Plusieurs variétés nous viennent de Russie.

<sup>107</sup> L'Agriculteur, automne 1860.

Léon Provancher, Le verger canadien (Québec, 1862): 68.

Cependant, grâce à la découverte d'un Ontarien en 1797, un fruit issu d'un croisement accidentel "à la peau jaune pâle presqu'entièrement recouverte de rouge cramoisi, à la chair blanche, légèrement jaunâtre, parfois tendre, juteuse, acidulée ayant un goût aromatique très prononcé, agréable", détrônera tous les autres. 109 On aura reconnu la McIntosh qui graduellement gagnera la faveur populaire car elle possède une grande capacité de conservation. 110 Aux deux variétés d'hiver, la Fameuse et la McIntosh, reconnues comme étant les meilleures pommes de dessert sur le continent américain, nous dit le père Ortiz, s'ajoutent les variétés d'été comme la Duchesse et la Jaune Transparente, et celles d'automne comme Alexandra, excellente pour la cuisson et la Wealthy qui n'a pas sa pareille en la saison. Et que dire de toutes les reinettes! Selon les arrivages et les besoins, plusieurs visites s'imposent aux goëlettes amarrées. Dans les vergers destinés au commerce des pommes, on ne cultive que quatre variétés, selon le père Léopold. On peut donc trouver parmi la récolte des cultivateurs de la région qui ont quelques pommiers, d'autres fruits moins répandus qu'il faut s'empresser alors de consommer.

Même saisonnière, la vente de pommes comporte bien quelques tracas. Il y a ces revendeurs du marché aux denrées qui, en 1860, se plaignent de la concurrence déloyale des bateaux de pommes qui ne paient aucune taxe alors qu'eux défraient le prix soit d'une licence annuelle ou d'une taxe journalière. Le Conseil de ville verra

Léopold Ortiz, La culture fruitière, (Oka, 1914): 81-82.

Jean Provencher, C'était l'automne, (Montréal, 1984): 93.

Procédés du Conseil, Requête de Mme Pratte et al., 24 septembre 1860.

à faire justice, peut-être trop bien car en octobre 1882 les caboteurs demandent une réduction de taxe de 3 à 1 centin par minot de pommes.<sup>112</sup> Le métier de marin comporte toujours des risques; si, par malheur, un bateau chargé de pommes sombre lors d'une tempête, le propriétaire ne pourra espérer recevoir d'aide du Conseil de ville, comme ce fut le cas, en 1878, pour Edouard Gauthier.<sup>113</sup>

Grâce au cabotage sur le Saint-Laurent et sur la rivière Richelieu, le comté de Rouville avec ses vergers de Rougemont, de Saint-Hilaire et d'Abbotsford fournit à notre région une grande quantité de pommes. 114 Et pendant quelque temps, une fragrance plus délicate qu'à l'accoutumée monte du bord de l'eau.

\* \* \*

Le clerc du marché aux denrées termine sa ronde. Il retourne rue des Forges car l'activité des marchés va progressivement en diminuant. La foule se fait moins dense, le marchandage moins serré. Sur certains étals, les vendeurs allument un fanal espérant encore écouler leurs produits et ne rien rapporter à la ferme; d'autres donneront à sacrifice le fond de leurs paniers, sachant bien que seuls "les miséreux et les commerçants viendraient rafler au rabais les produits pour lesquels (ils)

<sup>112</sup> Procès-verbaux, 23 novembre 1882.

<sup>113</sup> Procès-verbaux, Requête d'Edouard Gauthier, 25 novembre 1878.

J. Provencher, C'était l'automne, op. cit., 93.

désespéreraient de trouver acheteur". 115 A 21 heures, le clerc fermera à clé l'immeuble désert et la place retrouvera une certaine quiétude.

<sup>115</sup> A. Dugré, op. cit., 183.

#### CHAPITRE IV

## DELITS ET USAGE POLYVALENT DES MARCHES

#### Les infractions

Les places de marché, animées chacune à leur façon, restent toutefois soumises à la même réglementation des marchés et aux lois civiles en général. Ces juridictions protègent à la fois les consommateurs et les vendeurs lors des transactions commerciales et l'homme de la rue dans son droit de circuler en toute sécurité sur la place publique. Les comptes rendus du Conseil ne font pas état systématiquement des infractions aux règlements municipaux commises sur les marchés. On retrouve cependant quelques actions intentées par le clerc, le chef de police ou l'association des bouchers. Les journaux mentionnent, pour leur part, surtout les cas de vente de viande malsaine. Les délits relatifs au code civil proviennent principalement des journaux et des archives judiciaires de la cour des sessions de la paix.

Les règlements municipaux prévoient pour toute dérogation des pénalités allant de la confiscation à l'amende et toute offense au code civil conduit l'individu devant les tribunaux. Les délits commis sont diversifiés; nous verrons, en premier lieu, ceux reliés à la pratique marchande et, par la suite, ceux impliquant les gens qui fréquentent les marchés.

## Les délits contre la réglementation des marchés

De la part des vendeurs, mentionnons d'abord les abus de confiance. Certains n'hésitent pas, espérant augmenter leur marge de profit, à vendre leurs denrées comme le beurre, l'avoine, la farine de sarrasin ou de "blé d'Inde" en dessous du poids indiqué ou d'écouler une viande impropre à la consommation provenant d'animaux tués trop jeunes ou souffrant de maladie.

Dans le cas d'une mesure frauduleuse, le Comité des marchés recommande la saisie de la marchandise et sa distribution aux pauvres ou à des institutions de charité.¹ On remet 16 minots d'avoine aux Soeurs de la Providence et l'on partage 26.5 lbs de beurre entre ces dernières, les Soeurs du Précieux-Sang et une pauvre veuve.² Un journaliste profite d'un incident maskoutain, la confiscation d'une centaine de livres de beurre au marché de Saint-Hyacinthe, pour décourager les tricheurs: "C'est un avertissement aux personnes dont la conscience manque de délicatesse ou dont les balances ne sont pas fidèles", de conclure le chroniqueur.³ Il arrive que de la viande impropre à la consommation échappe au contrôle du clerc ou de l'inspecteur sanitaire. Ainsi, le sellier P.-D. Saint-Germain et deux de ses ouvriers sont incommodés aussitôt leur repas terminé, leur malaise étant dû à la mauvaise qualité

<sup>1</sup> Procédés du Conseil, décembre 1874.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Procédés du Conseil, mars 1898.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le Journal des Trois-Rivières, 25 juin 1853.

du boeuf apprêté ce midi-là, prétendent-ils.4

L'imagination ne manque pas aux fraudeurs qui garnissent d'un double-fond leur panier de pommes ni aux distilleurs amateurs qui, défiant les autorités, gardent sous la table "une petite réserve". Que ces vendeurs prennent garde car le *Constitutionnel* du 12 mars 1875 rappelle que les poursuites pour vente de boisson sans licence n'ont "jamais été aussi nombreuses que depuis quelques semaines." On tente cependant de justifier la recrudescence de ce délit: "Il est vrai que la dureté des temps augmente peut-être le nombre des dénonciateurs". D'autres essaient de vendre sans payer de licence ou se prétendent cultivateurs alors qu'ils sont commerçants de viande. Eugène Tousignant de Sainte-Gertrude ne craint pas la récidive et pendant quatre semaines d'affilée, vend sa viande sous de fausses représentations.<sup>5</sup>

Au marché à foin, on commet également des infractions. Tel vendeur négligera de payer au clerc la taxe journalière pour un voyage de foin ou de bois ou encore pour des animaux qu'il emmène au marché. Comme le clerc s'absente pour aller mesurer du bois sur les quais, il arrive qu'on puisse déjouer sa vigilance. Que dire de certains maquignons qui rajeunissent ou vieillissent les chevaux à volonté? Ou ceux qui ne ratent jamais une occasion pour effectuer un "bon coup" comme ce Trifluvien, Georges Boulard, accusé d'avoir échangé un cheval contre la volonté d'un client de Saint-Guillaume alors sous l'effet de l'alcool? Nullement embarrassé par cette

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le Journal des Trois-Rivières, 16 mai 1870.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Procès-verbaux, 27 novembre 1899.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Règlements, 1888, 289.

situation, le "matillon" déclarera: "C'est un marché quand les deux parties s'entendent. Des fois, on s'attrape les uns les autres". De l'aveu même d'un maquignon, que reste-t-il à ajouter?

Il n'y a pas que les vendeurs qui essaient de faire un peu plus avec un peu moins. Les clercs peuvent, à leur tour, être tentés de profiter de leur situation. En réalité, il n'y a que peu d'infractions prétendument commises par les clercs. On relève une plainte au Conseil de ville, en 1847, dans laquelle des citoyens soutiennent que le clerc exige comme taxe journalière 45 sous au lieu de 30, ou en 1894, tel autre fait état du langage grossier de l'employé municipal. Sans accuser formellement le clerc, on le soupçonne parfois de négligence. Ainsi, à la suite d'une série de vols au marché en 1856, les bouchers s'inquiètent de ce que le clerc confie les clés du marché à certains individus jugés peu responsables. L'énigme s'expliquera quelque huit années plus tard lorsque, à la suite d'un guet nocturne, deux policiers surprennent Raphaël Veillet muni d'une fausse clé, tentant de pénétrer dans l'édifice.

Un autre cas mérite d'être souligné. En 1891, le clerc Jean Cloutier sera poursuivi par l'Association des bouchers pour commerce illégal de viande sur le marché. Les bouchers, sur un pied d'alerte depuis fort longtemps et qui préféreraient un clerc à l'emploi de la municipalité plutôt qu'acquéreur des revenus, croient détenir

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Procédés du Conseil, juillet 1856.

<sup>8</sup> Procédés du Conseil, février 1891.

la preuve que l'adjudicataire outrepasse ses droits. Le clerc, de toute évidence, jouit d'une situation privilégiée sur le marché aux denrées. Il connaît tous les vendeurs, en particulier les cultivateurs, et surtout la qualité de leurs produits. Chacun tient à être en excellents termes avec lui mais l'inverse est aussi vrai. Une application plus ou moins rigoureuse de la réglementation peut toujours le favoriser quand il achète pour lui et sa famille et même pour d'autres personnes qui lui demandent ce service. Qui mieux que lui connaît les prix? N'a-t-il pas développé une expertise que plusieurs clients, moins habiles à détecter les "bonnes affaires" lui reconnaissent? On pense au maire ou à cet ex-conseiller, membre du Comité des marchés ou encore à des professionnels et même à des bouchers qui recourent à lui.

.

Dans son témoignage au cours du procès, M. Cloutier dit se considérer davantage comme acquéreur des marchés que comme clerc et ne croit pas devoir consacrer tout son temps à la Corporation; c'est pourquoi, il rend service à certaines personnes et ce, sans aucun bénéfice. Cet argument le favorise car au terme de la preuve produite sous serment, le Comité des marchés rejette la plainte des bouchers. Pourtant, c'est ce même argument qui incitait l'association à poursuivre le clerc qu'elle considère en conflit d'intérêts et réclame l'engagement d'un employé pour occuper ce poste. Le Conseil entérine donc la décision de son comité qui souligne que: "pour éviter tout sujet de plainte à l'avenir, il devrait être défendu au dit clerc du marché d'acheter des effets pour d'autres que les membres de sa famille."

Procès-verbaux, 23 février 1891.

#### Les délits contre le code civil

Les marchés représentent un territoire de choix pour les malfaiteurs qui profitent de la cohue et de la distraction des vendeurs et des acheteurs, occupés à leurs affaires respectives, pour les alléger soit d'un porte-monnaie ou d'articles mis en vente. Le vol à la tire est sans aucun doute le délit le plus fréquent. Un chroniqueur invite à la prudence les clients qui vont au marché aux denrées surtout le samedi. Les femmes, avec leur habitude de glisser leur argent dans les poches extérieures de leur manteau, sont des proies faciles et il profite de la venue prochaine d'un cirque pour les inciter à redoubler de prudence.<sup>10</sup>

Ce conseil, fruit de l'expérience, rappelle sans doute à un certain nombre de personnes un événement remontant à deux ans passés où un employé de cirque, quelques minutes avant l'ouverture, occupe l'attention des gens massés à l'entrée en faisant des tours d'adresse avec une planchette. L'équilibriste profite de la distraction des visiteurs pour prendre dans la poche de leur manteau l'argent déposé soit dans un mouchoir ou dans un porte-monnaie. Et le tour est joué!

La leçon semble profitable puisqu'en janvier 1883, un journaliste du Constitutionnel proclame que: "Décidément, le règne des pochards tend à disparaître dans notre bonne petite ville, car depuis huit jours, la police n'a pas fait la plus petite arrestation malgré sa grande vigilance. Dorénavant, quand on aura besoin de citer

Le Journal des Trois-Rivières, 21 juillet 1882.

une ville comme modèle de vertu, Trois-Rivières se présentera de suite à l'esprit."11

La méfiance est toujours de mise et laisser sans surveillance des colis sur un étal, voilà de quoi tenter les voleurs. Un cultivateur de Yamachiche et un boucher de Rivière-du-Loup, voisins de table dans le rez-de-chaussée du marché, se retrouvent dans la même situation d'infortune s'étant fait dérober, le temps d'un repas, le même jour, une certaine quantité de beurre. Tel autre flâneur, qui rôde depuis quinze jours autour des étaux de bouchers, s'empare de vingt-huit livres de lard à la première occasion. Il se trouve aussi des acheteurs qui paient leurs achats avec de la fausse monnaie, ce qui met sur un pied d'alerte tous les marchands. On rencontre aussi des cultivateurs victimes de vol avant même leur arrivée au marché, comme cet agriculteur de Gentilly qui, pour prendre de l'avance, décide de traverser le pont de glace la veille d'un marché et passe la nuit à Cap-de-la-Madeleine. Quelle ne fut pas sa surprise de constater au petit matin, en pénétrant dans la grange, que la tinette de beurre, les deux têtes de cochons et la poche de patates qu'il comptait vendre avaient disparu.

Parmi la foule circulant place du marché, le receleur d'objets volés espère trouver acquéreur, si le clerc ne le surprend pas. D'autres ayant maraudé dans les commerces avoisinants s'y perdent dans l'espoir d'échapper à leurs poursuivants. Trahi par la valise qu'il transporte contenant ses larcins, le couple Rivard-Chaussé est arrêté sur le marché aux denrées. Ces personnes originaires de Saint-Maurice seront

<sup>11</sup> Le Constitutionnel, 15 janvier 1883.

condamnées à une peine de deux ans de pénitencier. La jeune mère de 23 ans y sera accompagnée de ses deux enfants dont un bébé de quatre mois n'ayant personne pour s'occuper d'eux. Sa détention dans la section des femmes de la prison commune prendra fin après seize mois d'emprisonnement.

Il y a des jours de marché plus mémorables que d'autres, surtout s'il y a une bagarre avec un policier, fait assez rare, devons-nous souligner. Voulant arrêter un cultivateur pour ivresse publique, un constable subit l'assaut d'un charretier et d'un marchand-épicier venus à la rescousse de leur ami fêtard. La dispute se termine devant le juge qui peut interroger une douzaine de témoins recrutés parmi l'attroupement spontané qu'un tel événement ne manque de former.

# La délinquance

La nuit tombe. La place délaissée depuis peu par les commerçants se présente pour les jeunes gens sous une nouvelle perspective et ces derniers s'approprient l'espace à leur manière. Ayant passé l'âge des gamineries, ils ne s'intéressent plus aux jeux de balle. Ils s'y réunissent en groupe, y chahutent et troublent la paix publique. "Pour les adolescents mauriciens surtout, la rue devient ce "lieu de passage" qui mène à la conquête de la vie adulte; elle est à la fois tentations et séductions, rêves et appels, divertissements prohibés, rencontres nocturnes ou aventures passagères." 12

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> G. Rousseau et L. Grenier-Normand, op. cit., 106.

Quelques rues ont leur préférence et il se trouve qu'elles sont situées autour des marchés à foin et aux denrées: Badeaux, Saint-Georges, Saint-Philippe, Saint-Roch. Ces espaces, vastes mais mal éclairés, leur conviennent bien; profitant de l'obscurité, ils lancent des pierres aux passants, question de les effrayer et d'affirmer leur présence en ces lieux.

Un règlement municipal stipule que: "Personne ne jouera à aucun jeu ou ne se couchera ou ne s'étendra par terre, ou ne se conduira d'une manière désordonnée, bruyante ou séditieuse dans les limites d'aucuns (sic) des dits marchés". Les jeunes gens font subir plusieurs entorses à cette directive! Le *Journal des Trois-Rivières* rapporte, à l'occasion, leurs écarts: "Depuis quelque temps, la rue Badeaux est devenue le refuge des ivrognes et des gamins de la ville, troublant la paix publique, proférant des blasphèmes et lançant des injures aux paisibles citoyens, frappant à diverses reprises aux portes." A cette jeunesse intempestive se mêlent les clients des hôtels environnants qui viennent y régler leurs désaccords. Dès l'ouverture de la navigation, d'autres individus défraient la chronique des journaux. On peut lire dans le *Constitutionnel* du 10 juin 1872 que: "Les matelots ont commencé à faire le tapage dans nos rues. Hier, la police en a arrêté plusieurs qui se battaient entre eux sur la place de la Halle aux denrées."

13 Règlements 1888, 271.

Le Journal des Trois-Rivières, 23 septembre 1878.

Peut-être y a-t-il des "histoires de femmes" derrière ces bagarres puisqu'on retrouve autour des places de marché quelques maisons de prostitution? Des citoyens dénoncent une maison "à réputation équivoque" sise rue Saint-Roch<sup>15</sup>; l'Hôtel Bergeron, rue Badeaux et l'Hôtel Saint-Louis, rue des Forges serviraient aussi de refuge aux prostituées. D'autres maisons un peu plus éloignées du centre de la ville sont bien connues des charretiers qui servent parfois d'intermédiaires. 17

On ne connaît que peu de choses sur cette question qui reste à explorer. Mais, la fréquentation des marchés par une foule de personnes ainsi que la proximité du port, des hôtels et des maisons de pension peuvent inciter les prostituées à circuler autour et dans les marchés. Il serait plutôt étonnant qu'elles évitent ces endroits passants même si on n'a pu relever aucune arrestation sur ces places publiques, tant lors de notre brève incursion dans les archives judiciaires que lors du dépouillement des journaux.

Les incendies ont maintes fois endommagé les édifices du marché aux denrées sans que l'on en connaisse toujours les causes. Par chance, il arrive qu'on puisse interrompre à temps un désastre et la municipalité offre, en février 1875, une récompense de 300\$ à quiconque fournira des informations pouvant conduire à

<sup>15</sup> Procès-verbaux, 9 août 1867.

<sup>16</sup> Procès-verbaux, juin 1898.

<sup>17</sup> Procés-verbaux, 23 août 1897.

l'arrestation des coupables. 18 Qui est l'incendiaire de la petite halle? Un citoyen exaspéré du tapage nocturne, un adolescent en révolte? Qui sait?

Tous ces délits commis durant le jour par les vendeurs peu scrupuleux, les faux-monnayeurs et les tire-laine, tout comme ceux accomplis à la faveur de la nuit reflètent, dans toute son amplitude, le comportement humain. Ces infractions, écume des jours, n'entravent nullement le déroulement des opérations commerciales ni des activités qui se greffent spontanément à celles-ci lors de la tenue des marchés ou après la fermeture ou encore les jours de fête.

La population utilise les locaux et l'espace extérieur pour s'y divertir, s'y cultiver ou se réunir lors d'assemblées publiques. Les places de marché changent constamment d'aspects sous l'impulsion d'événements variés.

# La polyvalence des marchés

La polyvalence des marchés ne surprend aucunement dans cette seconde moitié du XIXe siècle. L'espace urbain se développe lentement et les citadins utilisent au mieux les emplacements mis à leur disposition. On traverse continuellement les marchés. Intégrés dans le coeur de la ville, on habite autour, on a affaire tout près. Après les heures d'achalandage, les places, devenues libres, sont accaparées par les Trifluviens pour une foule de raisons. La nature de la place publique, n'est-elle pas

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Le Constitutionnel, 15 février 1875.

de mêler les gens et leurs activités, comme le souligne Richard Sennett?<sup>19</sup>

En effet, dans ces espaces urbains originaux, qu'on peut considérer comme un prolongement de la rue<sup>20</sup>, s'entrecroisent différentes fonctions typiques de la scène urbaine traditionnelle, notamment "l'interaction du travail, de l'éducation des enfants, de la sociabilité adulte et des rencontres impersonnelles dans un foyer ou autour de celui-ci." On s'y attarde et on a la liberté d'aller et venir à sa guise. Ils deviennent en quelque sorte des genres de centres sociaux où se brise l'isolement social des individus et ce, à tous les moments de la journée.

Le marché aux denrées centralise une multitude d'événements jusque dans les années 1870. La construction d'un hôtel de ville, en 1872, et plus tard d'autres emplacements pour les divertissements entraîneront des changements dans les habitudes des citoyens. Cependant, certains rassemblements, comme les débats politiques, resteront attachés à la place du marché aux denrées - sorte de terrain neutre - où les débats houleux caractérisent la vie publique d'alors.

### L'espace intérieur

Voyons, dans un premier temps, l'occupation multifonctionnelle de l'immeuble.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> R. Sennett, op. cit., 22.

Y. Lamonde et al., op. cit., 55.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> R. Sennett, op. cit., 234.

Comme partout ailleurs au Canada, l'édifice du marché constitue l'une des premières réalisations majeures entreprises par les conseils municipaux. Afin de rentabiliser au maximum les investissements, la bâtisse - outre les affaires commerciales - doit répondre aux besoins des citoyens.<sup>22</sup> C'est pourquoi, l'hôtel de ville y installe ses quartiers; on y retrouve parfois le palais de justice et d'autres salles accueillent tour à tour les sociétés culturelles, les assemblées publiques ou les spectacles de tous genres favorisant par la même occasion l'établissement d'une culture publique que Lamonde qualifie de "culture populaire urbaine".<sup>23</sup> A Montréal, le Conseil de ville tient ses réunions au marché Bonsecours pendant plus de 20 ans soit de 1852 à 1873<sup>24</sup>, tandis qu'à Joliette, l'étage supérieur du marché résonne aux applaudissements des discours et des représentations théâtrales de 1874 à 1921: "C'était la vraie salle publique", de nous raconter François Lanoue dans ses *Fragments d'histoire*.<sup>25</sup>

Grâce à l'annexe en brique de 1848, les conseillers transforment le marché en un édifice polyvalent et les Trifluviens prennent possession non seulement de leur hôtel de ville mais aussi de deux salles publiques. Dès juillet, pour répondre sans délai aux demandes de location de salle ou d'une place de marché, le Conseil autorise le maire "à permettre à tous les cirques ou maîtres de spectacles ambulants ou de ménageries de donner leurs spectacles ou de faire leurs exhibitions sur les

L. Biensenthal, op. cit., 26.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Y. Lamonde *et al.*, *op. cit.*, 123.

Vieux Montréal, Cité administrative (Montréal, 1983): volume 6.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> François Lanoue, Fragments d'histoire de Joliette-de Lanaudière (s.e., 1977): 163.

marchés ou sur (toute autre) propriété sous la régie de ce Conseil." La troupe des Martinetti, acrobates ambulants, inaugure la grande salle, cet été-là. Par la suite, la population viendra s'y divertir fréquemment lors de représentations théâtrales, de concerts et de spectacles de chansons.

Porte ouverte sur le monde où des artistes étrangers et locaux distrairont les Trifluviens. Chanteurs éthiopiens, troupe française, groupe de bel canto se produisent ici pour le plus grand plaisir de tous. On pourra y suivre des cours de danse puisque, dans l'*Ere Nouvelle* du 16 septembre 1854, J.-M. Gauthier publie l'annonce suivante: "Ecole de danse dans la magnifique et nouvelle salle du Conseil de ville où il donnera des leçons sur les danses les plus à la mode et du dernier goût: Garletza, Tempest, Mazurka, Quadrille, Polka, Walzes à cinq temps, Polka mazurka et autres ...".

On peut aussi rappeler d'autres utilisations de l'édifice du marché au fil des ans. Le lundi étant réservé au Conseil municipal, les autres jours sont partagés entre différentes associations comme la Société harmonique qui utilise de préférence la pièce jadis occupée par le bureau de télégraphe et les compagnies de volontaires qui viennent faire leurs exercices militaires soit dans la salle du Conseil ou dans la halle. On accorde à ces derniers la permission de placer, à l'étage, une armoire contenant armes et accoutrements. Le rez-de-chaussée abrite pendant quelques années, à partir de 1850, la pompe à incendie numéro 2, Le Lion Rouge. Un réservoir d'eau est installé sur la place du marché. A l'occasion, les locaux servent de refuge à des

familles victimes de sinistres, comme lors de l'inondation d'avril 1865.<sup>26</sup>

L'esprit d'entreprise ne manque pas chez certains commerçants et comme les endroits pour se divertir ne sont pas légion à Trois-Rivières, le moindre espace libéré suscite des projets. Ainsi, l'abri temporaire construit sur le marché à foin pour y loger les bouchers devient, grâce à l'initiative de L.-G. Bourdages et de plusieurs autres, une patinoire couverte en novembre 1869. Ils ont l'intention "d'en changer la forme qui n'est pas propice à l'objet qu'ils se proposent; d'y creuser un puits; en un mot y faire les améliorations, changements et ouvrages nécessaires à un rond à patiner." Dès l'arrivée des premiers jours froids, on inonde le plancher d'eau et les patineurs pratiquent leur sport à l'abri. On y organise une soirée costumée, peut-on lire dans le *Constitutionnel* du 30 janvier 1871, alors que l'été suivant, la Compagnie de concert de Brignoli y donne un spectacle d'art lyrique. De pavillon disparaît sans laisser de traces mais les patineurs auront d'autres lieux de rencontres, peut-on apprendre dans le *Trois-Rivières Illustrée*.

Voyant les petites halles graduellement délaissées par les regrattiers depuis la construction du nouvel édifice, Félix Descoteaux propose au Conseil, en mai 1874, d'y installer des allées de quilles. Malgré l'opposition d'un groupe de citoyens qui entrevoient des inconvénients à cette initiative prétendant que l'attroupement de

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Procès-verbaux, 15 avril 1865.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Procédés du Conseil, novembre 1869.

S.-L. Lamontagne, op. cit., 114.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Le Journal des Trois-Rivières, 10 juillet 1871.

personnes oisives nuirait au commerce ainsi qu'à leur quiétude, <sup>30</sup> le projet est accepté: activités commerciales et divertissements s'entremêlent alors et le marché accueille de nouveaux usagers tout en procurant à la municipalité un supplément de revenu.

S'il est un endroit de prédilection pour les rassemblements de citoyens ou la tenue d'assemblées civiques ou politiques, la salle publique du marché aux denrées figure en première place. Le 10 juin 1866, à l'invitation du maire, la population s'y réunit nombreuse pour discuter de la création d'une association militaire. Depuis quelques mois, une "Confrérie d'Irlandais, liés par serment en vue de libérer leur pays de l'Angleterre"<sup>31</sup>, installés aux Etats-Unis et connus sous le nom des Féniens, essaient de pénétrer les frontières canadiennes. Les compagnies de volontaires de cette ville, ayant répondu à l'appel de mobilisation lancé par le gouvernement, laissent Trois-Rivières sans protection. Les notables trifluviens veulent remédier à cette situation et tentent d'organiser une "garde civique". Des discours solennels, empreints de gravité, font vibrer le vieil édifice.

Les assemblées n'ont pas toutes ce caractère de sécurité nationale. Il peut s'agir tout simplement de la tenue d'élections de la Société Saint-Jean-Baptiste et de l'organisation de la fête nationale par le nouveau bureau de direction fraîchement

Le Journal des Trois-Rivières, 12 avril 1875.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> L. LeJeune, Dictionnaire général du Canada, tome 1, 620.

élu.<sup>32</sup> Quelques jours plus tard, on y prépare les célébrations de la fête de la Confédération.<sup>33</sup> Qu'importe l'allégeance politique, la salle reçoit les citoyens dans la plus parfaite neutralité. Il en va tout autrement des assemblées politiques pour choisir les candidats et la tenue des élections où l'on utilise tantôt l'édifice, tantôt les places de marché. L'étal no 10 de la petite halle sert, à l'occasion, de bureau de votation pour le quartier Saint-Louis.<sup>34</sup>

La tradition de convoquer les électeurs sur les places de marché remonterait à 1817, selon le témoignage de Benjamin Sulte. Dans les comptes rendus du Conseil municipal du mois d'août 1845, on apprend que l'élection des commissaires d'école se tient au marché à foin et au mois d'août 1847, on y retrouve un communiqué invitant les électeurs à se présenter sur "La Place du marché des Bouchers." Retrouvons-nous donc sur la place par une journée d'élection parmi une foule bruyante et partisane.

# L'espace extérieur

## Les discours politiques

En 1847, l'estrade par excellence pour les discours politiques est sans nul doute

Le Journal des Trois-Rivières, 18 juin 1867.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Procédés du Conseil, juin 1867.

Le Journal des Trois-Rivières, 21 juin 1867.

<sup>35</sup> B. Sulte, op. cit., 106.

le balcon de l'hôtel de ville alors intégré au marché aux denrées. Les orateurs adressent leurs discours enflammés à la foule rassemblée soit en pleine rue des Forges ou sur la place du marché, l'édifice étant pourvu d'un balcon à l'avant et à l'arrière. Il n'est pas rare que ces assemblées houleuses se terminent en de véritables bagarres, chacun des partis engageant des fiers-à-bras pour s'assurer l'appui des électeurs.<sup>36</sup>

Les moeurs électorales canadiennes s'inspirent largement des pratiques anglaises, soutiennent Jean et Marcel Hamelin:

La similitude des lois électorales dans les deux pays ne pouvait que conduire à des pratiques électorales semblables. (...) La violence, la brutalité, la fraude sous toutes ses formes deviennent les traits dominants de nos campagnes électorales. Les "bullies" enregimentés forment des troupes de choc et règnent en maîtres.<sup>37</sup>

Les rassemblements commencent dans le calme mais s'achèvent souvent dans le désordre le plus complet si l'on en croit Edmond Blais qui se remémore une telle rencontre rue Notre-Dame en 1858: "Les candidats parlaient chacun de leurs côtés et de longues tables sur lesquelles on avait placé du pain et de la mélasse s'alignaient près du trottoir. Et les électeurs sauçaient la croûte tout en écoutant les discours". Loin d'édulcorer la partisanerie, la mélasse apporte un regain d'énergie et comme un des candidats, Monsieur Dawson, "avait fait venir des "boulés" irlandais (...), l'on se

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Archives du Séminaire Saint-Joseph. Témoignage anonyme recueilli vraisemblablement par Mgr A. Tessier.

Jean Hamelin et Marcel Hamelin, Moeurs électorales (Montréal, 1962): 29 et 68.

battit à coup de bâtons sur la place du marché", de poursuivre M. Blais.38



Figure 11. Hôtel de ville, 1848-1868

(Source: Archives du Séminaire Saint-Joseph)

Le jour du scrutin, les électeurs ne sont pas au bout de leur peine puisqu'ils doivent indiquer leur préférence oralement. Un tabellion flanqué de deux contrôleurs représentant les partis en lutte, inscrit le vote donné de vive voix. Il arrive que le votant reçoive en retour un coup de poing d'un des surveillants en désaccord avec le

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Témoignage d' Edmond Blais, Le Nouvelliste, 16 décembre 1929.

choix exprimé.<sup>39</sup> Certains fiers-à-bras empêchent même des partisans de faire enregistrer leur vote.<sup>40</sup> Cette coutume se maintient jusqu'en 1875 alors qu'on supprime la mise en nomination par mains levées et qu'on introduit le scrutin secret, rapportent MM. Hamelin.

Malgré l'amélioration graduelle des moeurs électorales québécoises, certaines habitudes ne disparaîtront jamais. On peut lire dans le *Journal des Trois-Rivières* du 17 février 1887, qu'à une assemblée publique tenue la veille sur la place du marché, où l'on dénombra 2 000 auditeurs, "il fut impossible de faire entendre raison aux 25, 30 tapageurs qu'on avait évidemment chargés de troubler l'assemblée et il a fallu user de violence pour rétablir la paix."

## Les expositions agricoles

Certaines manifestations sur les marchés concernent tout particulièrement les gens de la campagne comme cette exposition organisée, en 1852, par la Société d'agriculture des districts de Trois-Rivières et de Saint-François. Les meilleurs produits agricoles, manufacturés et domestiques fabriqués par les fermiers et agriculteurs-artisans sont alors primés soulignant l'habileté et la créativité des familles des cultivateurs de ces circonscriptions.<sup>41</sup> D'autres rencontres similaires

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Archives du Séminaire Saint-Joseph, Témoignage anonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> J. et M. Hamelin, op. cit., 81 et 83.

<sup>41</sup> Le Journal des Trois-Rivières, 21 février 1852.

seront présentées d'une façon sporadique sur une ferme de la Banlieue,<sup>42</sup> du moins entre 1871 et 1888 ou sur le côteau Saint-Louis en septembre 1890.<sup>43</sup> L'Association agricole du district de Trois-Rivières assumera l'organisation d'une exposition annuelle à partir de 1896.<sup>44</sup> Cet événement d'envergure, d'une durée d'une semaine à l'origine, regroupant le monde agricole, manufacturier et industriel de notre région et d'ailleurs, sera géré par la Compagnie de l'Exposition. On construira sur le côteau Saint-Louis plusieurs bâtiments qui abriteront les exhibits. Pour souligner cette grande première, le Conseil décrète une fête civique le 17 septembre 1896. On ne saurait imaginer la tenue d'une telle exposition sans les spectacles forains qui, tout au long de la semaine, divertiront la population. Trois-Rivières accueille encore aujourd'hui cette exposition, au même endroit, mais pour une durée de 10 jours.

## Les cirques et les amuseurs publics

Partisane, compétitive, la foule rassemblée sur les places de marché devient soudain détendue, charmée. Des spectacles de tous genres captivent son intérêt. Tous se réjouissent du passage d'amuseurs publics en ces lieux. Une kyrielle d'artistes itinérants et de saltimbanques s'arrêtent en cours de tournée à Trois-Rivières: des musiciens ambulants arpentent les rues et les places publiques, des forains y installent

La Banlieue désignait alors Trois-Rivières-Ouest.

Le Constitutionnel, 4 octobre 1871, Le Journal des Trois-Rivières, 7 octobre 1872, 7 octobre 1878, 4 octobre 1888 et La Paix, 30 septembre 1890.

Le Trifluvien, 11 septembre 1896. En février 1887, on tente de mettre sur pied une exposition agricole comme celle tenué à Sherbrooke, quelques mois auparavant. Malgré l'octroi de 1 000\$ du Conseil de ville aux organisateurs, on ne retrouve aucune trace de la tenue d'un tel événement à Trois-Rivières, la fin de l'été venue. On peut supposer que l'aide sollicitée par la Corporation auprès du Conseil législatif et de l'Assemblée législative a été rejetée (*Procès-verbaux*, 18 mars 1887) et l'exposition annulée faute de subsides adéquats.

leurs manèges et autres distractions, des cirques y montent leur chapiteau tout au long de la belle saison.

Un joueur d'orgue de Barbarie accompagné d'un petit singe, suivi en cortège par de nombreux enfants, égrène sa musique dans la ville. 45 Ces tours de manivelle plaisent aux badauds et aux petits mais si l'on en croit le chroniqueur du *Constitutionnel* "font le désespoir des personnes qui ont l'oreille musicale". 46 D'autres joueront du béniou ou de la cornemuse rappelant des airs du vieux continent. 47

La place publique se transforme parfois en théâtre de variétés. Les citadins se laissent séduire par la magie blanche, la fantasmagorie et les tours de passe-passe d'une troupe française. Une autre année, des hommes-forts viennent éblouir à leur tour les Trifluviens, comme Louis Cyr qui, pendant trois jours, ne cessera de les surprendre. Pour faire rêver davantage les citoyens, "on expose, dans une petite tente sur notre marché, des vues de différentes villes d'Europe, que l'on peut examiner pour 5 centins."

Le merveilleux par excellence, qui rallie des milliers de gens, reste sans contredit le cirque. Le journal *La Concorde*, le 2 juillet 1880, évalue à 6 000 "les

<sup>45</sup> Le Clairon, 30 mai 1884.

Le Constitutionnel, 28 mai 1883.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Le Trifluvien, 19 juin 1889.

Le Constitutionnel, 19 août 1883.

Le Journal des Trois-Rivières, 13 mai 1889.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Le Clairon, 14 avril 1884.

étrangers" qui visitent Trois-Rivières à l'occasion de la venue du cirque Forepaugh:

De très bonne heure, le matin, les petits vapeurs traversiers étaient déjà encombrés et les différents hôtels regorgeaient aussi de voyageurs. L'animation dans les rues paraissait tout à fait extraordinaire. C'était à se croire au jour d'une grande démonstration. Les marchands, hôteliers, barbiers, etc. ont dû être satisfaits hier soir, en comptant les recettes de la journée.

Ces cirques avec leurs acrobates, leurs clowns et leurs animaux exotiques s'installent à différents endroits au coeur de la ville mais certains de plus grande dimension exigeront un autre emplacement. "Le Grand Cirque de la République" ou celui de Sam Cole, "seul propriétaire d'un cirque qui n'apporte pas un centin en dehors du Canada", se retrouvent volontiers au marché à foin. <sup>51</sup> Parfois, un simple carrousel y fonctionnera pendant quelque temps attirant tous les enfants de la ville. <sup>52</sup> Pour sa part, le cirque Nixon et Kemp plante sa tente sur le quai Bell. <sup>53</sup> D'autres encore beaucoup plus gros comme le fameux cirque Forepaugh iront dans la commune et le Cirque W. W. Cole qui nécessite trente-six wagons de chemin de fer, occupe, quant à lui, les terrains de l'hippodrome. <sup>54</sup>

Que de rêves suscitent les attractions de tous genres qu'on fait miroiter aux citoyens lors des défilés dans les rues de la ville. Mais que de déceptions aussi!

Certains chroniqueurs se plaignent de la médiocrité des représentations<sup>55</sup>, de la

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Le Constitutionnel, 31 août 1871 et 17 août 1874.

<sup>52</sup> Procédés du Conseil, 9 octobre 1890.

L'Ere Nouvelle, 29 juillet 1858.

Le Journal des Trois-Rivières, 26 juillet 1876.

<sup>55</sup> Le Constitutionnel, 28 juillet 1882.

publicité frauduleuse puisqu'on exhibe qu'une "faible partie des choses annoncées" <sup>56</sup>, et de l'exploitation de la population qui y dépense des sommes considérables. <sup>57</sup> On n'hésite pas à mettre la population en garde "contre les dangers moraux de ce loisir." D'une année à l'autre, on oublie les frustrations passées et la population espérant un bon spectacle encourage ces itinérants de la fantaisie.

Après le départ du cirque, les enfants retrouvent leur territoire. La rue et les places de marchés sont, en effet, "le terrain de jeux tout indiqué pour les jeunes à cette époque où l'organisation des loisirs et des sports est laissée à l'initiative de chacun." 59

### Les terrains de jeux

Une photographie prise durant les années 1930, montrant des gamins jouant une partie de baseball, donne à penser qu'il en était de même au XIXe siècle. Les règlements municipaux interdisent d'ailleurs les jeux de balle sur les marchés et dans les rues. Le 14 mai 1855, une plainte de citoyens parvient au Conseil car plusieurs vitres ont été fracassées. On imagine facilement le crieur public livrer - sous les sarcasmes et les quolibets - le message suivant: "Que tous ceux qui joueront de la pelote ou aucun autre jeu sur le marché à foin ou dans les rues ou places publiques

Le Journal des Trois-Rivières, 29 août 1889.

Le Journal des Trois-Rivières, 18 juillet 1887.

Le Constitutionnel, 21 juillet, 1882.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> G. Rousseau et L. Grenier-Normand, op. cit., 106.

sur cette ville (seront) poursuivis devant la loi".60 Le "besoin de mobilité, de fuite ou d'entrain communicatif hors des espaces familiers"61 évince cet ordre.



Figure 12. Enfants jouant au marché à foin vers 1930 (Source: Archives du Séminaire Saint-Joseph)

Il est bien difficile d'empêcher les gamins d'y jouer et vingt ans plus tard des citoyens réitèrent toujours cette demande au Conseil souhaitant que "le jeu de pelote soit abattu sur le marché à foin afin que nous ayons la tranquilité car c'est un vrai

<sup>60</sup> Procédés du Conseil, mai 1855.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> G. Rousseau et L. Grenier-Normand, op. cit., 107.

désordre. On entend du bruit jusqu'à dix, onze heures du soir", soutiennent-ils. Il arrive, cependant, que loin de blâmer les jeunes qui s'y amusent, un journaliste s'émerveille devant un nouveau jeu qu'ils expérimentent, probablement influencés par le passage récent d'un cirque. On peut se demander ce qu'auraient pensé ces citoyens s'ils avaient su qu'en 1930 - date de la photographie ci-haut - leur problème serait toujours à la mode?

## La Saint-Jean-Baptiste

La place du marché aux denrées se métamorphose en ce 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste pour la célébration de la fête nationale. Pendant ce court instant, elle affiche un air presque royal. Des étendards flottent aux hampes de l'édifice et aux établissements de commerce de la ville. Les maisons alentour sont garnies de feuilles d'érable et de drapeaux. Des centaines de jeunes gens, la poitrine décorée du castor et de la feuille d'érable, convergent vers le marché pavoisé. 63

Solennels dans des uniformes distinctifs, ils se regroupent sous une bannière aux armoiries de leur association et attendent fébrilement le départ du défilé. A travers

Le Constitutionnel, 11 juillet 1883.

Le Journal des Trois-Rivières, 25 juin 1869. La feuille d'érable à sucre comme emblème des Canadiens français a été proposée par Ludger Duvernay lors de la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 1834 (Encyclopédie Grolier, IV: 399). Quant au castor, il figure pour la première fois comme emblème du Canada sur la cotte d'armes de Sir William Alexander en 1632. Frontenac propose, à son tour, qu'un castor figure dans les armoiries de la ville de Québec. Vers 1836, le journal Le Canadien, change sa vignette et adopte comme emblème la feuille d'érable et le castor (Dictionnaire général, I: 326). Hubert LaRue (Bulletin de recherches historiques, vol.4, no 4: 119-120) se demande si cette vignette du Canadien ne donne pas l'idée à la Société Saint-Jean-Baptiste d'ajouter le castor à son insigne. Cet emblème de la S.S.J.B. étant, pour le 19e siècle du moins, symbolisé par un castor entouré d'une guirlande de feuilles d'érable, avec l'épigraphe suivante: Nos institutions, notre langue et nos lois.

les notes lancées par les musiciens, les cris des dirigeants ont peine à se faire entendre. Puis, la fanfare sonne le départ. Les membres de l'Association Saint-Jean-Baptiste, coordonnateurs du défilé, ouvrent la marche; puis, selon un ordre prévu, drapeaux en tête, suivent "les différentes sociétés, les volontaires, les pompiers, les élèves du Collège avec leur corps de musique et les élèves des frères."<sup>64</sup>

L'Association Saint-Jean-Baptiste organise, presque à chaque année, le déroulement de la fête nationale. Un défilé regroupant toutes les associations masculines de la ville ainsi que les fanfares se rend à la cathédrale. Une telle journée ne saurait s'amorcer sans une messe célébrée avec pompe. Après la cérémonie liturgique, le défilé auquel s'ajoutent des chars allégoriques se met en branle parcourant les rues de la ville. La foule admire cette joyeuse manifestation qui offre à tous et "surtout aux jeunes Josephtes qui se (tiennent) aux fenêtres, si l'on en juge par leurs sourires et gracieux saluts, le spectacle le plus riant et le plus enchanteur." El Emporté dans un élan mi-patriotique et mi-romantique, le chroniqueur poursuit: "Il s'est échangé, des fenêtres à la rue, de ces regards dont le prix est bien au-dessus de l'or: les sentiments de l'âme se communiquent si facilement et les coeurs se parlent avec tant d'éloquence, même qu'ils sont muets, dans la joie de ces fêtes nationales."

A la suite du défilé, la foule se réunit devant le balcon de l'hôtel de ville. La musique se tait. L'heure est aux discours. Membres de l'Association, dignitaires et

Le Journal des Trois-Rivières, 22 et 25 juin 1869.

Le Journal des Trois-Rivières, 26 juin 1852.

politiciens exaltent tour à tour la patrie et le peuple canadien, l'hommage à la Providence ayant déjà été rendu par le curé de la cathédrale. Ainsi prennent fin les solennités. Chacun se disperse et la place du marché, redevenue silencieuse, gardera pour le reste de la journée ses apparats de fête. Les Trifluviens profiteront de ce jour chômé pour aller pique-niquer et se divertir. Souvent un feu d'artifice clôture les festivités.

Le déroulement de ces activités sur la place du marché aux denrées persistera aussi longtemps que l'hôtel de ville sera intégré à l'édifice commercial. Jusqu'en 1873, les défilés d'avant la messe se forment sur cette place puis à partir de 74, le point de rassemblement sera l'hôtel de ville et le parc Champlain. Malgré la proximité de la cathédrale, un défilé déambulera dans les rues de la ville et reviendra à son point de départ pour les discours de circonstance. La place du marché sera néanmoins sillonnée en tous sens par les citoyens en congé mais peut-être gardera-telle un souvenir nostalgique de cette vingtaine d'années où elle servait de point de ralliement.

\* \* \*

Les places de marché, endimanchées ou non, sont le théâtre d'une représentation sans fin. Grâce à leur usage diversifié, on constate combien elles s'insèrent dans la vie quotidienne de la ville. Toute cette animation, où rassemblements, jeux, discours

politiques, amusements et délits se jouxtent ou succèdent aux affaires commerciales, montre que les marchés constituent des lieux importants de sociabilité et qu'ils remplissent leur rôle avec brio.

### CONCLUSION

En cette deuxième moitié du XIXe siècle, les marchés trifluviens sont le théâtre d'une vie urbaine diversifiée et dynamique. Ces places publiques rassemblent une foule hétéroclite qui, à partir de l'approvisionnement, expérimente, en toute simplicité, sa condition humaine. Les activités qui s'y déroulent et les événements qui s'y produisent s'insèrent dans une tradition et une manière d'être propres à la population de cette ville.

Les marchés apparaissent comme des témoins privilégiés de la vie économique de la région. Les périodes d'expansion ou de ralentissement s'y répercutent chacune à leur façon. Ainsi, l'optimisme des années 1860-70 transparaît lors de la pose de la pierre angulaire du marché aux denrées, en 1868, et rend bien compte du rôle qu'on attendait de cette institution. Plus tard, suite à une récession, on s'inquiète des baisses de revenus qui, si elles touchent les marchés, affectent aussitôt les affaires commerciales de la ville. L'on comprend alors la double importance des cultivateurs qui comblent les besoins des citoyens en ravitaillement et qui, en retour, permettent à de nombreux boutiquiers d'opérer leur petit commerce.

L'animation des marchés et les produits offerts nous ont permis de mieux connaître une époque où l'approvisionnement reste tributaire des éléments naturels, du cycle des saisons, des voies de communication et de la créativité des gens de la

campagne. Cependant, "faire son marché" représente davantage que le simple fait de se procurer des denrées indispensables. Sous le prétexte des achats, on participe à une forme de sociabilité informelle. Sans ostentation, dans ce décor familier, des rapports sociaux se développent. Il y a d'abord la relation des consommateurs avec les vendeurs caractérisée par la fidélité des pratiques, la renommée de certains producteurs, la méfiance d'autres, le marchandage rythmant le commerce et la rivalité contenue des citadins et des ruraux. Il y a également ces rapports personnels entre les usagers qui, tout en faisant les courses ou en cours de transaction, trouvent le temps de converser. Sur ces places, on échange entre amis, voisins et parents. L'impression d'avoir fait un bon marché se mesure autant par les achats efffectués que par la quantité de gens côtoyés. Agora urbaine, il ne faut pas se surprendre si l'achalandage attire des voleurs et des faux-monnayeurs, aussi que des vendeurs retors. Ces délits démontrent que ces lieux sont grouillants de vie, la vie dans toute son amplitude.

Le marché à foin se distingue par son caractère masculin. Cette division sexuelle de l'espace s'explique en partie par la nature des produits offerts mais surtout par les pratiques culturelles. Les hôtels environnants jouent aussi un rôle complémentaire dans les relations sociales des hommes fréquentant les marchés. Par contre, les vendeuses, se retrouvant en grand nombre au marché aux denrées ne semblent pas avoir de point de rencontre, si ce n'est la place elle-même.

Insérées au coeur de la ville, parmi les industries, les édifices publics et les habitations, les places de marché sont continuellement animées. On les traverse, on les arpente, on y joue. La population profite de l'espace libéré après les heures consacrées au commerce pour réutiliser les locaux selon ses besoins: assemblées publiques, représentations théâtrales, rencontres de musiciens. Cette polyvalence permet aux citoyens de briser leur isolement et fait de ces espaces des centres très animés de sociabilité urbaine. Les places se transforment lors de rassemblements comme ceux de la Saint-Jean-Baptiste ou se métamorphosent lorsque les cirques et les saltimbanques s'y installent. Les marchés accueillent ces manifestations durant plusieurs années. L'accroissement de la population et la nécessité d'aménager des espaces plus vastes et plus commodes obligeront les citoyens à décentraliser certains événements. Néanmoins, les débats politiques continueront d'être tenus au marché aux denrées. Plus que jamais au XXe siècle, une myriade d'activités se succéderont dans l'édifice du marché: conférences agricoles, kermesses, parties de cartes et projections de films.

\* \* \*

Bien sûr, cette recherche vise, en tout premier lieu, à étudier les phénomènes de sociabilité ayant cours sur les marchés de Trois-Rivières. Cependant, pour accéder à ces manifestations de la vie urbaine et afin d'obtenir une vision plus précise du rôle joué par ces derniers, il nous a fallu scruter - on l'a vu - les archives municipales.

En outre, il nous a paru essentiel de revoir la petite histoire des édifices, en particulier celui du marché aux denrées. Qu'il nous soit permis de livrer ici, en toute simplicité, quelques observations qui nous sont venues à la suite de l'étude de ces éléments.

Grâce aux procès-verbaux et aux comptes rendus du Conseil de ville, nous avons constaté une évolution dans l'administration des affaires municipales. L'expérience acquise lors de la construction du marché aux denrées en 1868-69 profitera aux conseillers qui entreprendront bientôt une série de travaux afin de doter la ville des services essentiels. La gestion des affaires courantes des marchés qui doit tenir compte des revendications des clercs, des bouchers et des locataires auxquels s'ajoutent les nombreuses requêtes des citoyens, nous permet aussi de mieux comprendre les préoccupations des citoyens de cette ville pour la période allant de 1850 à 1900. De nouvelles préoccupations, comme l'hygiène publique par exemple, imposeront, à leur tour, des transformations. Ainsi, au printemps 1900, les animaux vivants seront mis en vente, non plus au marché à foin mais sur les terrains d'un nouvel abattoir construit dans les limites de la Commune.

Les différents édifices du marché aux denrées, par leur aspect architectural, témoignent également des progrès de la ville. Le bâtiment de bois de 1846, avec sa section briquetée servant en partie d'hôtel de ville, semble bien modeste malgré ses balcons. Vingt ans plus tard, le projet de reconstruction s'amorce et le Conseil recourt cette fois à un architecte, comme cela avait déjà été fait par d'autres instances

pour certains édifices importants de Trois-Rivières. On pense, par exemple, au palais de justice, à la prison et à la cathédrale ou encore aux édifices des communautés religieuses. Le marché aux denrées, après l'incendie de 1900, chapeauté de neuf et répondant mieux aux critères d'hygiène et de confort à en juger par le nombre accru de cheminées et par les modifications apportées à l'étage supérieur demeure un édifice élégant. On peut souligner ici que le Conseil de ville a laissé la priorité à la construction du marché et à l'agrandissement de la place sur son projet d'hôtel de ville. Voilà un élément en faveur du marché et surtout de son importance dans la vie commerciale de cette ville. A l'exemple des premiers conseillers, les édiles siégèrent quelques années au palais de justice avant d'entrer en possession, en 1872, de leurs locaux situés face au Parc Champlain.

\* \* \*

En dernier lieu, comme cette recherche ne prétend pas avoir épuisé toute la problématique des phénomènes de sociabilité, il reste des points à éclaircir. Le cadre des activités marchandes étant précisé et l'étude des phénomènes de sociabilité amorcée, nous pouvons maintenant approfondir d'autres questions. Existe-t-il une différenciation sociale entre les clients des bouchers, par exemple, et ceux des cultivateurs et commerçants de viande qui offrent également cette denrée sur la place du marché? Est-il possible de déceler un clivage social parmi les clients fréquentant les différents hôtels un jour de marché? Les usagers ont-ils une préférence pour tel

établissement ou encore les gens d'une même paroisse aiment-ils se retrouver dans un endroit plutôt qu'un autre? Les limites de ce travail ne nous ont pas permis, non plus, de comparer l'organisation et la vie des marchés de Trois-Rivières avec d'autres villes québécoises. Les priorités des conseils de ville étaient-elles les mêmes; les cultivateurs pouvaient-ils atteindre les marchés avec plus de facilité; les revenus générés étaient-ils équivalents? Comment les citoyens utilisaient-ils ces édifices et ces places? Voilà autant de questions qui restent à examiner et combien d'autres encore.

Il est également dommage de n'avoir pu trouver beaucoup de récits littéraires mettant en cause le marché ce qui nous aurait permis d'illustrer avec plus de précision encore la vie de ces lieux publics. Néanmoins, le répertoire folklorique a su inscrire quelques chansons relatant ce geste de la quotidienneté. En général, ces airs entraînants laissent deviner la joie qu'il y avait à "faire son marché".

Pour le citadin, les jours de marché représentaient donc une activité hebdomadaire, voir même bi-hebdomadaire, à laquelle il fallait participer d'abord pour s'approvisionner et ensuite pour entretenir des liens avec les autres habitants de la ville. Pour les cultivateurs, ce contact avec l'extérieur leur permettait d'écouler un

Dans certains recueils de chansons folkloriques, on retrouve quelques morceaux ayant pour thème le marché. Le mouvement vif et trépidant de ces mélodies énumératrices laisse une impression de jovialité qu'on retrouvait sûrement sur ces places. En hommage aux vendeurs, on pouvait chanter "En allant au marché" (Russel S. Young, *Vieilles chansons de Nouvelle-France* (Québec, 1956: 96-97)) ou pour rappeler la visite en tant qu'acheteur, on entonnait "Ma mèr' me renvoi' t'au marché" (Marguerite et Raoul d'Harcourt, *Chansons folkloriques françaises au Canada* (Québec, 1956: 408-409).

surplus et leur donnait la possibilité de côtoyer un autre genre de vie. Les marchés, impensables sans ses multiples commerçants, ses clercs, ses maquignons et ses charretiers, symbolisent une époque où les gens, à leur façon, expérimentaient la vie urbaine. Aujourd'hui, on prend toujours plaisir à observer la foule et à être observé par elle tout en faisant ses emplettes. Seul le décor a changé.

\* \* \*

#### **BIBLIOGRAPHIE**

#### I - SOURCES

#### A. Sources manuscrites

Archives du Centre de recherche en études québécoises, UQTR.

Archives des Ursulines.

Chronique quotidienne du Monastère.

COSSETTE, Cora. Sr Jeanne d'Arc. Trois-Rivières et ses débuts héroïques, 1615-1934. Manuscrit non publié.

MORRISSETTE, Cécile. Je me souviens. Manuscrit non publié.

Archives municipales de la Ville de Trois-Rivières. Procès-verbaux et comptes rendus du Conseil de 1845 à 1905.

Archives nationales du Québec à Trois-Rivières. Archives judiciaires, cour des sessions de la paix. Délits produits sur les marchés ou dans les commerces avoisinants. Délits impliquant des cultivateurs, des vendeurs ou des acheteurs les jours de marché.

Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières. Dépouillement des fonds suivants: Arthur Béliveau, Eudore Bellemare, Thomas Bournival, Joseph-Napoléon Bureau, Ernest Denoncourt, Auguste Désilets, Henri Désilets, Dollard Dubé, Alice Godin, Soeur Marguerite-Marie, Roméo Morrissette, Héloïse Noiseaux-Doucet, Georges Panneton, P.-Elisée Panneton, Albert Tessier, Joseph-Narcisse Tessier, Le Bien Public et Trois-Rivières autrefois, chroniques.

Consultation des annuaires des adresses de Trois-Rivières: 1857, 1867, 1870, 1880, 1881, 1883, 1884, 1886, 1887, 1888, 1889 jusqu'à 1917-18; Guide district de Trois-Rivières 1867-68 et 1870-71; Directory of Three-Rivers 1875-76; Directory of Three-Rivers/Sorel 1876; Almanach des adresses de la cité de Trois-Rivières 1890-96, 96-99, 97-98, 1899-1900, 1900-1901.

# B. Sources imprimées

## 1. Journaux et périodiques

Nous avons, dans un premier temps, utilisé le dépouillement des journaux trifluviens déjà effectué au Centre de recherche en études québécoises et par la suite, nous avons complété l'information en consultant plusieurs numéros des journaux cités ci-après. A ceux-là se sont ajoutés un journal de Nicolet et un périodique, L'agriculteur.

Le Bien Public, le Clairon, la Concorde, le Constitutionnel, l'Ere nouvelle, le Journal des Trois-Rivières, le Nouvelliste, la Paix, le Trifluvien, le Messager de Nicolet.

L'agriculteur, années 1859 et 1860.

### 2. Ecrits contemporains

- BEAUDRY, Joseph A. Rapport de son inspection sanitaire générale à Trois-Rivières les 21, 22 et 23 septembre 1891. Conseil d'hygiène de la Province de Québec.
- CANADA. Ministère du Secrétariat d'Etat. Incursion des rebelles sudistes: invasion du Canada par les Féniens. Ottawa, 1869.
- Charte et règlements de la Cité de Trois-Rivières par J. M. Désilets, Trois-Rivières, Edit. S. de Carufel, 1888.
- Charte et règlements de la Cité de Trois-Rivières par L. D. Paquin, Trois-Rivières, Vanasse et Lefrançois, 1911.
- COAD, Charles E. *Insurance Plan of Three Rivers, Que.* Montréal, juillet 1888, révisé en mars 1903.
- DRAPEAU, Stanislas. Colonisation du Bas-Canada depuis dix ans (1851 à 1861). Québec, Typographie de Léger Brousseau, 1863.
- HOPKINS, H. Atlas Of The City Of Three Rivers And County Of St-Maurice From Actual Surveys, Based Upon The Cadastral Plans Deposed In The Office Of The Department Of Crown Lands. s.l. Provincial Survey and Pub. Co., 1879.

- LaRUE, Hubert. "Les emblèmes des Canadiens-Français". Bulletin de recherches historiques, vol.4, no 4, avril 1893.
- Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Trois-Rivières. Vol.2. Trois-Rivières, s.d.
- PROVANCHER, Léon. Le verger canadien ou Culture raisonnée des fruits qui peuvent réussir dans les vergers et les jardins du Canada. Québec, Joseph Darveau, Imp. édit., 1862.
- Recensement du Canada, 1870-1871. Volume 1, Ottawa, 1873.
- Recensement du Canada, 1901. Volume 1, Ottawa, 1902.
- Règlements municipaux de la Ville des Trois-Rivières. Trois-Rivières, Imprimerie de l'Ere Nouvelle, 1856.
- Règlements de la Cité des Trois-Rivières. Compilés, révisés et codifiés par ordre du Conseil de la Cité par J. G. A. Frigon, sec.-trés. Trois-Rivières, Imprimerie du Constitutionnel, 1871.
- TETU, Henri, Mgr. et C.O. GAGNON, abbé. Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Volume premier. Québec, Imprimerie générale A. Côté et cie, 1889.
- Trois-Rivières. Album illustré. Histoire. Géographie. Industrie. Editorial de J. B. Meilleur Barthe. s.l., s.e., 1903.

## 3. Témoignages

- BLAIS, Edmond. Témoignages divers tirés du *Nouvelliste* entre 1929 et 1933, chronique intitulée: "Vous souvenez-vous?"
- Entretiens formels: Mme Thérèse et M. Avila Denoncourt, 14 décembre 1985 et 31 janvier 1986. M. Hervé Dupont, 18 novembre 1986. Mme Henriette Normand, 29 octobre 1986. Mme Yvonne Monfet-Saint-Pierre, 13 novembre 1986. Mme Blanche et M. Léo Poirier, 13 novembre 1986. Mme Angèle et M. Elie Saint-Pierre, 13 novembre 1986.
- Entretiens informels: Mmes Françoise Ayotte, Pauline Langlois et Annette Milot et M. Réal Fleury.

#### II - OUVRAGES DE REFERENCE

- LE JEUNE, L. R.P. Dictionnaire général du Canada. 2 vol., Université d'Ottawa, Canada, 1931.
- AUBIN, Paul et Louis-Marie COTE. Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada, 1976-1980. Tomes 1 et 2. Québec, I.Q.R.C., 1985.
- ENCYCLOPEDIE GROLIER. Montréal, Editions Grolier, 1960.
- ENCYCLOPEDIE UNIVERSALIS. "Formes de sociabilité."
- HARDY, René, Guy TREPANIER et Jacques BELLEAU. La Mauricie et les Bois-Francs. Inventaire bibliographique 1760-1975. Montréal, Boréal Express, 1977.
- ROUSSEAU, Guildo. Contes et récits de la Mauricie (1850-1950). Essai de bibliographie régionale. Trois-Rivières, CEDOLEQ, 1983.

#### III - ETUDES

### A. Concepts et méthodes

#### 1. Sociabilité

- AGULHON, Maurice. Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848: Etude d'une mutation de sociabilité. Paris, A. Colin, 1977.
- BENOIT-GUILBOT, Odile et Bernard BENSOUSSAN. "Production de l'identité et changement social", *Archives de l'O.C.S.*, vol. III, mars (1980): 7-21 et 121-136.
- BOZON, Michel. Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1984.
- CABANES, Robert. "Socialité publique et identité." Cahiers de l'observation du changement social, vol. III, Editions du Centre national de la recherche scientifique, Paris (1982): 25-44.
- DEGENNE, Alain. "Sur les réseaux de sociabilité." R. franç. sociol., XXIV, 1983: 109-118.

- FORSE, Michel. "La sociabilité". Economie et statistique, (avril 1981): 39-48.
- GOFFMAN, Erving. La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 2. Les relations en public. Paris, Ed. de minuit, 1973.
- GOUJON, Pierre. "Association et vie associative dans les campagnes au XIXe siècle: le cas du vignoble de Saône et Loire". *Cahiers d'histoire*, XXVI (1981), 2: 101-144.
- MENDRAS, Henri. "Economie et sociabilité: propositions de recherches sur les modes de vie". *Archives de l'O.C.S.*, vol. III (mars 1980): 121-136.
- PARADEISE, Catherine. "Sociabilité et culture de classe", R. franç. sociol., XXI, 1980: 571-597.
- SENNETT, Richard. Les tyrannies de l'intimité. Paris, Seuil, 1979.

## 2. Espace urbain

- CHAMBOREDON, Jean-Claude. "Les usages urbains de l'espace rural: du moyen de production au lieu de récréation". *R. franç. sociol.*, XXI, 1980: 97-119.
- LAMONDE, Yvan. "Une problématique de culture urbaine: Montréal (1820-1920)". Questions de culture, I.Q.R.C., vol. 5 (1983): 131-148.
- LAMONDE, Yvan, assisté de Lucia FERRETTI et Daniel LEBLANC. La culture ouvrière à Montréal (1880-1920). Bilan historiographique. Québec, I.Q.R.C., 1982.
- MAYOL, Pierre. "Le marché". Esprit, no 3 (1979): 7-14.
- ROUSSEAU, Guildo et Lucie GRENIER-NORMAND. "Discours romanesque et discours urbain". *Voix et images*, vol. II, no 1 (automne 1981): 97-117.
- RUDIN, Ronald. The Development of Four Quebec Towns, 1840-1914. Ph.D. thesis, York University, 1977.
- STELTER, Gilbert A. et Alan F. J. ARTIBISE. *The Canadian City: Essays in Urban History*. Toronto, McLelland and Stewart, 1977.

## 3. Culture populaire

- BAKTINE, Mikhail. L'oeuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Age et sous la Renaissance. Paris, Gallimard, 1970.
- LEVASSEUR, Roger. "La culture populaire au Québec: de la survivance à l'affirmation", in Gilles PRONOVOST, dir., Cultures populaires et sociétés contemporaines. Québec, P.U.Q., 1982: 103-115.
- MARTIN, Paul-Louis. "L'ethnographie au Québec." Questions de culture, I.Q.R.C., vol. 5 (1983): 149-182.
- MONTPETIT, Raymond. "La culture populaire au Québec et son histoire en contexte urbain", in Gilles PRONOVOST, dir., *Cultures populaires et sociétés contemporaines*. Québec, P.U.Q., 1982: 91-101.
- MUCHEMBLED, Robert. "La force du vivant. La culture populaire en France depuis cinq siècles", in Gilles PRONOVOST, dir., *Cultures populaires et sociétés contemporaines*. Québec, P.U.Q., 1982: 81-90.
- RIOUX, Marcel. "Fête populaire et développement de la culture populaire au Québec: une approche critique." Loisir et société, vol. IV, no 1 (printemps 1981): 55-79.

### B. Contexte français

- CRUBELIER, Maurice. Histoire culturelle de la France (XIXe et XXe siècles). Paris, A. Colin, 1974.
- MUCHEMBLED, Robert. Nos ancêtres les paysans. Aspects du monde rural dans le nord Pas-de-Calais. Centre d'histoire de la région du Nord, CNDP, Lille (1981): 120-149.
- SEGALEN, Martine. Mari et femme dans la société paysanne. Paris, Flammarion, 1980.
- WEBER, Eugen, J.. La fin des terroirs: la modernisation de la France rurale (1870-1914). Paris, Fayard, 1983.

## C. Contextes canadien et québécois

- BERNARD, Jean-Paul. "Les fonctions intellectuelles de Saint-Hyacinthe à la veille de la Confédération". S.C.H.E.C., Sessions d'études, 47 (1980): 5-17.
- GAMELIN, Alain, René HARDY, Jean ROY, Normand SEGUIN, Guy TOUPIN. *Trois-Rivières illustrée*. Trois-Rivières, La Corporation des fêtes du 350e anniversaire, 1984.
- GAUTHIER, Raymonde. Trois-Rivières disparue, ou presque. Montréal, Editeur officiel du Québec, Fides, 1979.
- GERIN, Léon. L'habitant de Saint-Justin. Réédité sous la direction de Jean-Claude Falardeau et Philippe Garigue, dans Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin, Montréal, P.U.M., 1968.
- GERIN, Léon. Le type économique et social des Canadiens: milieux agricoles de tradition française. Montréal, Fides, 1948.
- GUERARD, François. Les notables de Trois-Rivières au dernier tiers du XIXe siècle. Mémoire de maîtrise, U.Q.T.R., août 1984.
- HAMELIN, Jean et Yves ROBY. Histoire économique du Québec 1851-1896. Montréal, Fides, 1971.
- HARDY, René et Jean ROY. "Encadrement social et mutation de la culture religieuse en Mauricie, 1850-1900." Questions de culture, 5, I.Q.R.C., Québec (1983): 61-78.
- HARDY, René et Normand SEGUIN. Forêt et société en Mauricie. La formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930. Montréal, Boréal Express, 1984.
- LEWIS, F. et R. M. McINNIS. "The Efficiency of The French-Canadian Farmer in the Nineteenth Century", *Journal of Economic History*, XL, 3 (1980): 497-514.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT. Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929). Montréal, Boréal Express, 1979.
- McINNIS, R. M. "Some Pitfalls in the 1851-52 Census of Agriculture of Lower Canada", *Histoire Sociale, Social History*, XIV, 27 (1981): 219-231.

SEGUIN, Normand. "L'agriculture de la Mauricie et du Québec 1850-1950". RHAF, vol.35, no 4 (mars 1982): 537-555.

### D. Culture matérielle et vie quotidienne

- Album du centenaire: Joliette: 1864-1964. Joliette, L'action populaire, 1964.
- BELLEMARE, Jos. Elz., abbé. *Histoire de Nicolet, 1669-1924*. Arthabaska, 1'Imprimerie d'Arthabaska, 1924.
- BOUCHER, Thomas. *Mauricie d'autrefois*. Trois-Rivières, Le Bien Public, 1952.
- BOURGEOIS, Marguerite. "Le commerce", in *La belle au bois dormant*. Pages trifluviennes, Série C, no 7: 33,35. Trois-Rivières, Bien Public, 1935.
- \_\_\_\_\_. "Le marché". *Le Bien Public*. vol. 28, no 47 (9 novembre 1936): 3.
- BOUTET, Edgar. Le bon vieux temps à Hull. tomes 1 et 2. Hull, Gauvin, 1971.
- DESCHENES, Donald. "Boucherie et lard salé". Revue d'histoire et de traditions populaires de la Gaspésie. 49 (jan.-mars 1975): 16-20 et 50 (av.-juin 1975): 68-70.
- DUGRE, Adélard. La campagne canadienne. Croquis et leçons. Montréal, Imprimerie du Messager, 1925.
- DUHAIME, Jacques. Les habitants de l'Isle, Sainte-Angèle-de-Laval. Trois-Rivières, Le Bien Public, 1970.
- GERVAIS, Gaétan. "Le commerce de détail au Canada (1870-1880). *RHAF*, vol.33, no 4 (mars 1980): 521-556.
- GUAY, Donald. Les courses de chevaux au Québec. Chronologie commentée (1647-1900). Québec, Editeur officiel, 1979.
- GUILLET, Edwin, C. Pioneer Inns And Taverns. Vol.II. Toronto, Ontario Publishing Co. Ltd., 1956.

- HAMELIN, Jean et Marcel HAMELIN. Les moeurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours. Montréal, Editions du Jour, 1962.
- HARCOURT, Marguerite et Raoul d'HARCOURT. Chansons folkloriques françaises au Canada. P.U.L., Québec, P.U.F., Paris, 1956.
- HERTEL, François. "Souvenirs d'un passé proche. Trois-Rivières, petite ville ...". Le Bien Public, vol.33, no 17 (ler mai 1941): 6.
- JULIEN, Claude. "La mentalité populaire du Québec d'antan". Revue d'ethnologie du Québec 9 (1979): 45-59.
- LAFLEUR, Ginette. Histoire de la paroisse Saint-Philippe de Trois-Rivières. Trois-Rivières, Fabrique Saint-Philippe, 1984.
- LAFORTUNE, Hélène. Inventaire analytique de la collection d'origine de la Société historique de Joliette. Joliette, S.H.J., 1986.
- LAMONTAGNE, Sophie-Laurence. L'hiver dans la culture québécoise (XVII XIXe siècles). Québec, I.Q.R.C., 1983.
- LANOUE, François. Fragments d'histoire de Joliette-de Lanaudière. Joliette, s.e., 1977.
- LAVOIE, Jean. "Les caveaux à légumes de la Côte de Beaupré" in J. C. DUPONT, Habitation rurale au Québec. Montréal, HMH, 1978: 67-93.
- LECLERC, Félix. Andante. Montréal, Fides, 1975. (Edition originale, 1944).
- LECLERC, Paul-André. Les voitures à chevaux à la campagne. La Pocatière, Musée François Pilote, 1978.
- L'HOPITAL, Joseph. "Le marché de Pâques". Le Bien Public, vol.33, no 4 (10 avril 1941): 6.
- MARCHAND, Clément. "Par un jour de marché", Horizon, novembre 1939: 10.
- ORTIZ, Léopold, o.c.r. La culture fruitière dans la Province de Québec. Institut agricole d'Oka, La Trappe, Québec, 1914.
- PLANTE, Hermann. Saint-Justin, foyer de sérénité rurale. Trois-Rivières, Le Bien Public, 1937.

- PROVENCHER, Jean et Johanne BLANCHET. C'était le printemps. La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent. Montréal, Boréal Express, 1980.
- PROVENCHER, JEAN. C'était l'été. La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent. Montréal, Boréal Express, 1982.
- \_\_\_\_\_. C'était l'automne. La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent. Montréal, Boréal Express, 1984.
- \_\_\_\_\_\_. C'était l'hiver. La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent. Montréal, Boréal Express, 1986.
- RINGUET. Trente arpents. Paris, Flammarion, 1938.
- RODRIGUE, Denise s.c.i.m.. Le cycle de Pâques au Québec et dans l'ouest de la France. Les archives de folklore, no 24. Québec, P. U. L., 1983.
- Sainte-Angèle-de-Laval. Historique publié à l'occasion des Fêtes du 75e anniversaire (1870-1945). s.l, s.e., s.d.
- SAVARD, Pierre. Paysans et ouvriers québécois d'autrefois. Québec, P.U.L., 1968.
- SEGUIN, Robert-Lionel. "L'habitant et ses véhicules aux dix-septième et dix-neuvième siècles." *RHAF*, vol. XI, no 2 (septembre 1957): 242-269.
- La civilisation traditionnelle de l'habitant au XVIIe et au XVIIIe siècles. Montréal, Fides, 1967.
- TESSIER, Albert. "La cité trifluvienne vue par M. Smith et Miss Fenton (1892-1894)", in Les Cahiers des dix, no 18 (1953): 113-127.
- TREPANIER, Léon. On veut savoir. 4 t. Montréal, La Patrie, 1960-1962.
- VERMETTE, Luce. La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice. Ottawa, Collection Histoire et Archéologie, no 58, Ottawa, 1982.
- Vieux Montréal. Cité administrative. Brochure publiée par la ville de Montréal, Dépôt légal, 3e trimestre 1983, Bibliothèque nationale du Québec.
- YOUNG, Russell Scott. Vieilles chansons de Nouvelle-France. Les archives de folklore, no 7. Québec, PUL, 1956.

#### E. Les marchés

- Aligre, 1781-1981. Histoire et vie d'un marché de Paris. Paris, Editions d'Aligre, 1981.
- ARMSTRONG, D. "Marchandising On The Frontier", Canadian Magazine XV (1913):377-385.
- AUBRY-BRETON, Marie-Louise. "Les marchés du bétail en Bretagne en 1978". Etudes rurales (avril-décembre 1980), 78-79-80: 135-142.
- BACHELARD, Mireille. Foires et marchés en Touraine. Blais, Le Clairmirouère du temps, 1981.
- BIESENTHAL, Linda. To market, to market. Toronto, PMA Books, 1980.
- BOSSIS, Philippe. "La foire aux bestiaux en Vendée au XVIIIe siècle. Une restructuration du monde rural." *Etudes rurales* (avril-décembre 1980), 78-79-80: 143-150.
- GROSHENS, Marie-Claude. "La fin des foires et la persistance des marchés en Périgord". *Etudes rurales* (avril-décembre 1980), 78-79-80: 175-198.
- GUEUSQUIN-BARBICHON, Marie-France. "Différenciation et espace sexuels dans les foires et marchés à Corbigny (Nièvre)". *Etudes rurales* (avrildécembre 1980), 78-79-80: 327-330.
- KALMAN, Bobbie. Early Stores and Markets. Toronto, Crabtree Pub. 1981.
- KENNETH, Kelly. "The Development of Farm Produce Marketing Agencies and Competition Between Market Centres in Eastern Simcoe County, 1850-1875", Canadian Papers In Rural History, Gananoque, Ontario, Langdale Press, vol. 1 (1978): 67-88
- LITTLE, J.I. "The Social and Economic Development of Settlers in Two Quebec Townships, 1851-1870." Canadian Papers in Rural History, Gananoque, Ontario, Langdale Press, vol. 1 (1978): 89-101.
- MAHO, Jacques. "Les aspects non économiques des foires et marchés". *Etudes rurales* (avril-décembre 1980), 78-79-80: 65-68.
- MINTZ, Sidney W.. "Peasant Markets", Scientific American, 203 (2): 112-124.

- OSBORNE, Brian, S.. "Trading On A Frontier: The Fonction Of Peddlers, Markets, And Fairs In Nineteenth Century Ontario". *Canadian Papers In Rural History*, Gananoque, Ontario, Langdale Press, vol. 2, 1980.
- POCHE, Bernard. "L'évolution des marchés urbains en Savoie. Continuité ou rupture dans la relation ville-campagne". *Etudes rurales* (avril-décembre 1980), 78-79-80: 257-267.
- ROY, Gabrielle. "Allons, gai, au marché". Le Bulletin des agriculteurs, octobre (1944): 8,9,17-20.
- SAUDER, Robert, A.. "The Origin And Spread Of The Public Market System In New Orleans". *Louisiana History* (1981), vol. 22, no 3: 281-297.
- SULTE, Benjamin. "Les marchés de Trois-Rivières" in *Mélanges historiques*, compilés par Gérard Malchelosse. Montréal, G. Ducharme, 1919, vol. III: 93-113.
- SWEET, Morris, L.. "History Of Municipal Markets". *Journal of Housing*, 18 (1961): 237-241 et 247.
- TINKCOM, Margaret, B.. "The New Market In Second Street". Mag. Of Hist. And Biog., 1958, 82 (4): 379-396.